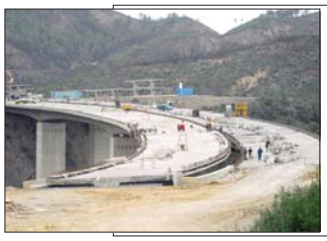
La femme de ménage meurtrière d'une française à Béjaïa arrêtée

Lire en page 5

LE JEUNE INDEPENDANT
N° 5166 - SAMEDI 9 MAI 2015
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net



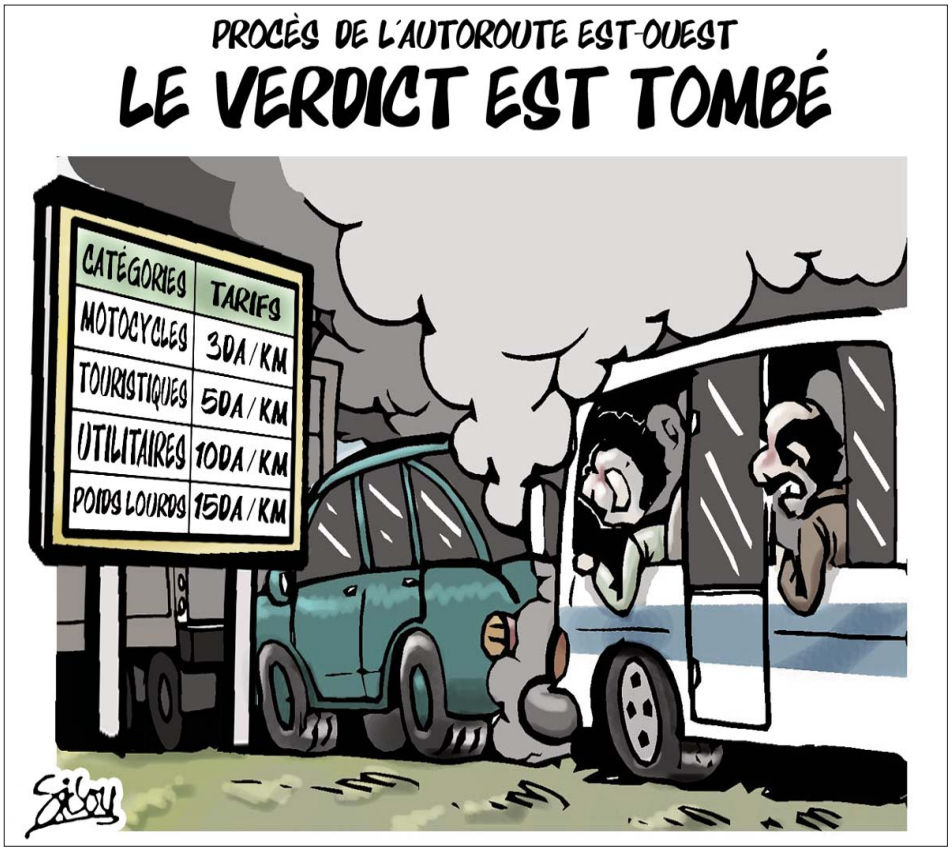
BLOCAGE ET LENTEUR DANS LA RÉALISATION DES PROJETS À AZAZGA

Un panel interministériel pour désamorcer la tension

Lire en page 7

Affaire autoroute Est-Ouest

UN VERDICT SANS SURPRISE



Le procès de l'autoroute Est-Ouest, baptisé l'affaire du siècle, s'est terminé comme il a commencé. Sans surprise ni grandes révélations. Après trois jours de délibérations, le président du tribunal criminel d'Alger a prononcé des peines allant jusqu'à 20 ans de réclusion criminelle. Les principaux inculpés, Chani, Khelladi et le colonel Khaled, ont été les plus lourdement sanctionnés. Chani perd aussi sa villa d'El Biar et ses comptes en banque. L'ancien secrétaire général du ministère des Travaux publics est, quant à lui, lavé de tout soupçon.

Lire en page 2



COMPÉTITIVITÉ TOURISTIQUE DANS LE MONDE

L'Algérie toujours à la traîne

Lire en page 4



L'EX-«GOLDEN BOY» AFFIRME AU JUGE :

«Des sociétés publiques ont bénéficié de crédits auprès de Khalifa !»

Lire en page 3



27e JOURNÉE DE CHAMPIONNAT NATIONAL DE LIGUE 1 MOBILIS

Journée de tous les enjeux

Lire en page 13

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 — ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 10 DA, FRANCE 1 EURO



ACCORD DE PAIX AU MALI

Possibilité pour des factions de signer après le 15 mai

LE REPRÉSENTANT spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Mali (Minusma), Mongi Hamdi, a évoqué la possibilité pour certaines factions de signer l'accord de paix et de la réconciliation au Mali, paraphé le 1er mars à Alger, même après la cérémonie prévue le 15 mai à Bamako.

«On est tous d'accord que l'accord devra être signé le 15 mai », a déclaré M. Hamdi à la presse mercredi soir à l'issue d'une rencontre entre des représentants de la communauté internationale et le président malien IbrahimBoubacar Keïta, ont rapporté des médias maliens. « Si des factions refusent signer le 15, je pense que nous allons leur laisser la possibilité de signer par la suite. Nous souhaitons que l'accord reste ouvert pour les Maliens qui veulent venir signer l'accord », a précisé M. Hamdi, affirmant qu' « on est là pour accompagner le Mali pour cette paix juste, durable et crédible que tout le monde attend. » Le gouvernement et les mouvements engagés dans la plateforme d'Alger, à savoir le Mouvement arabe de l'Azawad (MAA, dissident), la Coordination pour le peuple de l'Azawad (CPA) et la Coordination des Mouvements et Fronts patriotiques de résistance (CM-FPR) avaient paraphé cet accord le 1er mars à Alger. Des représentants de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), regroupant le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), le Haut conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) et le Mouvement arabe de l'Azawad (MAA) qui avait demandé «une pause» pour consulter leur base militante. Les parties maliennes avaient paraphé l'accord de paix et de réconciliation, le 1er mars dernier à Alger, après cinq rounds de négociation, à l'exception de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) composée notamment du MNLA, du MAA et du HCUA. Les leaders de cette coordination rebelle du Nord du Mali avaient décidé de ne pas entériner le document d'Alger. Ils s'étaient toutefois engagés à poursuivre leurs tractations avec l'équipe de médiation internationale. Le MNLA, membre de la Coordination des mouvements azawads (CMA), a suspendu sa signature jusqu'à la satisfaction de ses revendications, parmi lesquelles : la reconnaissance officielle de l'Azawad comme une entité géographique, politique et juridique, la création d'une assemblée interrégionale couvrant cette zone, et un quota de 80 % de ressortissants de l'Azawad dans les forces de sécurité. Par ailleurs, les violences risquent d'exacerber la tension au Mali avant le rendez-vous du 15 mai. Les attentats terroristes s'y multiplient à chaque fois que les négociations entre les parties au conflit sont engagées. Mardi dernier, le ministre malien de la Réconciliation nationale, Ould Sidi Mohamed Zahabi a affirmé à Alger, que la transgression du cessez-le-feu et les violences à Menaka et Léré ne devraient pas influer sur le processus de paix au Mali. **K. M.**

AFFAIRE AUTOROUTE EST-OUEST

Un verdict sans surprises

Après trois jours de délibérations, le président du tribunal criminel d'Alger a rendu public, avant-hier, son verdict dans l'affaire de l'autoroute Est-Ouest, en prononçant des peines allant de 20 de réclusion criminelle à 1 an de prison avec sursis, en passant par 10, 7 et 3 ans de prison ferme.



Le même président a prononcé trois acquittements en faveur de trois accusés. M. Hellali Tayeb a par ailleurs, condamné les sociétés étrangères à verser 5 millions de dinars au Trésor public suite au préjudice matériel qui lui a été causé. Ainsi, le président a prononcé une peine de 20 ans de réclusion criminelle par contumace contre K. Tayeb, qui demeure activement recherché suite au mandat international lancé à son encontre par le juge d'instruction en charge du dossier. Deux peines de 10 ans de prison ferme ont été prononcées contre Ch. Medjdoub et Kh. Mohamed, respectivement investisseur et directeur des nouveaux projets au ministère des Travaux publics, assortis de la saisie de tous les biens.

Deux peines de sept ans de prison ferme ont été prononcées contre H. Salim, ex-directeur de la planification au ministère des Transports, et A. Tedj Eddine, homme d'affaires, chargé de la gestion des affaires du ministre Amar Ghoul, qui jouait le rôle de coordinateur avec les sociétés étrangères. Deux autres peines de trois ans de prison ferme ont été prononcées contre O. Mohamed, connu comme le «Colonel Khaled», -celui-ci occupait un poste clé au ministère de la Justice – et contre A. Sid-Ahmed, alors investisseur. Le président a par ailleurs prononcé cinq peines d'une année avec sursis contre G. Ahmed, cadre au ministère des Travaux publics, les deux frères commerçants B. Naim, B. Madani, et les trois sœurs G. Radia, G. Fella et G. Widad.

En outre, le même juge qui a plus de 33 ans d'expérience dans le domaine de la justice, a prononcé trois acquittements en faveur de B. Mohamed, secrétaire général au niveau du ministère des travaux publics, F. Belkacem, directeur du cabinet du ministère des Travaux publics, et G. El-Kheir, un investisseur originaire de Bordj El-Ghedir de BBA.

Pour rappel, le procureur général près le tribunal criminel d'Alger, Ben M'hidi Anouar, avait requis vendredi dernier des peines allant d'une année d'emprisonnement ferme à vingt ans de réclusion criminelle contre les mis en cause poursuivis dans le cadre de l'affaire des malversations ayant secoué l'autoroute Est-Ouest en 2009. Le procureur général avait estimé que toutes les preuves retenues à l'encontre des anciens cadres et fonctionnaires ayant occupé des postes au sein des ministères des Travaux publics et de la Justice attestent de l'association de malfaiteurs, de détournement et de dilapidation de deniers publics. Ainsi, le procureur a requis deux peines de vingt ans de réclusion criminelle assorties respectivement d'amendes variant entre 8 millions et 5 millions de dinars, contre les deux principaux inculpés, C. Medjdoub et Kh. Mohamed. Il a estimé que les deux mis en cause sont entièrement responsables de la malversation ayant touché le projet de l'autoroute Est-Ouest.

Il avait par ailleurs requis une peine de quinze ans contre A. Tedj Eddine pour avoir bénéficié d'avantages à titre de complaisance, assortis d'une amende de 8 millions de dinars, estimant que ce dernier est directement lié à cette affaire. Le procureur avait estimé que les faits reprochés au mis en cause au cours de l'enquête judiciaire étaient fondés. Une peine de huit ans de prison ferme avait été également requise contre le frère de Tedj Eddine, Sid-Ahmed, pour s'être rendu coupable de complicité dans le détournement et la dilapidation de deniers publics. La même peine avait été requise contre H. Salim Rachid par le procureur général, qui a estimé que l'accusé est entièrement responsable des faits qui ont été retenus contre lui par le juge d'instruction et la chambre d'accusation, à savoir complicité dans le détournement et la dilapidation de deniers publics et conclusion de marchés non réglementés.

Une autre condamnation de huit ans de prison ferme avait été demandée à l'encontre de G. El-Kheir, investisseur très connu qui a installé Samsung dans la capitale des Bibans. Ce dernier est poursuivi pour avoir bénéficié de marchés publics dans le cadre de l'autoroute Est-Ouest, à titre de complaisance. L'ancien secrétaire général du ministère des Travaux publics s'est vu infliger une peine d'une année d'emprisonnement par le procureur général, qui a estimé que le seul tort du mis en cause, qui a été blanchi par Amar Ghoul, est d'avoir seulement accepté des cadeaux de la part du principal inculpé, Ch. Medjdoub. La même peine avait été requise par le procureur contre G. Radia, G. Fella et G. Widad. Les deux frères B. Madani et B. Naim, sont inculpés pour avoir bénéficié d'avantages à titre de complaisance. Le procureur avait par ailleurs requis une peine de deux ans de prison ferme contre F. Belkacem pour les mêmes motifs cités auparavant. Il convient de signaler enfin que le procureur général avait requis des amendes de cinq millions de dinars contre les entreprises impliquées dans ce scandale, à l'instar de Cojaal, CITIC et PIZAROTTI.

Redouane Hannachi

LA PROMOTION DE LA SANTÉ DANS LE SUD

Boudiaf révèle les grands axes de son plan stratégique

LA LUTTE contre les piqûres de scorpions, le trachome, la malaria, les maladies transmissibles par les insectes, et le renforcement du contrôle pandémique dans les régions frontalières : ce sont là les principaux axes du plan stratégique sur la santé dans les régions du Sud. «Ce plan est en cours d'élaboration par le ministère de la Santé en prévision de sa soumission prochaine au gouvernement», a indiqué avant-hier le ministre de la Santé et de la Réforme hospitalière, Abdelmalek Boudiaf. Présenté avant-hier au Conseil de la nation, ce plan porte également sur le renforcement des urgences à travers la création de services mobiles d'aide médicale d'urgence et d'un service médical aérien d'urgence, la garantie d'une couverture médicale suffisante sur tout le territoire nationale à travers la mise en place d'unités fixes et mobiles pour les prestations médicales et la prévention, tout en priorisant les wilayas du Sud en matière d'affectation de médecins spécialistes. Selon le ministre, le plan prendra en charge l'organisation, les ressources à mobiliser sur le court et moyen termes en vue de promouvoir les prestations sanitaires dans les régions du Sud selon les normes en vigueur.

La stratégie repose sur des programmes préventifs.S'agissant de l'amélioration des prestations sanitaires dans la wilaya d'Illizi, le ministre a rappelé la promotion de plusieurs cliniques en des établissements publics de santé de proximité, conformément au décret exécutif publié dans le journal officiel n°18 8 avril 2015. Quant aux opérations de jumelage entre les établissements sanitaires de la wilaya d'Illizi et les CHU de TiziOuzou et Beni Messous, le ministre a affirmé que cela permettra de garantir la disponibilité des médecins spécialistes dans les régions reculées. Pour étayer ses propos, le ministre a cité trois opérations chirurgicales menées dans la wilaya dans le cadre de ce jumelage par des équipes de chirurgiens spécialisés en ORL, en médecine interne et en ophtalmologie. A propos du service civil, obligatoire pour les médecins en spécialisation, le ministre a répondu que l'affectation de spécialistes dans le cadre du service civil a permis à la wilaya d'Illizi de bénéficier de dix médecins spécialistes, en plus de la mise en place de mécanismes dans le domaine de la formation pour la valorisation des ressources locales, tous corps confondus.

Z. M.

CRISE DU RND

BENSALAH VICTIME COLLATÉRALE

Abdelkader Bensalah ne jouera pas les trouble-fêtes et il ne fera pas de la résistance. Il évitera l'affrontement ou la volte-face. C'est l'impression qui se dégage chez les observateurs depuis l'émergence de la crise au sein du RND. Toutefois, Bensalah attend toujours un signe des plus hautes autorités de l'Etat pour laisser la place à un retour triomphal d'Ahmed Ouyahia.

Avant-hier, lors d'une séance plénière au Conseil de la nation, le président contesté du RND s'est montré indécis et incertain sur ce qui se trame au sein de son parti. Pourtant, dans une brève déclaration à la presse, il dit qu'il existe une crise interne mais reconnaît qu'il n'a rien reçu, allusion à une prétendue pétition. «J'entends des informations, mais je n'ai pas d'éléments qui confirment ou démentent ce qui se passe», dira-t-il, laissant paraître une profonde résignation.

Pour certains analystes, il est anormal qu'un patron du deuxième parti politique, et néanmoins second personnage de l'Etat, n'arrive pas à déceler le moindre soupçon ou qu'il n'ait pas assez d'oreilles dans les appareils qu'il a lui-même créés et installés depuis son élection à la tête du RND. Tout le monde sait que le bureau national, sorte de comité



DR

exécutif ou de direction centrale du parti, a été pourvu de cadres et de militants choisis par Bensalah, et non plus par les instances du congrès ou élus par des élections primaires. Autrement dit, le président du RND n'est ni un meneur d'hommes ni un politicien d'envergure, influent et crédible ; son élection à la tête du parti est due à «une nécessité organique», car le RND n'avait pas assez de temps et de moyens pour remplacer Ouyahia, démissionnaire.

De plus, Bensalah offrait à tout le monde un profil «acceptable», qui sied bien avec ce que veut le chef de l'Etat et ce que veut la base révoltée du parti. Sauf qu'au bout de deux ans de règne, il n'a pas pu aller jusqu'au bout de ses réformes internes, lui qui voulait jouer à «l'assainissement organique». Il connaîtra, d'ailleurs, de fortes résistances de la part des coordinateurs de wilaya, vrais patrons politiques, qui encadraient des cellules communales et surtout représentatives des administrations publiques et des puissances régionales. Ce sont ceux-là qui gardèrent de forts liens avec les milliers de patriotes, des GLD ou des gardes communaux, versés pour la plupart dans les cycles de la retraite. Ce sont ceux-là qui furent moulés dans la lutte antiterroriste, devenus ensuite, après la consécration institutionnelle, au cœur du combat timide et secret contre l'intégrisme.

Idéologiquement, Bensalah restait comme un fidèle aux premiers principes fondateurs du RND, mais politiquement, il s'éloigna sensiblement des crédos de ce parti, né avec une moustache au plus fort de la décennie noire et en plein état d'urgence. D'ailleurs, il est curieux de constater que certains dirigeants du RND, parmi les plus anciens, sympathisent plus facilement avec les thèses de Benyounès, chef du Mouvement du peuple algérien (MPA), qui est en train de se construire une réputation d'anti-intégriste radical et sans concession.

C'est sans doute cet aspect qui a provoqué la révolte chez les dirigeants, députés et cadres du RND. Durant deux ans, Bensalah s'est attelé à gérer administrativement son parti, loin des préoccupations de la base. Mais c'est encore son éloignement et son effacement des débats qui agitaient le pays depuis au moins une année qui ont précipité la chute de son «aura». Bensalah aura payé, non seulement pour son profil bas, mais aussi pour la conjoncture actuelle, qui semble vouloir exiger des hommes politiques de poigne, des hommes d'autorité et à la forte conviction idéologique.

Si encore l'éviction de Bensalah n'est qu'une question de jours, on est en droit de se demander si Ouyahia ne viendra pas pour concrétiser un agenda politique précis, que Bensalah aurait été incapable de faire.

H. R.

AFFAIRE DE LA CAISSE PRINCIPALE DE KHALIFA BANK

«Toutes les sociétés publiques ont bénéficié de crédits auprès de Khalifa !»

«CE QUI SE PASSE à la Sonatrach est pire que ce qui s'est passé dans l'affaire de Khalifa banque. J'ai financé plusieurs projets de l'Etat algérien dont le nouveau siège du ministère des Finances. J'ai accordé un crédit bancaire à la SNVI de Rouiba. J'ai également transporté des voitures de hautes gammes que la Présidence a achetées elle-même. Toutes les sociétés publiques ont bénéficié de crédits bancaires auprès de Khalifa Banque».

«J'ai sponsorisé plusieurs clubs sportifs après avoir conclu un contrat avec la FAF. Parmi les équipes qui ont bénéficié de subventions figurent, entre autre, le NA Hussein Dey et la JS Kabylie. Ce dernier club a bénéficié de 25 véhicules de marque Peugeot 307 juste après que l'équipe décroche la coupe d'Afrique en 2001-2002 «.

Voilà quelques extraits des déclarations faites avant - hier par Abdelmoumen Rafik Khalifa, le principal accusé dans l'affaire proprement dite «caisse nationale de Khalifa Bank».

Les auditions tant attendues lors de ce quatrième jour n'étaient pas riches ni en questions des membres du tribunal criminel (président Antar Menouar-procureur général Zerg El Ras Mohamed) ni en interventions des avocats de la défense, ni celles des parties civiles.

Le juge en charge du dossier a entamé son audition en interrogeant Abdelmoumene Rafik Khalifa Est-ce que c'est vrai que Meziane Ali, l'ancien SG adjoint de l'UGTA, après avoir déposé plus de 8,5 milliards de dinars des fonds de l'UGTA a bénéficié de trois voyages à l'étranger la compagnie de Khalifa Air Ways ?

L'ex-golden boy a affirmé que : « Les incidents de paiement n'ont jamais eu lieu jusqu'au jour où j'ai quitté le territoire national pour m'installer en Grande Bretagne ! «.

Le président l'interrompt : «Vous n'êtes pas sorti en tant qu'homme d'affaires. Vous n'avez pas quitté le pays mais vous avez pris la fuite ! «Non ! Non ! Je suis rentré le plus normalement du monde car je ne faisais pas l'objet d'un mandat d'arrêt !. Dans le même contexte, Khalifa Abdelmoumene a tenu souligner : « Les services de sécurité britanniques m'ont apporté une convocation et m'ont informé qu'en cas où les autorités algériennes lanceront un mandat d'arrêt, ils m'arrêteront et me livreront à elles ! «. Quelques temps plus tard, il a indiqué : «La justice française m'a entendu en qualité de témoin sur le blanchiment d'argent ! «.

A la question de savoir si le directeur général de la société Alimunium Hussein Dey, Dahmane Noureddine avait bénéficié de deux billets d'avion gratuits à Lyon, après avoir accepté de déposer les fonds de son entreprise. L'inculpé : «Oui, monsieur le président, c'est un client de la banque !».

«97 milliards de dinars à Khalifa Bank»

Quelle est la somme exacte que vous avez laissée dans la caisse principale de Khalifa Bank ? demande le président. «J'ai laissé 97 milliards de dinars dans la caisse principale de la banque !», répond Khalifa.

La préparation du budget allant de 1998-2000 était catastrophique. Les experts et commissaires aux comptes ont trouvé beaucoup de difficultés pour établir leurs rapports. Les dix inspections effectuées étaient négatives, coupe le président

Et Khalifa de répliquer : «Khalifa Bank n'était pas en état de faillite !».

«Raouraoua ne sert à rien»

Interrogé à propos du financement des clubs algériens, Abdelmoumene Khalifa a répondu : «Je voulais porter aide et assistance aux clubs. J'ai donné 9 milliards de dinars au NAHD. J'ai chargé Maâmar Djebbour qui connait bien le monde footballistique de se déplacer au Mali, qui s'apprêtait d'organiser la coupe d'Afrique, en 2002»

Dans le même contexte, Khalifa a déclaré : «J'ai mis à la disposition du pays organisateur 40 avions dont 4 ont été payés pour le transport des joueurs notamment maliens. L'actuel président de la FAF, Mohamed Raouraoua ne sert à rien ! Nous avons soutenu le Mali pour recevoir en guise de reconnaissance une trahison ! Ces derniers ont opté pour le Gabon et saboté l'Algérie ! J'ai été reçu par le président malien Alpha Omar Konaré qui m'a parlé beaucoup plus de Marseille que de son pays, le Mali ! «. Est-ce que vous avez donné l'ordre à Chachoua d'hypothéquer la villa de Cannes ? Interroge le président. «Oui, je lui ai donné l'ordre de l'hypothéquer mais le tribunal de Cannes a refusé la demande. Il a précisé par ailleurs qu'il a «transféré 33 millions d'euros du compte de Khalifa Air Ways au notaire Suisse !».

Khalifa a financé «Body guard» de Adel Imam

Khalifa a en outre a reconnu que : « C'est le ministère de la Culture qui a financé la pièce théâtrale de «Body guard du célèbre comédien égyptien Adel Imam, par le biais de Khalifa Bank !».

Prenant la parole pour auditionner Khalifa Abdelmoumene, le procureur général a clamé haut et fort à la direction du mis en cause «Tout a commencé lorsque des lettres anonymes sont parvenues aux services de la brigade économique faisant état de cas de malversation au sein du groupe Khalifa Bank, expliquez-nous.

Khalifa d'un ton serein répond : «A ma connaissance, la justice ne prend pas en considération ce genre de documents ! «

«Pouvez-vous nous dire si c'est vrai que votre famille détient la majorité des actions au niveau de toutes les sociétés au nom de Khalifa ? coupe le président.»

«Absolument ! Ma famille détient les 07 actions notamment au sein de Khalifa Airways et Khalifa et Khalifa Bank ! «

«Donc, si j'ai bien saisi, il s'agit de sociétés familiales» ! rétorque le procureur

Khalifa, dites-nous si vous vous êtes rendu dans le bureau de Me Rahal Omar et signé le contrat relatif à la création de Khalifa Bank ?» questionne, le procureur Et à Khalifa de répondre : « Oui ! Je me suis rendu et j'ai même signé le dit document, monsieur le procureur ! «

Il est vite interrompu par le représentant du parquet général : «M. Khalifa, tout au long de votre audition lors du premier jour du procès vous avez nié s'être rendu dans le bureau du notaire. Vous avez également déclaré que vous n'aviez jamais mis les pieds chez lui car il se chargeait de vous ramener les papiers jusqu'à la maison !».

Il convient de signaler que l'audience de jeudi dernier a été suspendue à maintes reprises par le président du tribunal criminel de Blida qui a eu beaucoup de difficultés à gérer les débats, suite aux interventions des avocats de la défense et des parties civiles.

Par ailleurs, le document exhibé par Me Bourayou Khaled relatif à l'audition de l'ex-patron de la caisse principale de Khalifa Bank, par les services de sécurité en 2004, a suscité l'ire de l'avocat de la défense en l'occurrence Me Lazher : « Je ne comprends pas comment Me Bourayou présente un document qui concerne l'audition de mon client à l'étranger et non en Algérie ! Ledit document ne doit pas être pris en considération car il est nul est non avenu ! «. Les auditions des inculpés se poursuivront demain par le président du tribunal criminel de Blida, quant aux chefs d'inculpation retenus contre eux par la chambre d'accusation de la cour de Blida, entre autre création d'association de malfaiteurs, vol qualifié, usage de faux et complicité dans le détournement de deniers publics. Le procès s'est ouvert lundi dernier devant le tribunal criminel de Blida, sous haute surveillance, et dans de bonnes conditions notamment organisationnelles.

Redouane Hannachi


DR

LES REPAS PRIS EN CHARGE PAR L'ETAT

Le prix pour le Hadj 2015 est de 412 000 DA

LE PRIX du hadj pour la saison 2015 est fixé à 412 000 DA incluant le billet d'avion, a affirmé le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Mohamed Aissa, soulignant que des résidences ont été louées près de La Mecque.
Intervenant en marge d'une journée d'étude sur l'activité des mosquées et leur rôle dans le développement du sens du nationalisme, M. Mohamed Aïssa a précisé que les frais du hadj 2015 sont estimés à 312 000 DA, sans compter le billet d'avion, et à 412 000 DA en comptant les frais du transport aérien. Il a indiqué que toutes les conditions étaient réunies en termes d'encadrement, d'hébergement et d'accompagnement médical.
Selon le ministre, le prix du billet est de 100 000 DA en classe économique et 140 000 DA en première classe sur les vols d'Air Algérie, ou en classe économique sur les vols de Saudi Airlines. M. Mohamed Aïssa a estimé que les frais du hadj devaient atteindre 600.000 DA en raison de la hausse du dollar sur le marché international, indiquant que le prix avait été revu à la baisse suite aux négociations menées par la partie algérienne avec les autorités saoudiennes outre l'aide apportée par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, au profit des hadjis algériens. Le ministre a, par ailleurs fait savoir que «l'opération de paiement des frais du hadj 2015 débutera le dimanche 17 mai», ajoutant que «les banques resteront ouvertes et au service des hadjis jusqu'au départ des premiers vols vers les Lieux Saints, prévus à la fin du mois d'août 2015».
Concernant l'hébergement des hadjis, le ministre des Affaires religieuses a indiqué, lors de son passage à l'émission «Hiwar Essaa» de la Télévision nationale, que la résidence la plus éloignée est située à moins de 900 m de La Mecque, précisant qu'il n'y aura pas plus de cinq personnes par chambre. Répondant à une question sur le discours religieux dans les mosquées, le ministre a souligné qu'il «évolue en continu». «13 instituts ont été créés spécialement pour la formation des cadres religieux de manière à adapter cette pratique aux développements en cours et prémunir la société idéologiquement», a-t-il ajouté. Il convient de souligner que le pèlerinage aux Lieux Saints de l'islam connaît un engouement sans précédent en Algérie, et ce malgré l'augmentation de son coût de revient. Pour rappel, le ministre avait permis aux 45 agences désignées pour la prise en charge des hadjis de choisir le lieu d'hébergement, le mode de transport et la restauration, devenue obligatoire, tout en soulignant que l'Etat algérien apportera toujours son aide de 24 000 DA destinée aux hadjis. L'opération de paiement des frais du hadj pour l'année 2015. Le paiement des frais se fera exclusivement au niveau des agences de la Banque d'Algérie à travers tout le territoire national. **L. L.**

COMPÉTITIVITÉ TOURISTIQUE DANS LE MONDE

L'Algérie toujours à la traîne

Le rapport sur la compétitivité des voyages et du tourisme du Forum économique mondial (FEM) publié mercredi dernier, a classé l'Algérie à la 123e place.

Dans cette édition 2015, l'Algérie occupe ainsi la 123e place parmi 141 pays. En 2013, le pays s'est classé à la 132e position sur 140, mais il reste beaucoup à faire dans le secteur du tourisme. L'Algérie a obtenu une note de 2.93, bien loin de nos voisins marocains et tunisiens, classés respectivement aux 62e et 79e rangs. Et encore plus loin du Kenya (78e), du Botswana (88e), Tanzanie (93e) et de la Zambie (107e).
Le classement tient compte de pas moins de 14 piliers, eux-mêmes composés de plusieurs indicateurs : environnement du travail, sûreté et sécurité, santé et hygiène, ressources humaines et du marché du travail, préparation des TIC. Il utilise aussi les données en termes de hiérarchisation des voyages et du tourisme, d'ouverture internationale, de compétitivité des prix, de durabilité environnementale, ainsi que celles portant sur les infrastructures


DR

aériennes, terrestres et portuaires. En outre, il intègre celles portant sur le service touristique, les ressources naturelles, culturelles ou encore le voyage d'affaires.
Cette année, l'Espagne arrive en tête sur les 141 pays, avec une note de 5,31, suivie de la France et de l'Allemagne, alors que les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la Suisse, l'Autriche, l'Italie, le Japon et le Canada complètent le Top 10.
Bien qu'on soit placé parmi les derniers, le rapport a évalué l'indice de sécurité, dans lequel l'Algérie a obtenu 5 points sur 7. Même note obtenue en matière de santé et d'hygiène. Alors que la note attribuée aux ressources naturelles, aux ressources culturelles et aux infrastructure n'a pas dépassé 2 points sur 7. La meilleure note de l'Algérie a été obtenue dans l'indice de compétitivité des prix, estimée à 5.5 points.
L'Algérie reste à la traîne en termes d'industrie touristique en dépit des efforts consentis ces dernières années en vue de relancer le secteur. Le 15 décembre 2014, le ministère du Tourisme a annoncé l'approbation par ses services de 847 projets pour un investissement global de 355,5 milliards de dinars algériens (3,312 milliards d'euros). Ces projets, qui ont une capacité cumulée de 100 000 lits, devraient générer 44 000 emplois. Le tourisme d'affaires arrive en tête des projets avec 589 hôtels dans les régions urbaines. Les régions côtières devraient bénéficier de 142 nouveaux hôtels. D'autres structures d'hébergement devraient, par ailleurs, être installées dans les régions sahariennes et les stations thermales. Une enveloppe de 653 millions d'euros servira, d'autre part, à financer la réhabilitation des hôtels publics, qui représentent 20 % du parc hôtelier du pays. L'Algérie compte 205 zones d'expansion touristique (ZET) réparties sur les diverses régions du pays, dont 160 sur les villes côtières. Le tourisme thermal, qui compte à ce jour 12 stations et centres de thalassothérapie, devrait également s'étendre avec la délivrance de 48 permis d'exploitation et la rénovation de plusieurs structures.

Kamel Aït Bessaï

ENTRE GÉNOCIDE ARMÉNIEN ET LES MASSACRES D'ALGÉRIENS

Le double jeu de la France

LES MASSACRES perpétrés durant la colonisation française en Algérie même s'ils sont restés impunis à nos jours, continuent de susciter des actions éparses et épisodiques mais à forte teneur revendicative même si officieusement l'on a fini par se résilier à exiger le pardon officiel. C'est le cas des massacres à Sétif, Guelma et Kherrata, le 8 mai 1945. A la même date l'excolonisateur continue à fêter «le jour de la victoire sur le Nazisme»
Le dilemme de la France reste 70 ans après entier. Au moment où le pays des droits de l'homme «exige» de la Turquie sa reconnaissance du génocide arménien de 1915, de multiples «entraves politiques et légales» empêchent le pouvoir français de reconnaitre ses crimes en Algérie, notamment ceux du 8 mai 1945 où furent massacrés près de 45 000 algériens, selon les chiffres donnés par le PPA (Parti du peuple algérien). La France qui minimise le nombre de victimes continue de renier officiellement le génocide se contentant de (re)qualifier «d'événements» la tuerie à grande échelle.
Au-delà du nombre d'Algériens tombés sous les balles assassines de l'armée coloniale, la France avait prémédité les crimes perpétrés en Algérie au lendemain de la fin de la deuxième guerre mondiale. C'est un constat auquel s'accordent à dire et même affirment beaucoup d'historiens, algériens, britanniques, américains et même français. La commémoration des massacres dont bon nombre de villes du Constantinois furent le théâtre à partir du 8 mai 1945 et dont la durée a dépassé tout entendement puisque certaines localités ont été soumises à un génocide durant 14 jours, a été l'occasion pour la mémoire collective de revisiter ce tragique épisode de l'Algérie sous domination française. A Alger, Batna, Constantine, Guelma, Sétif et Béjaïa, des conférences se tiennent depuis mercredi. Il est question d'une relecture de l'histoire avec l'apport de témoignages vivants mais aussi et surtout de redéfinition du droit international au regard des massacres. C'est le cas du Pr Aymane Salama, professeur de droit international à l'université du Caire, qui a estimé dans son intervention lors du colloque international sur «les massacres coloniaux…cas des massacres du 8 mai 1945», tenu jeudi à l'auditorium du nouveau pôle universitaire à Guelma, que la responsabilité de la France dans les crimes des forces françaises contre des Algériens désarmés reste «entière après 70 ans».
Les règles de prescription «ne sauraient être appliquées dans ce cas», a-t-il estimé, ajoutant que les tentatives de la France de dégager sa responsabilité de ces crimes contre l'humanité et ce génocide n'ont «aucun fondement légal». «Quand bien-même les auteurs directs de ces crimes sont morts et enterrés, le gouvernement français, lui, est bien là et il doit réparation aux victimes, incluant la reconnaissance, les excuses officielles et le dédommagement matériel», a estimé l'universitaire.

Des entraves empêchent la France de reconnaître ses crimes

De son côté l'historien, journaliste et militant de la Ligue française des droits de l'Homme, Gilles Manceron, a traité des «multiples entraves concrètes, politiques et légales» qui empêchent encore la France de reconnaître ses crimes en Algérie, le 8 mai 1945.
Un grand travail doit être réalisé pour «conduire certaines forces politiques françaises qui furent, de près ou de loin, impliquées dans ces crimes, à dire la vérité», a soutenu M. Manceron qui reconnaît l'existence, dans les milieux français, de «beaucoup d'ennemis de l'aveu». Pour cet historien, 70 ans après les faits (…) des défenseurs des droits de l'Homme continuent d'œuvrer en France pour pousser le gouvernement à dire la vérité et reconnaître ses crimes». Ces actions, a-t-il affirmé, «se poursuivront (…) pour faire connaître les faits, notamment par l'exploitation des archives», a-t-il indiqué.
A Constantine, où fut donné le coup d'envoi, mercredi, d'un colloque consacré aux crimes du 8 mai, Hosni Kitouni, scénariste, éditeur a souligné dans une communication sur les massacres coloniaux, leur signification et la souffrance des victimes, que la singularité des crimes répétés invariablement par la colonisation durant la présence française en Algérie, renvoie à la «mission civilisatrice» et au projet de faire de l'Algérie une colonie de peuplement. Il a estimé, dans ce contexte, que ce projet est à l'origine d'une doctrine qui a justifié et légitimé, aux yeux des colons «l'ensauvagement des bourreaux».
Pour sa part, l'historien Ameur Rekhila a estimé jeudi à Alger que les événements démontrent que la France, une fois les Nazis vaincus, a envoyé pas moins de 70.000 soldats supplémentaires en Algérie et renforcé sa flotte aérienne de 28 appareils, dans le but d'opprimer les Algériens après la fin de la 2ème guerre mondiale. Pour ce qui est du nombre réel des victimes des massacres du 8 mai 1945, le conférencier a précisé que les tueries ayant duré jusqu'au 22 du même mois avaient fait selon le PPA 45.000 morts, tandis que l'Associations des Oulémas algériens faisait état de 90.000 victimes.
La répression des manifestations du 8 mai a été soldée par l'arrestation de 6.460 personnes et l'exécution de 99 d'entre eux, a rappelé M. Rekhila, selon lequel la France avait procédé à la dissolution de tous les partis politiques et l'arrestation de leurs dirigeants.
Il n'est donc un secret pour personne que le combat effarouché des Algériens pour leur droit ne fut guère une partie de plaisir. Le massacre du 8 mai 1945 était en tout cas une raison de plus pour les partisans de l'option de la lutte armée de le 1er novembre 1954.

Amine B.

LE P/APC DE CHÉRAGA SOUS LES VERROUS ET CELUI D'OULED FAYET À L'ENQUÊTE

Après les poursuites judiciaires, le wali d'Alger passe à l'action

Comme nous l'avons déjà rapporté dans nos éditions précédentes, le wali d'Alger, Abdelkader Zoukh avait poursuivi en justice 17 maires de l'Algérois pour diverses causes, parmi elles, celle de corruption. Voilà que le wali passe, désormais, à l'action.



Après les mises en gardes accompagnées par des poursuites judiciaires à l'encontre de 17 P/APC de la capitale, la wilaya d'Alger s'est, à présent, lancée dans les enquêtes qui ont débuté il y a près de deux semaines déjà. Selon une source bien informée proche des services des contentieux auprès de la Présidence, des enquêteurs desdits services sont en train de mener des investigations concernant les affaires des APC d'Alger. La même source nous a appris qu'il y a près d'une semaine une équipe composée de plusieurs enquêteurs des services des contentieux s'est déplacée au niveau de l'APC de chéraga pour mener des investigations spéciales. Cette enquête a permis, par la suite, de localiser des dépassements effectués par le maire et un entrepreneur qui sont accusés de trafic d'influence et atteintes aux biens d'autrui. Après la commune de chéraga, les enquêteurs des services contentieux tournent, à présent, vers la commune voisine, Ouled Fayet. Ici, il y'a près d'une semaine déjà, une équipe des services de contentieux est en train de passer au peigne fin tous les sous injectés par ladite commune dans des projets potentiels qui sont inscrits. Un rapport est en cours de finition, apprend-t-on de la même source. Ceci dit, les enquêteurs sont sur plusieurs pistes douteuses qui peuvent divulguer beaucoup de choses. Toujours d'après la source proche des services contentieux de la Présidence, ces enquêtes vont s'élargir par la suite pour cibler d'autres communes de la capitale. En tout, apprend-on, ces enquêtes ne vont pas concerner uniquement les 17 APC déjà sous l'œil de la wilaya, mais elles concerneront la totalité des communes d'Alger qui sont au nombre de 57 APC. C'est une décision prise au lendemain des poursuites judiciaires wali d'Alger lui-même qui, plus loin, a même créé une commission spéciale, sise dans la wilaya, pour mener à bien ces enquêtes après la localisation de plusieurs dépassements. 17 présidents d'APC de la wilaya d'Alger, soit un tiers des communes de la capitale sont déjà poursuivis en justice, suite à une décision du wali, faut-il le rappeler (voir notre édition du 9 mars 2015). La même source indique qu'ils sont impliqués dans diverses affaires et poursuivis en justice par le wali d'Alger suite à une gestion catastrophique des affaires des communes dont ils sont auteurs. Toujours selon la même source, parmi ces affaires figurent la dilapidation de deniers publics, l'octroi des marchés de gré à gré, les retards flagrants dans la réalisation des projets et bien d'autres affaires. Contacté par téléphone, le chargé de communication de la wilaya d'Alger, M. Karim, a confirmé cette décision du wali d'Alger mais sans donner plus de détails ni dévoiler les communes concernées. Selon lui, ce lourd dossier est géré par un responsable de la wilaya qui détient toutes les procédures et les chefs d'inculpation. Le responsable en question a été désigné par le wali d'Alger pour suivre les procédures judiciaires. Il est important de souligner que, depuis son arrivée à la tête de la wilaya d'Alger, Abdelkader Zoukh a mené une série de procédures judiciaires contre les P/APC du fait que certains parmi eux étaient occupés dans des affaires» au détriment des problèmes sociaux des populations. Ajoutez au laisser-aller de certains de ces responsables, les distributions des logements sociaux souvent à des proches, tandis que les véritables nécessiteux, eux, ont été exclus des listes des bénéficiaires.

F. Sofiane

DANS DES OPÉRATIONS À TIZI-OUZOU ET SKIKDA

Des casemates et des explosifs détruits par l'Armée

NEUF casemates contenant des bombes et des explosifs, ont été découvertes et détruites jeudi par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) à Tizi Ouzou et Skikda. C'est ce qu'a fait savoir hier le ministère de la Défense nationale (MDN) dans un communiqué. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste, un détachement relevant du secteur opérationnel de Tizi Ouzou (1ère région militaire) a découvert le 07 mai 2015, lors d'une opération de ratissage, huit casemates contenant deux bombes de confection artisanale, des explosifs et des produits chimiques. Les casemates et leur contenu ont été détruits sur les lieux », précise la même source. En outre, un autre détachement relevant du secteur opérationnel de Skikda (5ème région militaire) «a découvert, lors d'une opération de ratissage au niveau du lieudit Boulehchiche, près d'Aïn Laksar, une casemate contenant 25 bombes de confection artisanale qui ont été détruites sur les lieux ». Dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre la contrebande et le crime organisé, des éléments de la Gendarmerie Nationale et des Gardes-frontières du secteur opérationnel de Tlemcen (2ème région militaire) ont intercepté un véhicule touristique chargé de 769 kilogrammes de kif traité et ont saisi une quantité de carburant destinée à la contrebande s'élevant à 9090 litres. Dans ce même contexte, un détachement de l'ANP relevant du secteur opérationnel d'El Oued (4ème région militaire) et en coordination avec les éléments de la Sûreté nationale, ont intercepté un narcotrafiquant à bord d'une camionnette chargée de 517 kilogrammes de kif traité. Dans la 6ème région militaire, un détachement relevant du secteur opérationnel de Bordj Badji Mokhtar a saisi cinq détecteurs de métaux, ajoute la même source.

S.N

LA VICTIME ÉTAIT L'ÉPOUSE DE L'EX-PRÉSIDENT DU JSMB

La femme de ménage tueuse d'une française à Béjaïa arrêtée

ARLETTE TIAB, l'épouse de l'ex-président de la JSM Bejaïa, Boualem Tiaba, été tuée par sa femme de ménage, a fait savoir avant-hier un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). Il s'agit de la femme de ménage de la victime, qui a fini par reconnaître son forfait, précise la même source. «La brigade de la police judiciaire de la sûreté de Béjaïa, aidée de la police scientifique, a pu élucider l'affaire du meurtre commis au domicile de l'ex-président de la JSM Bejaïa (situé au centre-ville de Béjaïa) et ayant coûté la vie à son épouse, une ressortissante française de 71 ans», précise le communiqué. Agissant suite à l'appel de l'époux de la victime-mercredi aux environs de 13h, une équipe d'officiers de la police judiciaire, d'experts en criminalistique et de spécialistes de la scène de crime s'est rendue sur les lieux en présence du procureur de la République de Béjaïa. Boualem Tiab, ex-président de la JSM Bejaïa est également fondateur de la société de céramique de la Soummam. Les enquêteurs ont trouvé le corps sans vie de la victime gisant dans une mare de sang. Elle avait été battue et poignardée sur différentes parties du corps. L'arme du crime a été retrouvée sur place. La femme de ménage est vite pointée du doigt. Sur instruction du procureur de la République, les enquêteurs se sont déplacés le jour même au domicile de la suspecte ; ils ont relevé des égratignures sur ses mains et son pied gauche. Elle est vite passée aux aveux après avoir été confrontée aux preuves évidentes qui s'accumulaient contre elle. L'équipe a même interpellé le complice de la meurtrière, qui a reconnu l'avoir transportée à bord de son véhicule. Suite aux aveux des deux mis en cause, ces derniers ont été conduits au poste. Il s'agit de la femme de ménage A. Lynda, 23 ans, et de son compagnon de 22 ans. La victime a reçu 20 coups avec un objet contondant sur différentes parties du corps, notamment au ventre et au coup. Le mobile du crime serait une affaire de vol d'objets de valeur qu'aurait commis la femme de ménage, engagée par la victime il y a quelques mois seulement. Un



vol commis en son absence. La victime aurait exigé la restitution des objets volés sans quoi elle irait déposer plainte. La femme de ménage est passée à l'acte pour faire taire la victime. Cet assassinat a jeté la consternation au sein de la population. La famille de la victime était sous le choc. «Nous sommes tous sous le choc et n'arrivons pas à y croire. J'espère que l'auteur de ce crime particulièrement barbare sera trouvé et jugé au plus vite», a affirmé l'une de ses nièces au Jeune Indépendant, et qui a fait part ensuite de sa satisfaction suite à l'arrestation de la femme de ménage. Selon des informations obtenues de sa famille, Arlette était née en 1944 et vivait depuis plus de 40 ans à Bejaïa. Elle était parfaitement intégrée et présidait une association caritative en faveur des enfants abandonnés. Le couple Tiab occupait un rez-de-chaussée à la rue Bouaouina (ex-Clemenceau), un «endroit paisible, non loin du siège de la wilaya», a ajouté la même source qui a précisé que l'appartement était «ultra-sécurisé» doté de caméras de surveillance et de deux portes blindées. Mère de quatre filles, Mme Tiab était très appréciée par la population, notamment pour ses œuvres caritatives pour le compte des enfants de la pouponnière de Bejaïa.

K.M

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA WILAYA DE CHLEF
NIF : 408015000002066

DEUXIEME AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 05/2015

La Direction des travaux publics de la wilaya de Chlef lance un avis d'appel d'offres national restreint dans le cadre de l'opération : **étude de dédoublement de la RN 11 sur 50 km y compris assistance technique, répartie en deux lots :**

Lot n° 02 : assistance technique à l'étude

Seuls les bureaux d'études ou groupement de bureaux d'études ayant :
A. Agrément du ministère des Travaux publics du bureau d'études (en cours de validité).
B. Le bureau d'études devra avoir réalisé (par ses propres moyens) durant les dix (10) dernières années :
B.1- Pour le lot n° 02 : soit deux (02) projets **d'assistance technique à l'étude, ou d'études techniques ou d'études techniques et d'assistance technique à l'étude**, pour le compte de l'administration dans le domaine des études de route nationale, autoroutes, voie express, dédoublement de route, modernisation d'une route, évitement ou contournement de ville.
En cas de groupement de deux ou de plusieurs bureaux d'études :
- Le groupement doit être **solidaire.**
- Le chef de file doit être **majoritaire.**
- Le chef de file doit satisfaire aux critères A, B.
- Chacun des autres membres du groupement doit satisfaire le critère A.
- Les membres doivent avoir participé à des études d'APS et d'APD d'un projet de route nationale, autoroutier, ou voie express, dédoublement de route, modernisation d'une route, évitement ou contournement de ville.

La réalisation de telles études devra être prouvée par :
- **Des attestations de bonne exécution délivrées par les maîtres d'ouvrage (l'attestation doit détailler la mission réalisée), accompagnées par des devis quantitatifs et estimatifs si nécessaire.**

N.B. : les bureaux d'études algériens ou groupement des bureaux d'études agréés par le ministère des Travaux publics et expérimentés dans le domaine de l'ingénierie peuvent soumissionner pour un ou deux lots et peuvent prétendre qu'à un seul lot.

Les BET ou groupement de BET intéressés par le présent avis peuvent obtenir des informations ou examiner le dossier d'appel d'offres auprès de la :
Direction des travaux publics – Boulevard des Martyrs – Siège des trois Directions Chlef.
La remise du dossier se fera contre paiement d'un montant non remboursable par chèque libellé au nom du Laboratoire central des travaux publics de deux mille dinars (2 000 DA).
Seules les personnes dûment mandatées par l'entreprise peuvent retirer le dossier de soumission.
Les offres techniques et financières doivent être remises dans deux enveloppes séparées et introduites dans une enveloppe extérieure fermée et anonyme et porter la mention :

Avis d'appel d'offres national restreint n° 05/2015
Lot n° 02 : assistance technique à l'étude
A ne pas ouvrir

Et adressées à **: Monsieur le Directeur des travaux publics de la wilaya de Chlef.**

Et contiendra deux (02) enveloppes :
Première enveloppe : Offre technique
Deuxième enveloppe : Offre financière

Le délai de préparation et de dépôt des offres est fixé à 30 jours à partir de la première parution du présent avis d'appel d'offres dans les quotidiens nationaux ou dans *le BOMOP*.
Le jour et l'heure limite de dépôt des offres est fixée au **30ème jour avant 14h00**, qui correspond au dernier jour de préparation des offres. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.
L'ouverture des plis techniques et financiers se fera en séance publique, conformément à l'instruction aux soumissionnaires, le même jour correspondant à la date de dépôt des offres à **14h00**, au siège de la Direction des travaux publics de la wilaya de Chlef.
Les offres des soumissionnaires resteront valides pendant une période égale à la durée de préparation augmentée de trois mois à partir de la date de dépôt des offres et devront obligatoirement présenter les pièces et documents exigés par la réglementation en vigueur et l'instruction aux soumissionnaires.

Offre technique :
1. Instruction aux soumissionnaires dûment paraphée, signée et cachetée.
2. Une déclaration à souscrire dûment remplie, signée et datée.
3. Une déclaration de probité dûment remplie, signée et datée.
4. L'agrément délivré par le ministère des Travaux publics du bureau d'études, statut ou l'équivalent en cours de validité.
5. Le numéro d'identification fiscal (NIF).
6. Le mémoire technique avec une description détaillée de la méthodologie et du plan de travail à adopter pour le déroulement des études, ou la mission d'assistance, la durée d'intervention des spécialistes de l'équipe du projet.
7. L'organigramme de l'équipe du projet.
8. Les diplômes et curriculum vitae détaillés des cadres engagés dans l'élaboration des études y compris ceux des experts consultants externes au bureau d'études, datés et signés par les intéressés.
a. Les CV doivent être obligatoirement paraphés, signés et datés par leurs auteurs et porter la mention de disponibilité du consultant pendant toute la durée du projet, sous peine de ne pas être pris en considération lors de l'évaluation.
b. Il y a lieu de joindre les copies des diplômes des cadres engagés dans l'élaboration des études ou la mission d'assistance.
9. Le délai et le planning général de réalisation de l'étude **(y compris les délais nécessaires à l'approbation des dossiers par l'administration).**
10. Les références du soumissionnaire accompagnées des attestations de bonne exécution (l'attestation doit détailler la mission réalisée) accompagnées par des devis quantitatifs et estimatifs si nécessaire, délivrés par les différents maître d'ouvrage.
11. En cas de groupement **solidaire**, le protocole d'accord de constitution du groupement solidaire indiquant le chef de file **majoritaire** ainsi que la responsabilité des bureaux d'études en faisant partie et la part que détient chaque membre du groupement (en pourcentage).
12. La délégation de pouvoirs des bureaux d'études formant le groupement **désignant le chef de file.**
13. La copie certifiée conforme du statut du bureau d'études ainsi que la liste des principaux actionnaires ou associés.
14. Les bilans financiers des trois (03) dernières années (2012, 2013 et 2014) pour personne normale portant le cachet de réception des services des impôts, et dans le cas d'une personne morale, ils seront certifiés par un commissaire aux comptes ou un comptable agréé.
15. Attestation de dépôt des comptes sociaux au Centre national des registres du commerce pour les sociétés commerciales de droit algérien.
16. Le présent cahier des charges avec toutes les pages paraphées, portant la date, le cachet et la signature du soumissionnaire, précédée de la mention «**Lu et accepté**».
17. L'extrait du casier judiciaire (moins de 03 mois) du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique et du gérant ou du directeur général lorsqu'il s'agit d'une société.
18. Dossier fiscal et parafiscal en cours de validité (extrait de rôle, la mise à jour CASNOS et la mise à jour CNAS).

Offre financière :
- La lettre de soumission (dûment remplie, signée et datée).
- Le bordereau des prix unitaires.
- Le détail quantitatif et estimatif.
- Le sous-détail des prix.

Les soumissionnaires sont invités à la séance d'ouverture des plis.

Le Jeune Indépendant **du 09/05/2015/ANEP N° 323 593**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
DIRECTION DES SERVICES AGRICOLES DE LA WILAYA D'ADRAR
NIF 097401019046626

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 03/2015

Dans le cadre du Fonds national de développement rural (F.N.D.R), le ministre de l'Agriculture et du Développement rural lance un appel d'offres national ouvert concernant : **réalisation de 125 km de pistes agricoles à travers la wilaya, répartie en 05 lots comme suit :**

Lot	Communes	Linéaire (km)
01	Timmi – Fenoughil	24
02	Zet Kounta, In Zegmir, Reggane, Sali et Tit.	50
03	BBM	10
04	Sbaa, Charouine et Talmine	15,50
05	Metarfa, Timimoun, Tinerkouk et Ksar Kaddour	25,50

Les entreprises intéressées peuvent retirer le cahier des charges auprès de :
Direction des services agricoles de la wilaya d'Adrar
Route de l'Aéroport – Adrar
Tél. : (049) 96.09.41 / Fax : (049) 96.09.42

Les soumissionnaires doivent joindre à leurs offres les documents nécessaires exigés par la réglementation en vigueur. Les offres techniques et financières sont remises sous deux (02) enveloppes séparées cachetées et introduites dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :

« A NE PAS OUVRIR »
Avis d'appel d'offres national ouvert n° 03/2015 ayant pour objet

Réalisation de 125 km de pistes agricoles à travers la wilaya

L'offre technique est composée des pièces suivantes :
01- La déclaration à souscrire dûment signée et remplie.
02- La déclaration de probité.
03- Instructions aux soumissionnaires paraphées.
04- Cahier des prescriptions spéciales (C.P.S) parties A et B signé et paraphé.
05- Extrait du registre du commerce.
06- Certificat de qualification et classification professionnelles activité principale ou secondaire travaux publics catégorie 01 et plus.
07- Extrait de rôle apuré ou accompagné d'un échéancier en cours de validité.
08- Attestations de mise à jour CNAS, CASNOS.
09- Attestation de mise à jour CACOBATPH.
10- Statuts de l'entreprise.
11- Le casier judiciaire du signataire de la soumission.
12- Les bilans comptables de l'entreprise pour les 03 dernières années 2011-2012-2013 certifiés par un commissaire aux comptes ou un comptable agréé, ou les attestations d'activités visées par le service des impôts.
13- Moyens matériels avec exigence de carte grise et assurance valide.
14- Moyens humains avec exigence d'affiliation CNAS du dernier trimestre + diplôme.
15- Délai d'exécution + Planning des différentes phases des travaux (par lot).
16- Les attestations de bonne exécution des projets réalisés durant les dix (10) dernières années délivrées par les maîtres d'ouvrage.
17- Copie du dépôt légal des comptes sociaux (année 2013).
18- Numéro d'identification fiscale.

Le pli contenant l'offre financière est composée de :
01- Modèle de soumission dûment signé et rempli.
02- Bordereau des prix unitaires dûment signé et rempli.
03- Détail quantitatif et estimatif dûment signé et rempli.

- La date de dépôt des offres est fixée au **trentième (30ème) jour** de 8 h à 12h00, à compter du premier jour de la publication de l'avis d'appel d'offres dans *le Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP)* ou dans la presse nationale.
- La séance d'ouverture des offres techniques et financières se tiendra le même jour fixé pour la préparation et le dépôt des offres à **14h30,** au siège de la Direction des services agricoles de la wilaya d'Adrar, et sera reporté de **24 h** par jour férié, à la même heure.

Les soumissionnaires ou leurs représentants peuvent assister à la séance d'ouverture des plis.
- Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres durant la période de préparation des offres fixée à **trente (30) jours** augmentée de **trois (03) mois** à compter de la date de dépôt des offres.

LE DIRECTEUR

Le Jeune Indépendant du 09/05/2015/ANEP N° 323 600

BLOCAGE ET LENTEUR DANS LA RÉALISATION DES PROJETS À AZAZGA

Un panel interministériel pour désamorcer la tension

Un panel composé des secrétaires généraux des ministères de l'Environnement, des Travaux publics, des Ressources en eau et de l'intérieur et des Collectivités locales ainsi que du secrétaire général du Secrétariat national aux forêts a effectué mercredi dernier une visite d'inspection dans la wilaya de Tizi-Ouzou où il a été question d'examiner sur le terrain les chantiers considérés comme «phares» du développement.



DR

Le représentant du ministère des Travaux publics a fait part de sa satisfaction quant à l'avancée des travaux de la pénétrante devant relier Tizi-Ouzou à l'Autoroute est-ouest d'une distance de 48 Km. Les délais pour lesquels le groupe algéro-turc, ENGOA-OZGUN-NUROLI, s'est engagé, et qui est de 36 mois, peuvent être honorés, vu les moyens humains et matériels engagés sur le chantier. Il en est de même pour les travaux de la déviation de la ville d'Azazga sur une distance de 8,5Km et la prise en charge du glissement de terrain. Selon le contrat signé par l'entreprise contractante, cette déviation sera livrée au cours du mois de juillet de l'année en cours.

En revanche, les fiches techniques portant sur la situation en gaz naturel et sur le lycée du quartier Amyoud (Nouvelle-ville de Tizi-Ouzou) ne reflètent aucunement la réalité du terrain. Ce lycée du quartier Amyoud aurait dû être livré il y a deux années de cela. A l'inspecteur, les responsables du chantier ont présenté une fiche technique indiquant que le taux d'avancement était de 90%, alors qu'il a été constaté que ce taux ne dépassait pas les 70%. D'ailleurs, lors de la visite qui a été consacré, à ce chantier, il y a deux années par les officiels, le taux indiqué sur la fiche technique était loin de refléter la réalité. Il a été fait comprendre au panel interministériel que ce lycée encore largement en chantier accueillera les élèves dès septembre prochain. Concernant le chapitre portant sur le Gaz naturel, les données contenues dans la fiche technique présentée au village de Tamassit dans la commune d'Aghribs reflètent bien la réalité.

Le taux de raccordement de l'ensemble des foyers de la wilaya de Tizi-Ouzou arrêté au 31 mars dernier est de 62 %. Plus tard au salon d'honneur de la wilaya, le secrétaire général du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, Ahmed Adli, notera que les foyers de la wilaya de Tizi-Ouzou seront tous alimentés en Gaz naturel au cours de l'année 2016. Or, le wali a déclaré en 2013, à l'issue d'un conseil de wilaya consacré à ce chapitre, que le taux de raccordement « atteindra 95 % d'ici à la fin de l'année 2014 «. En ce début d'année, c'est le directeur des mines et de l'industrie de la wilaya qui a déclaré au Jeune Indépendant que « le gaz naturel sera assuré pour l'ensemble des foyers de la wilaya à la fin de l'année 2015».

Toujours est-il, cependant, que le grand danger menaçant la wilaya de Tizi-Ouzou est de nature environnementale. En découvrant la décharge publique à ciel ouvert en pleine forêt de Yakouren (Azazga), le représentant du Secrétariat national aux forêts a déclaré d'une voix ferme et solennelle au Premier responsable de la commune d'Azaga, Mustapha Bouadi : «Une telle situation est inacceptable ! «. Sur une distance de plus 70 mètres, c'est une véritable montagne de déchets qui se sont amoncelées. La fumée résultant de l'incinération des déchets est omniprésente. Les conséquences de ce désastre sur la santé humaine ne sont pas à ignorer aussi. Et pour preuve : dès l'arrivée sur ces lieux « maudits « de l'importante délégation, un groupe de citoyens s'étant rassemblés pour faire part de leur refus de l'installation de cette décharge sur ce lieu même. Le secrétaire général de la wilaya de Tizi-Ouzou les a assuré que ce calvaire sera bientôt qu'un mauvais souvenir.

Le commis de la wilaya de Tizi-Ouzou s'est basé sur les strictes recommandations données au Président d'APC d'Azazga par le secrétaire général du ministère de l'Environnement. En effet, le représentant du ministère de l'Environnement a vivement recommandé à Mustapha Bouadi de cesser immédiatement d'utiliser ce coin de forêt comme décharge publique et dans l'attente d'une construction d'un CET (centre d'enfouissement technique), d'utiliser celui de Fréha. Par ailleurs, ce haut fonctionnaire du ministère de l'Environnement a donné des ordres stricts afin de nettoyer toute la forêt. « Il faut également veiller au ramassage des canettes et autres bouteilles de bière «, a poursuivi l'interlocuteur du Président de l'APC d'Azazga. Le secrétaire général du ministère de l'Environnement a enfin rassuré Mustapha Bouadi que son département ministériel accordera les subventions nécessaires au profit de l'APC d'Azazga pour ses opérations de la protection de l'environnement dont la construction d'un CET. Le site devant accueillir ce CET se trouve dans la commune d'Aghribs, plus exactement au lieudit «Bouhlalou».

Deux sites ont été proposés et visités par le panel interministeriel et la délégation l'accompagnant. Le comble, c'est qui ces deux sites proposés se trouvent aussi dans une zone de maquis. Autrement dit, les défenseurs de la nature ou ceux qui peuvent se servir du prétexte de la protection de la nature, ou encore ceux qui peuvent voir le danger d'un CET pour la santé humaine pourront fort bien empêcher la réalisation de ce projet. D'ailleurs, nous avons appris plus tard dans les coulisses que les habitants des villages environnants pourraient accepter tout, excepté l'implantation d'un CET en ce lieu. Alors ? – La solution idoine serait la construction de CET selon les normes internationales.

De notre bureau, Saïd Tissegouine

LE CHEF DE DAÏRA DE TIGZIRT DÉNONCE

L'appartement d'une école transformé en lieu de débauche

LE CHEF de daïra de Tigzirt a dénoncé avant-hier, à l'occasion du conseil de wilaya consacré au secteur de l'éducation, l'utilisation d'un logement de fonction dans une école primaire comme lieu de débauche. Devant une assistance composée des présidents d'APC de la wilaya, des chefs de daïra, des élus de l'APW, des responsables de l'éducation et autres directeurs des services exécutifs de la wilaya, le chef de daïra de Tigzirt, connu pour son franc-parler et son profil de bon et loyal commis de l'Etat, a directement interpellé le wali sur l'utilisation par le directeur d'un logement de fonction d'une école primaire de la ville à des fins de débauche . «Nous avons, à maintes reprises, essayé de récupérer ce logement de fonction des mains de cet individu mais en vain ; car en sus des mauvaises mœurs qui s'y pratiquent, ce directeur d'école exerce ses fonctions comme tel au niveau de Draâ Ben Khedda où il occupe d'ailleurs un autre logement de fonction «, s'est plaint le premier responsable de la daïra de Tigzirt au wali. « Même la direction de l'éducation est au courant de ce cas sans précédent «, a encore dit le chef de daïra de Tigzirt avant de quitter la salle de réunion. En aparté, le chef de daïra nous a confié sans euphémisme la situation ubuesque qui dure depuis des années au niveau de cette institution de la république et qui n'est un secret pour personne, ni pour le simple citoyen ni pour les autorités locales dont le président d'APC de Tigzirt. «Ce directeur occupant actuellement un logement de fonction à l'école de Draâ Ben Khedda où il exerce ses fonctions, remet les clefs de ce logement de fonction de l'école de Tigzirt à «ses amis», nous confie-t-il. Il lui arrive même, moyennant finances de le mettre à la disposition de «ses amis» durant toute la période estivale». Selon les responsables locaux, le directeur occupe un troisième logement de fonction à Iflissen. «Lorsqu'il a été muté à l'école de Tigzirt, il n'a pas remis les clefs du logement de fonction», selon les mêmes sources. Et quand il a été encore muté à Draâ Ben Khedda, il a encore bénéficié d'un logement de fonction. «Il occupe trois logements alors que des enseignants effectuent une très longue distance pour s'acquitter de leur mission faute de disponibilité de logement de fonction, même d'astreinte», ont déploré les mêmes sources. **S. T.**

RENCONTRE DU WALI DE MÉDÉA AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

«Promouvoir la démocratie participative»

UNE RENCONTRE du wali de Médéa, Brahim Merad avec la société civile a eu lieu mercredi, à la grande salle de conférences de la faculté de droit et sciences juridiques de l'université Yahia Farès, en présence des membres de l'exécutif, des parlementaires, des sénateurs et des élus locaux. La rencontre qui vient dans le prolongement des réunions tenues avec les P/APC est, selon le chef de l'exécutif, Brahim Merad, une confirmation de la volonté exprimée en matière de démocratie participative dont les mécanismes ont été mis en place.

Dans sa déclaration préliminaire, le même responsable dira qu' «en dépit des différents programmes inscrits au profit de la wilaya, celle-ci n'a pas connu le bond qualitatif attendu en matière de développement. Ce qui a nécessité des efforts soutenus afin de surmonter les contraintes rencontrées par certains projets comme, par exemple, le problème d'expropriation des assiettes de terrains situés sur le tracé du projet d'autoroute.»

Les projets de route qui étaient à l'état stationnaire connaissent un rythme de réalisation normal de tous les axes et des tunnels dont l'ouverture va faciliter les échanges entre le sud et le nord, l'est et l'ouest du pays.

La wilaya de Médéa qui est à moins d'une heure de la capitale, présente tous les atouts pour devenir une destination privilégiée des investisseurs grâce aux opportunités offertes en ce qui concerne l'accès au foncier et au bénéfice des avantages financiers et fiscaux.

En effet, l'attrait de la wilaya est déjà perceptible à travers le volume des investissements agrées par le Calpiref qui a avalisé quelque 249 projets qui généreront 27.000 emplois à leur phase de croisière, selon les données communiquées.

Passant en revue les projets retenus dans le cadre des différents programmes de développement, le wali a particulièrement mis l'accent sur les projets revêtant un caractère structurant et sur le projet de la ville nouvelle de Boughezoul qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive au cours de ces derniers mois.

«Nous voulons faire de la ville nouvelle de Boughezoul une cité moderne, une zone attractive pour les investissements où plusieurs briqueteries ont été implantées, ainsi que la réalisation d'un programme de logements promotionnels et d'une opération de résorption de l'habitat précaire.

La ville nouvelle accueillera, à terme, 350.000 habitants et créera quelque 128.000 emplois dont 30.635 dans le seul secteur de la recherche et des techniques de pointe en sus des projets de ceinture verte et de concession agricole.»

S'adressant aux jeunes ingénieurs et cadres-conseils recrutés par les collectivités, le wali leur dira qu'il ne faudrait aucunement pas céder au diktat des responsables qui voudront vous faire signer certaines décisions techniquement inappropriées, car, dira-t-il, c'est vous qui savez et non eux.

La parole fut ensuite donnée aux représentants de la société civile qui n'ont pas manqué de dénoncer certains comportements de responsables locaux qui freinent le développement local. Pour le président de la coordination des associations de wilaya, Salim Mostéfaoui, le problème ne relève pas de la volonté de l'Etat qui inscrit des projets au profit des collectivités mais il se situe au niveau de leur réalisation qui est souvent confiée à des pseudo-entrepreneurs.

L'attente de la construction d'un nouvel hôpital au chef-lieu, la gestion de la nouvelle gare routière, le transfert des eaux de la Chiffa vers la région de la Mitidja, ont été, entre autres, les questions posées au chef de l'exécutif.

De notre correspondant, Nabil B.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
DE LA WILAYA DE CHLEF
N° D'IDENTIFICATION FISCAL : 099802019121821

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DES MARCHES

Conformément aux dispositions de l'article 49 du décret présidentiel n° 10/236 du 07/10/2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics.
Le Directeur des équipements publics informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres restreint **N°12/2015** paru dans les quotidiens « *El Chihab* » et « *Le Jeune Indépendant* » en date du 22/02/2015 , relatif **à la réalisation de deux (02) lycées à travers la Wilaya de Chlef repartis en lots séparés: Lot n°01 : Réalisation d'un lycée type 800/200R à OUED SLY, Lot n°02 : Réalisation d'un Lycée type 1000/300 avec internat à ZEBOUDJA** , qu'à l'issue de la séance d'évaluation des offres techniques et financières effectuée le **24/03/2015** les marchés sont attribués provisoirement à :

DESIGNATION DU PROJET	SOUMISSIONNAIRES	Note technique obtenue	MONTANT DA/TTC	DELAIS	CRITERES DE CHOIX
➢ Lot n°01 : Réalisation d'un lycée type 800/200R à OUED SLY					
Lot n° 1A : Enseignement A+ B	Infructueux : un seul soumissionnaire préqualifié techniquement				
Lot n° 1B : Enseignement C	Infructueux : aucun soumissionnaire n'est préqualifié techniquement				
Lot n° 1C : Logement fonction	Infructueux : aucun soumissionnaire n'est préqualifié techniquement				
Lot n° 1D : Réfectoire et cuisine	Infructueux : aucun soumissionnaire n'est préqualifié techniquement				
Lot n° 1E : Salle de sport	Infructueux : un seul soumissionnaire préqualifié techniquement				
Lot n° 1F: Poste transformateur type PSIII 16 0 KVA (génie civil + équipement) + Alimentation des blocs en énergie électrique + éclairage extérieur	Infructueux : un seul soumissionnaire préqualifié techniquement				
Lot n°1G : Chauffage central (génie civil + équipement) et Réseau de Gaz extérieur	KAMOUMIA ALI NIF : 197002190028637	73	9.677.450,25	03 Mois	MOINS DISANT
Lot n° 1H: Aménagement extérieur + Assainissement + AEP+ Mur de clôture	OUADJAOUT CHAHRAZED EPS ZAI NIF: 270020102236122	57	46.498.853,70	06 Mois	MOINS DISANT
➢ Lot n°02 : Réalisation d'un lycée type 1000/300 avec internat à ZEBOUDJA					
Lot n°2A : Bloc pédagogique et Administration + Sanitaire + Auditorium	Infructueux : le seul soumissionnaire n'est pas préqualifié techniquement				
Lot n°2B : Poste transformateur type PS1 (génie civil + équipement) + Alimentation des blocs	Infructueux : le seul soumissionnaire n'est pas préqualifié techniquement				
Lot n°2C : Chauffage central (Radiateur + Alimentation en Gaz + local chefferie (génie civil + équipement))	MIMOUNE DJILLALI NIF: 159020900036128	60	11.373.195,60	03 Mois	MOINS DISANT
Lot n°2D: Salle de sport	Infructueux : un seul soumissionnaire préqualifié techniquement				
Lot n°2E : Bloc logements (01F5 + 03F4 + 02F3 + 01 F1)	Infructueux : Le service contractant n'a reçu aucun pli				
Lot n°2F : Internat (Hébergement + Réfectoire + Cuisine)	Infructueux : le seul soumissionnaire n'est pas préqualifié techniquement				
Lot n°2G: Aménagement extérieur + Assainissement + AEP + Mur de clôture + Mur de Soutènement + Drainage	infructueux : un seul soumissionnaire préqualifié techniquement				

NB: - Conformément aux dispositions de l'article 114 du décret présidentiel n° 10/236 du 07/10/2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics, les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le service contractant, peuvent introduire un recours, et ce dans un délai de **dix (10) jours** à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans la presse qui a assuré la publication de l'avis d'appel d'offres et le Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (*BOMOP*) auprès de la commission des marchés compétente.
- Conformément aux dispositions de l'article 125 du décret présidentiel n° 10/236 du 07/10/2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics, les soumissionnaires qui souhaitent avoir des précisons sur les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher du service contractant, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la première publication de l'attribution provisoire du marché dans la presse qui a assuré la publication de l'avis d'appel d'offres et le Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

P/LE DIRECTEUR

Le Jeune Indépendant du 09/05/2015/ANEP N° 323 590

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BLIDA
DAIRA DE BLIDA
COMMUNE DE BLIDA
DIRECTION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES
BUREAU DES MARCHES PUBLICS

Avis D'attribution Provisoire de Marché

Conformément aux dispositions de l'article 49 paragraphe 01 du décret présidentiel n°10/236 du 07 octobre 2010, portant réglementation des marchés publics, modifié et complété,
il est porté à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national restreint n°102/2015 relatif à **L'AMENAGEMENT LOCALITE SIDI MOUSSA BLIDA,** paru dans les quotidiens nationaux ***El Massar*** **et** ***Le Jeune Indépendant*** en date du **17 février 2015,**

Qu'à l'issue de l'analyse et l'évaluation des offres techniques et financières effectuées le 22 avril 2015, le marché est attribué provisoirement à **E. T.P.H KADI MAHFOUD,** dont le siège social est à **RUE BOUGUERRA EL HAOUES "TESSALA EL MERDJA" wilaya d'ALGER,** N°d'immatriculation fiscale 197609260051724

CRITÈRES DE CHOIX

Le soumissionnaire	Montant en(TTC)	Délai de realisation	La note technique	observation
E.T.P.H KADI MAHFOUD	30.574.908,00DA	05 Mois	71.00pts	Le moins disant

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix, peut introduire un recours auprès du comité des marchés publics de la commune de Blida, dans un délai de **10 jours** ,à compter de la date de publication du présent avis, en application de l'article 114 du décret présidentiel n°10-236 du 07/10/2010, portant réglementation des marchés publics, modifié et complété.

Le Jeune Indépendant **du 09/05/2015/ANEP N° 323 465**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE CHLEF

DAIRA DE OUED FODDA

COMMUNE DE OULED ABBES

N° FISCAL : 098402189024228

AVIS D'INFRUCTUOSITE

Conformément aux dispositions des articles 44 et 125 du décret présidentiel n° 10/236 du 07/10/2010 modifié et complété, portant réglementation des marchés publics, le président de l'Assemblée populaire communale de la commune de Ouled Abbès, wilaya de Chélif informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'avis d'appel d'offres national restreint

n° 03/2015 portant: **Aménagement urbain des rues de la cité Sidi-Maamar en béton bitumineux (1ère tranche),** publié dans les quotidiens *le Jeune Indépendant* en langue étrangère et *El-Akhbar* en langue nationale le 15/04/2015, qu'à l'issue de l'analyse des offres techniques le 05/05/2015, l'appel d'offres est déclaré infructueux pour le motif suivant :

- Qualification technique d'une offre seulement

Le président de l'Assemblée populaire communale

Le Jeune Indépendant **du 09/05/2015/ANEP N° 323 597**

POUR DES RAISONS HUMANITAIRES

L'ONU appelle à une «pause militaire» au Yemen

Le Coordonnateur humanitaire des Nations unies pour le Yémen, Johannes Van der Klaauw, a réclamé jeudi une nouvelle fois «une pause humanitaire» à Aden pour permettre aux agences humanitaires de fournir une assistance aux civils.



«Les gens à Aden ont enduré des conditions extrêmement difficiles à cause des combats au cours des six dernières semaines et doivent être en mesure de se déplacer vers des zones plus sûres pour obtenir une assistance médicale. La violence envers les civils et les travailleurs humanitaires et les attaques visant les hôpitaux et d'autres infrastructures civiles doivent cesser immédiatement», a-t-il dit. M. Van der Klaauw, s'est dit profondément préoccupé par les informations en provenance d'Aden faisant état de dizaines de personnes tuées et blessées, dont de nombreux civils, lors des affrontements, et a réclamé une pause humanitaire. «Des civils auraient été visés alors qu'ils tentaient de fuir vers des zones plus sûres, après avoir été piégés à Aden sans accès, ou bien un accès limité, à de l'eau, de la nourriture et des soins de santé pendant des semaines », a-t-il ajouté dans une déclaration à la presse. Le Coordonnateur humanitaire a demandé à toutes les parties au conflit de permettre aux civils de quitter les zones de combat et de fournir un accès rapide, sûr et prévisible à toutes les personnes dans le besoin au Yémen. L'Arabie saoudite, à la tête d'une coalition contre les rebelles houthis au Yémen, a proposé quant à elle un cessez-le-feu de cinq jours pour permettre l'acheminement d'une aide humanitaire à la population durement affectée par le conflit. «Le royaume pense qu'il peut y avoir un cessez-le-feu de cinq jours au Yémen pour coordonner avec les organisations internationales l'acheminement d'une aide humanitaire », a déclaré le chef de la diplomatie Adel al-Jubeir lors d'une conférence de presse à Ryadh avec le secrétaire d'Etat américain John Kerry. M. Jubeir a estimé toutefois que ce cessez-le-feu ne pouvait se réaliser que «si les Houthis et leurs alliés (des militaires fidèles à l'ex-président Ali Abdallah Saleh) y souscrivent, n'empêchent pas les efforts humanitaires et ne lancent pas d'actions agressives». M. Kerry a, de son côté, appelé les Houthis à accepter la proposition saoudienne. «Nous appelons toutes les parties à donner leur accord» à l'initiative de Ryadh, a-t-il dit. Sur le terrain, deux saoudiens ont été tués suite à la chute d'un obus dans la province frontalière d'AlHarth, a annoncé la Défense civile saoudienne. Cinq autres avaient également été tués suite à des tirs de roquettes sur la ville de Najran, a-t-on ajouté de même source. L'armée saoudienne a reculé de 7 kilomètres de la frontière avec le Yémen. Des sources yéménites non confirmées ont également fait état de l'écrasement d'un hélicoptère saoudien de type Apache au nord du pays. Entre-temps, l'Arabie a poursuivi ses frappes, menant trois raids contre la province de Saada (nord), et plusieurs bombardements contre la région de Hadida, à l'ouest du pays. Même les hôpitaux n'ont pas été épargnés. Un navire saoudien a visé par plusieurs missiles l'Hôpital Maydi à Hajja à l'ouest du pays. Ces raids interviennent après la libération par l'armée et les forces d'Ansarullah (Houthis) de la région stratégique de Tawahi à Aden (Sud). Les milices de l'ex président yéménite réclament une « intervention terrestre » dans une lettre à l'ONU. Cet appel intervient après l'échec de la coalition et de leurs alliés de prendre le contrôle de la ville portuaire d'Aden. Les partisans du président démissionnaire réfugié en Arabie, Abed Rabbo Mansour Hadi, ont appelé à une intervention rapide « par des forces terrestres », notamment dans les villes d'Aden et de Taëz. L'ambassadeur du Yémen aux Nations unies, Khaled Alyemany (pro-Hadi), a appelé à cette intervention terrestre dans une lettre adressée mercredi au Conseil de sécurité des Nations unies, rapporte Reuters. Le 27 mars, une coalition internationale menée par l'Arabie saoudite a entamé une série de frappes aériennes contre le Yémen faisant des milliers des martyrs et des blessés, dont notamment des femmes et des enfants. Au cours des six semaines qui ont suivi l'escalade du conflit au Yémen, plus de 1.400 personnes ont été tuées et près de 6.000 blessées, dont de nombreux civils, par des frappes aériennes et lors d'affrontements au sol.

Djamel Zerrouk et agences

L'ARMÉE IRANIENNE AVERTIT :

« Que les USA arrêtent de bluffer, et de ne pas s'aventurer près de l'Iran»

LE COMMANDANT en chef adjoint du Corps des Gardiens de la Révolution islamique a mis en garde les Etats-Unis, en réponse à des menaces d'agression contre l'Iran, proférées par certains responsables US. « La République islamique s'est préparée pour faire face à des guerres de longue haleine, dans lesquelles elle est persuadée que la victoire sera son fort et ne redoute nullement une guerre contre les Etats-Unis » , a-t-il dit, selon la chaine satellitaire iranienne arabophone al Alam. Le général Hossein Salami a affirmé que « l'ère du recours à la force militaire est bel et bien révolue et que les Etats-Unis devraient éviter de comparer leurs victoires du passé qu'ils ont remportés contre des armées affaiblies et fragiles étrangères à une confrontation avec les forces de l'armée iranienne car cela les conduira à commettre d'irréparables erreurs dans leurs calculs ». Et de poursuivre : « Nous avertissons tous les pilotes américains de ne point tenter de s'aventurer dans le ciel iranien car leur premier survol de l'Iran sera le dernier. Aucun pilote américain ne rentrera sain et sauf chez lui, aucun ne survolera le ciel iranien sans être brûlé par nos feux ». « Nous nous sommes préparés au pire des scénarios, un tel scénario représente pour nous une notion très simple. Nous sommes prêts à une guerre contre les Américains car nous croyons que ce sera une confrontation sur un front qui nous appartient, que nous connaissons et donc qui nous permettra d'employer toute notre force et de mettre à l'œuvre nos réelles capacités militaires », a affirmé le général Salami. Il a ajouté : « Si les Etats Unis tentent de nous bluffer à travers ce genre de menaces ou de faire pression sur nous dans le cadre d'une guerre psychologique, qu'ils sachent que nous prenons au sérieux toute menace. Et s'ils sont sérieux, nous leur disons que nous sommes prêts à les affronter. » Interrogé sur les pourparlers nucléaires, le général Salami a affirmé : « La délégation iranienne est chargée d'une mission, à savoir respecter la dignité, la souveraineté et l'indépendance de la grande nation iranienne. Nos négociateurs sont des représentants de tout un peuple sur le terrain de la bataille diplomatique. Nous conseillons l'équipe négociatrice de garder son calme et de préserver sa dignité, sa confiance en soi et de s'appuyer comme toujours sur la puissance infinie du peuple iranien et de l'armée nationale. Tout accord qui porterait préjudice de près ou de loin aux principes et aux convictions du peuple iranien est d'emblée rejeté. »

R. I.

ALNOSRA TENTE DE REPRENDRE CETTE RÉGION STRATÉGIQUE

Trois combattants du Hezbollah tués au Qalamoune

AU LENDEMAIN de l'avancée réalisée par le Hezbollah et l'armée syrienne dans le Qalamoune syrien, en libérant les 45 km2 du jurd de Aassal al-Wared et quelques importantes hauteurs de la région sur une superficie de 100 km2, le Hezbollah a qualifié d'information « totalement mensongères » les rumeurs relayées dans les medias libanais faisant état d'une quarantaine de tués dans ses rangs. « Certains medias insistent pour diffuser de fausses informations sur le nombre des martyrs dans les affrontements du Qalamoune depuis plusieurs jours et parlent de plus de 40 martyrs », a dénoncé le bureau médiatique du Hezbollah dans un communiqué publié ce vendredi.

DESTINÉES POUR LA SYRIE

Les USA entraînent des terroristes « modérés »

LES ETATS-UNIS ont annoncé jeudi avoir commencé à entraîner un petit groupe de rebelles syriens qualifiés de « modérés » en Jordanie pour « lutter » contre la milice Daesh (Groupes terroriste créé par l'OTAN pour semer le chaos général dans les pays musulmans), a rapporté l'AFP. Sont qualifiés de « modérés » par les puissances occidentales tous ceux qui soutiennent l'Occident et leurs alliés, Israël et les monarchies arabes. « Nous pouvons annoncer aujourd'hui que l'entraînement au combat a commencé pour un groupe de la taille d'une compagnie pour les nouvelles forces syriennes », a déclaré le secrétaire à la Défense Ashton Carter lors d'une conférence de presse.

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

« Un plan satanique du gouvernement mondial », selon un conseiller australien

UN PROCHE conseiller du Premier ministre australien Tony Abbott, climatosceptique notoire, a affirmé vendredi que le réchauffement climatique était une invention défendue par les Nations unies pour créer un nouvel ordre mondial autoritaire. D'après Maurice Newman, qui préside le Conseil économique consultatif rattaché au cabinet Abbott, l'objectif final des conspirateurs est « la concentration du pouvoir politique ».« Le réchauffement climatique n'est qu'un leurre pour y parvenir, écrit-il dans une tribune publiée par le quotidien The Australian, fustigeant « les élucubrations des climatocatastrophistes depuis 50 ans ».

DIXIT

« Les sionistes revendiquent le « droit du retour » à leur ancienne patrie alors qu'ils nient le même droit aux Palestiniens qu'ils ont dispersés en 1948. Ils utilisent les histoires de la Bible comme un cadastre. Les Juifs qui sont revenus en Palestine n'étaient pas ceux qui ont été expulsés de leur patrie il y a plusieurs milliers d'années. Ni même leurs descendants »

Miko Peled, militant israélien antisioniste

« La réalité est que les mercenaires djihadistes dit « modérés » de l'Armée syrienne libre (ASL) que les Etats-Unis soutiennent, équipent et payent directement, sont tout aussi hostiles à d'autres factions que l'affilié d'Al-Qaïda, Jabhat al-Nusra, et l'État islamique. Ils ne décapitent peut-être pas ceux qu'ils considèrent comme des incroyants mais ils les tuent tout autant »

Moon of Alabama, blog de militants anti-impérialistes américain

« Merci à la CICAD (Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation, équivalent de la LICRA en france) d'avoir appelé à interdire ma conférence débat à Lausanne ce 5 mai sous le titre « USA, guerre, terrorisme et médiamensonges »

Michel Collon, journaliste, écrivain, militant belge anti Otan et anti sioniste

M. ABDELMALEK BOUDIAF

Le comité de pilotage du plan national de lutte contre le cancer installé

Le ministre de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière, Abdelmalek Boudiaf, a procédé à Alger à l'installation du comité de pilotage du Plan national de lutte contre le cancer.

S'exprimant lors de l'installation officielle de ce comité, le ministre a expliqué que son rôle consiste en le suivi, l'alerte et l'aide à l'application sur le terrain dudit plan qui s'étale de 2015 à 2019 et présidé par le professeur Messaoud Zitouni.

M. Boudiaf a précisé que «des rencontres trimestrielles, semestrielles et annuelles auront lieu afin d'évaluer les avancées" en matière d'application de ce plan. A cette occasion, le ministre a souligné que le dossier du cancer bénéficie d'un intérêt particulier de la part du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, "qui suit personnellement le dossier avec un grand intérêt».

M. Boudiaf n'a pas manqué d'encourager les membres du comité à qui il a exprimé la "disponibilité" des autorités publique à les accompagner dans la concrétisation de ce plan. Pour ce qui est de la prévention, le ministre a estimé que celle-ci "tend à prendre une place importante ces deux dernières années". "En Algérie, la prévention a pris une place importante depuis 2 ans", note Abdelmalek Boudiaf, qui cite l'expérience cubaine en la matière.



"Cuba est un modèle dans la prévention. C'est ce qui lui a permis de devenir un leader en matière de santé", a indiqué le ministre, qui a mis en évidence les accords conclus à l'occasion de la visite en Algérie du président cubain, Raul Castro. "Cette visite est une grande victoire pour notre système de santé", s'est félicité le ministre, annonçant l'arrivée en Algérie d'une forte délégation cubaine les prochains jours pour concrétiser les accords signés.

A propos des vaccins, M. Boudiaf a plaidé pour que l'Institut Pasteur retrouve sa "vocation" en terme de recherche et de production. "L'Institut Pasteur doit revenir à sa vocation qui est la recherche et la production", a-t-il souligné, plaidant, dans ce sens, pour "une lutte contre cette l'importation".

Le nombre exact des cancéreux «prochainement» révélé

LE MINISTRE de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière, Abdelmalek Boudiaf, a annoncé jeudi à Alger que le nombre exact des malades atteints de cancer en Algérie serait "prochainement" révélé, tout en affirmant que les chiffres avancés actuellement "ne reflètent pas réellement le nombre de cancéreux en Algérie.

Il a souligné que le centre de lutte anti-cancer de Batna, d'une capacité d'accueil de 240 lits, était une réalisation unique en son genre, précisant que sa réalisation a coûté 3 223 827 000 DA.

La nouvelle loi sanitaire sera présentée mercredi le 13 mai au Gouvernement

EVOQUANT la nouvelle loi sanitaire, le ministre a fait savoir que son élaboration et qu'elle sera présentée mercredi le 13 mai au Gouvernement". Le même responsable a rassuré à propos du principe de la gratuité des soins, déclarant que ce principe "est garanti à travers un article très clair". Abordant par ailleurs la grève à laquelle a appelé le Syndicat national des praticiens de la santé publique (SNPSP), le ministre a indiqué qu'"il n'y aura pas de grève à l'avenir, réaffirmant que "toutes les revendications des syndicats ont été prises en considération». Le ministre a ajouté, à ce propos, qu «il y a peut-être une incompréhension à propos de quelques points, dont celui lié à l'équivalence des diplômes", relevant que "le diplôme n'est pas une affaire du ministère de la Santé". M. Boudiaf est revenu, par ailleurs, sur le fonctionnement et les prestations des cliniques privées, annonçant que le dossier "sera ouvert prochainement. Nous ne sommes pas contre les cliniques privées, mais nous ne sommes pas satisfaits de ce qu'elles font », a-t-il déclaré.

JOURNÉE MONDIALE SUR L'HYGIÈNE DES MAINS

Des mains propres pour réduire les infections associées aux soins

SE LAVER les mains est «la pierre angulaire» de la prévention et de la réduction des infections associées aux soins (IAS) ont estimé les participants à un séminaire régional organisé en célébration de la Journée mondiale sur l'hygiène des mains. L'hygiène irréprochable des mains est la méthode «la plus simple et la plus efficace" pour réduire les IAS, ont affirmé les professionnels de la santé présents à cette rencontre régionale organisée à la salle de spectacles Ahmed-Bey.

"La formation, l'information et la communication autour de l'importance du nettoyage consciencieux des mains, restent les moyens les plus efficaces à mettre en oeuvre pour réussir le processus mondial de lutte contre les ISA», a souligné le Pr. Bah Keita, représentant de l'OMS.

Le Pr. Keita qui s'est attardé sur l'importance de l'hygiène des mains dans le cadre des soins hospitaliers, a précisé que l'objectif recherché à travers l'organisation de ce type de rencontres était «d'accroitre la prise de conscience de chacun, partout dans le monde, sur le rôle déterminant des mains propre dans la prévention des infections».

Le non-respect de l'hygiène des mains figure parmi les facteurs "les plus significatifs du développement de foyers de microbes et, partant, d'infections comme la grippe, le choléra ou encore le virus Ebola qui a provoqué quelque 10.000 décès dont des personnels de la santé", a ajouté le Pr. Keita, précisant que l'OMS œuvre à "l'instauration d'une politique d'excellence en matière d'hygiène des mains dans les établissements de santé, les écoles, les lieux de travail et les moyens de transport».

L'OMS œuvre, à travers les multiples compagnes de sensibilisation et d'information, a mettre en avant l'importance du nettoyage des mains et à inculquer la culture de l'hygiène des mains dans les rangs des personnels de la santé, a encore ajouté le Pr. Keita qui a appelé les citoyens à "s'impliquer dans cet effort».

Selon l'OMS, plus de 1,4 million de personnes dans le monde souffrent régulièrement d'infections nosocomiales (contractées à l'hôpital), tandis que le risque de contracter une infection au cours de soins de santé est de 2 à 20 fois plus élevé dans les pays en développement que dans les pays développés, a indiqué le Pr. Keita, ajoutant que l'OMS qui a dédié une journée annuelle de portée mondiale à l'hygiène des mains (5 mai de chaque année), ''ambitionne de renverser la tendance persistante au non respect des règles élémentaires d'hygiène et d'inciter les professionnels de la santé à davantage de rigueur en vue de réduire les IAS''. Le directeur général de la prévention et de la promotion de la santé au ministère de tutelle, le Pr. Smaïl Mesbah, qui a insisté sur l'importance de 'la sécurité des soins'' considérée comme ''une priorité nationale', a rappelé les efforts déployés par l'Algérie pour améliorer la qualité des soins dispensés dans les établissements de santé.

Le même responsable a indiqué que le développement de la culture de la prévention et de l'hygiène dans les établissements de santé, publics et privés, constituait un 'défi majeur' pour le ministère de la Santé qui vient de décréter 2015 comme année de la sécurité hospitalière.

Intitulée «votre santé est entre vos mains, lavez-vous les mains, la journée mondiale de l'hygiène des mains, célébrée officiellement a été inscrite par l'Algérie dans le cadre général de la sécurité des soins, a ajouté le même responsable, mettant l'accent sur l'importance de cette question de par son ampleur et ses conséquences ».

Plusieurs communications seront données au cours de cette rencontre régionale de deux jours, à laquelle participent plusieurs directeurs centraux, des directeurs généraux de structures nationales de santé et des représentants de plusieurs établissements hospitaliers de l'Est du pays.

Rendez- vous scientifique

D-5e congres de la SABC les 17, 18 et 19 mai 2015 à kiffan club

Le 5econgrès de la société algérienne de biologie clinique «SABC» se tiendra les 17, 18 et 19 mai 2015 à kiffan club, avons-nous appris auprès du président BelaidImessaoudene. La biologie de la reproduction et grossesse, les urgences en biologie médicales et l'apport de la biologie moléculaire en biologie clinique et la biologie en pédiatrie, sont autant de thèmes débattus lors de ce congrès.

-Les journées de chirurgie digestive d'Hippone les 30 et 31 mai à Annaba

Les journées de chirurgie digestive d'Hippone auront lieu les 30 et 31 à Annaba, avons-nous appris auprès du Pr H.Chihaoui, du service de chirurgie générale du CHU Ibn Rochd à Annaba

Au cours de cette rencontre, deux thèmes principaux et d'actualité seront traitées à savoir, les tumeurs de Klatskin : prise en charge pluridisciplinaire et perspectives ainsi que la maladie de Crohn: Actualités et recommandations

Il est prévu des ateliers, des communications orales, affichées et filmées.

- 19e journée de parasitologie-mycologie le 6 mai 2015 à Alger
- 7e me congrès nationale d'urologie de l'association des chirurgiens urologues de l'Ouest «Er-Razi» - 29 et 30 mai 2015 à Oran
- 1e Journées Internationales de Chirurgie de Sétif - 2 et 3 mai 2015 à Sétif
- 19e journée de Parasitologie - Mycologie - 6 mai 2015 à Alger
- 11e Congrès international d'Odontologie et d'Implantologie Orale le 9 mai 2015 à Alger
- 13e congrès de l'Association Nationale des Allergologues Privés (ANAP) - les 14 et 15 mai 2015 à Sétif
- 5 e congrès de la Société Algérienne de Biologie Clinique (SABC) - 17 au 19 mai 2015 à Alger
- 9e Rencontre Pédiatrique de l'Association pour la Promotion de la Santé de l'Enfant de Tlemcen (APSET) - 21 et 22 mai 2015 à Tlemcen
- 13e congrès de la Société Algérienne d'Etude et de Recherche sur la Ménopause (SAERM) - 22 et 23 mai 2015 à Alger
- 3e journée de gastroentérologie de l'HCA /1er RM - 27 mai 2015 - Alger - Algérie
- 7e congrès nationale d'urologie de l'association des chirurgiens urologues de l'Ouest « Er-razi » - 29 et 30 mai 2015 à Oran
- 2e entretiens d'endocrinologie le 30 mai 2015 à Oran
- 15e Congrès Algérien de Rhumatologie de la Ligue Algérienne Anti-Rhumatismale - 29 au 31 mai 2015 à Alger
- 4e Journées Urologiques Nationales d'Annaba (JUNA 2015) - 12 et 13 juin 2015 à Annaba
- 2e Congrès International de la Société Algérienne de Nutrition CI-SAN 2015 - 13 au 15 octobre 2015 à Alger

50e ANNIVERSAIRE DE LA CINÉMATHÈQUE ALGÉRIENNE

Une saga en exposition et à l'écran

La célébration des cinquante ans de la Cinémathèque algérienne sera marquée jusqu'au vendredi 10 juillet par un cycle de projections de films, mais aussi par une exposition inédite : Légende de la création de cette institution cinématographique, visible au Musée public national d'art moderne et contemporain à Alger.



Dès aujourd'hui, samedi 9 mai, le Musée public national d'art moderne et contemporain à Alger (Mama) ouvrira ses portes au visiteur pour l'exposition Légende de la création de la cinémathèque algérienne. Pour célébrer le cinquantième anniversaire de la création de cette institution nationale, l'espace du Mama offre au regard du cinéphile et au commun des citoyens, jusqu'au 9 juillet prochain, des photographies, des affiches de films algériens et internationaux, l'histoire du cinéma algérien et la mémoire de la Cinémathèque algérienne. Créée le 23 janvier 1965, cette dernière assurera ses premières projections de films dans la salle de l'ex-Club, devenue depuis le Musée du cinéma dans la rue Larbi-Ben M'hidi (ex-rue D'Isly). Cette manifestation consacre en même temps un hommage à un grand nombre d'artistes algériens, disparus dernièrement tels que le comédien Sid Ali Kouiret et le réalisateur Amar Laskri, président de l'association artistique cinématographique Lumières. Aussi, une autre exposition, Cinéma Paradiso propose d'anciennes photos sur les grands films classiques projetés en Algérie dans les années 1960, soit «l'âge d'or» de la Cinémathèque nationale. L'intéressé (re)découvrira alors des extraits d'archives de tournage, notamment des œuvres du photographe de plateaux italien Alfonso Avincola. Cet auteur a immortalisé à travers ses projecteurs le tournage de films légendaires. De même qu'il y aura une exposition sur le film étranger de Visconti Luchino. Lors d'une conférence de presse, animée le mardi dernier à la salle de la Cinémathèque d'Alger, par Lyes Semiane, Directeur général du CAC (Centre algérien de la cinématographie) et Ahmed Bedjaoui, commissaire général de l'exposition, ce dernier a affirmé que cette manifestation vise à sensibiliser à la nécessaire «préservation de cette mémoire en améliorant les conditions de conservation», déplorant la disparition de plusieurs affiches de films au niveau de la Cinémathèque, d'où «l'impératif de préserver et conserver ce legs selon les normes». D'après M. L. Semiane, cette institution est devenue l'une des plus connues dans le monde en moins de deux ans de sa création. Nombre de personnalités du cinéma seront reçues par le Musée du cinéma, tels que le cinéaste Costa Gavras et Jean-Michel Arnold, un ami de l'Algérie qui a exercé en tant que programmateur au Musée du cinéma algérien. Et l'une des actions inédites consiste en la présentation d'un scénario, écrit par le regretté Djamel Chanderli durant la guerre de libération nationale.

R. C.

SYMPHONIE DU MALOUF À CONSTANTINE

De l'universel et du traditionnel



LA SYMPHONIE du malouf, exécutée dans la soirée de ce jeudi 7 mai, à la salle Ahmed-Bey de Constantine, par L'orchestre symphonique national et l'Ensemble régional de la même ville, a fait vibrer tous les sens du nombreux public.
Tantôt dynamique, tantôt émouvante, la musique si chère aux Constantinois a été sublimée dans une transposition musicale des plus réussies. Les musiciens, dirigés par le maestro Amine Kouider, ont offert, une heure et demie durant, des moments alliant passion, raffinement et sensibilité grâce à leur maîtrise tout au long de cette soirée inoubliable, organisée dans le cadre du programme de la manifestation Constantine, capitale 2015 de la culture arabe. La fusion tant entendue entre le malouf et la musique universelle symphonique a fait apparaître l'artiste Abbas Righi, surnommé l'étoile montante du malouf, sous son meilleure jour, entamant son tableau avec la qasida Ya bahi El Djamel. Les accords musicaux magnifiquement reliés, les vibrations du luth côtoient le son doux et riche du cor d'harmonie, alors que les acrobaties du qanoun «flirtent» avec le son feutré du trombone dans un moment de pur régal ponctué par un tonnerre d'applaudissements et des «bravo» fusant de la salle. Après Ayouha saghi, ilayka mouchtaka, Abbas Righi enchaîne avec Ya habibi . La surprise de ce brassage musical, marqué par les youyous et les applaudissements d'un public conquis, n'avait d'égale que l'enchantement procuré par la subtilité de la musique de l'Orchestre symphonique national et l'Ensemble régional de Constantine. Accompagné de la chorale polyphonique d'Alger, l'Orchestre symphonique national a entamé son programme avec un premier tableau pour exécuter les mouachahs Lama bada et Bi ladi askara, arrangés symphoniquement, avant que Moslem Rahal de l'Orchestre symphonique national syrien, avec son naï (flûte traditionnelle), ne rejoigne l'orchestre pour présenter avec lui un morceau musical qui a ému l'assistance et provoqué les salves d'applaudissements d'un public enthousiaste venu en nombre. Au second tableau de cette grande soirée, un morceau intitulé Qasantina est interprété, dans une fusion étonnante mais superbe, entre la zorna de Hocine Bouifrou, l'Orchestre symphonique national et les sonorités des autres instruments de l'orchestre, le tout dans une parfaite communion avant que le Ballet El Amel n'exécute le tableau Rihla (voyage), reproduisant plusieurs genres musicaux algériens au cours d'une prestation haute en couleurs et en signification.
A la fin du spectacle, organisé par l'Office national de l'information et la culture (ONCI), la ministre de la Culture, Nadia Labidi, qui a assisté au concert, a affirmé que cette prouesse musicale «doit être valorisée et doit voyager pour présenter notre patrimoine riche et diversifié». Elle a considéré que l'universalité de la musique passe nécessairement par ce genre de fusion. De son côté, le maestro Missak Baghboudarian de l'Orchestre symphonique national syrien, a déclaré à l'APS que «la curiosité» d'écouter ce que pouvait «générer» une fusion entre le malouf et l'Orchestre symphonique l'a conduit à assister au spectacle. Estimant qu'il s'agit là d'une réussite, il a précisé que la musique «s'accommode toujours d'un arrangement étudié qui ne la dénature pas».

APS

SORTIR

LANGUE
Rencontre avec Amin Zaoui autour de Ecrire dans les deux langues.
Aujourd'hui, samedi 9 mai. 14h. Musée Bardo, Alger.

COMEDIE
Comédie musicale Yasmine. Palais de la Culture Moufdi-Zakaria, Alger.
Aujourd'hui, samedi 9 mai. 18h30. Avec de jeunes talents algériens.

HOLLYWOOD
Clôture de Hollywood s'invite à Alger : Semaine de films américains.
Aujourd'hui, samedi 09 mai. Salle Ibn Khaldoun. Penguins of Madagascar (Les Pingouins de Madagascar. Film d'animation en images de synthèse, décembre 2014) de Eric Darnell et Simon J. Smith. 13h. Home (En route ! Film d'animation, avril 2015) de Tim Johnson. 15h. Kingsman: The Secret Service (comédie d'espionnage britannico-américaine, 2015) de Matthew Vaughn. 17h. 19h. 21h.

EUROPE
16e Festival culturel européen en Algérie : Alger, Annaba, Béjaïa, Constantine, Oran, Tiaret, Tlemcen. Du dimanche 10 au lundi 25 mai. Concerts, expositions, théâtre et cinéma d'Europe. Inauguration, dans le contexte de la célébration de la Journée de l'Europe avec un concert des Hk et Les Déserteurs, un groupe de fusion entre la musique chaâbi et la chanson française. Villa Abdellatif, Alger. 19h.

SYMPHONIE
L'Orchestre symphonique national algérien sous la direction de Amine Kouider. Le dimanche 10 mai. 19h. Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi à Alger. Accès : 300 DA.

RIRE
2e édition du Festival international du rire à Alger : Alge'Rire Comedy. Parrainé par l'humoriste Ramzy. Palais de la Culture Moufdi-Zakaria, Alger. Du mercredi 13 au samedi 16 mai. Soirées de sketches, spectacles de danse, one-man-show. En la présence de le Comte de Bouderbala, Hichem Mesbah et Sasha Judaszko. Le programme de cette manifestation sera révélé dès le lundi 11 mai. Consulter : www.broshingevents.com

FADO
Cuca Roseta en concert de fado du Portugal. Le vendredi 15 mai à Ibn Khaldoun, Alger. 19h. Accès libre.

SOUK
Grand souk traditionnel. Samedi 16 mai. A côté du Musée public national des arts et traditions populaires de Médéa. 10h : Exposition-vente. Après-midi : Rencontres avec les artisans.

SPECTACLE
Bollywood Masala Orchestra à Alger. Les mardi 26 et mercredi 27 mai. Salle Ibn Zeydoun. 20h. Voyage du Rajasthan à Bombay en Inde avec 18 artistes. Accès : 1200 DA.

MODE
Accessoires de mode, mais pas que… Une exposition de photos créée par Cyrille Robin, jusqu'au jeudi 28 mai. Institut français d'Alger. Lumières enveloppantes, cadrages précis, décalage et détournement d'objets, c'est toute l'esthétique des accessoires qui est ici placée en majesté. Bijoux, chaussures, maroquinerie, chapeaux, la liste est longue de tous ces « à-côtés » qui n'en sont pas évidemment.

ECRITURE
Exposition L'Ecriture, des signes aux lettres. Naissance et voyage des écritures, autour des écritures, de leur genèse et du voyage des mots, l'histoire de l'écriture, des premiers hiéroglyphes aux caractères latins. Musée public national du Bardo, Alger.

JEUX MÉDITERRANÉENS-2021 : LE COA RASSURE

Les infrastructures seront réceptionnées dans les délais

LES INSTALLATIONS sportives en travaux en prévision des Jeux Méditerranéens-2021 dont la ville d'Oran est candidate à l'organisation, seront réceptionnées dans les délais prévus, selon le Comité olympique et sportif algérien (COA).Lors d'une visite de travail à Oran, dans le cadre du suivi du dossier de la candidature de la ville d'El Bahia pour l'organisation des JM-2021, le président du COA Mustapha Berraf a du constater, à travers les différentes visites des chantiers, "l'excellente avancée des travaux, ce qui augure la réception des installations dans les délais prévus", précise le COA.Au cours de la même visite, le président du COA a passé en revue avec les autorités locales, "les actions de promotion à entreprendre" en vue de cet événement.Selon la même source, toutes les dispositions ont été prévues pour l'accueil des Comités Olympiques Nationaux (CNOS) et les membres du Comité International des Jeux Méditerranéens à Oran, dans le cadre de la promotion de la capitale de l'ouest.La candidature de la ville d'Oran pour l'organisation de l'édition 2021 a été validée par le comité exécutif du CIJM en avril 2015. Le nom de la ville hôte des 19es Jeux Méditerranéens sera connu le 27 août prochain à Pescara (Italie).La ville d'Oran aura pour concurrent direct la ville tunisienne de Sfax. L'Algérie avait organisé les JM pour la première fois en 1975.

SPORT-PROTECTION CIVILE

Clôture de la 2ème phase régionale du sport adapté aux métiers des agents de la protection civile

LA DEUXIÈME phase régionale du sport adapté aux métiers des agents de la protection civile s'est clôturée jeudi soir à Tiaret, avec la qualification, à la quatrième édition du challenge national, de 49 éléments dans les épreuves individuelles et de 35 équipes dans les épreuves collectives.
La cérémonie de clôture de cette compétition de deux jours a été présidée, à la maison "Ali Maachi" de Tiaret, par le représentant du directeur général de la protection civile, le colonel Ali Abrouri, en présence des autorités locales. Cette phase qualificative, disputée au complexe "Kaid Ahmed" de Tiaret et à laquelle ont pris part près de 700 participants de 16 wilayas de l'ouest du pays, a enregistré l'illustration des représentants des wilayas de Tiaret, Mostaganem, El Bayadh, Tissemsilt, Oran, Saida et Ain Temouchent. Cette deuxième phase intervient après la phase régionale qualificative des wilayas du centre du pays qui s'est déroulée du 16 au 18 avril dernier à Djelfa. Les épreuves sportives de cette compétition sont liées aux activités opérationnelles des agents de la protection civile dont: montée de corde, conduite de camion d'incendie tout terrain, nage libre et manœuvre de sauvetage, course avec brancard ainsi que l'épreuve de l'échelle accroché. Les lauréats de ces épreuves régionales (Centre, Est et Ouest) animeront la finale prévue en juin à Tipasa.

HANDISPORT/MONDIAUX-2015:

L 'Algérie présente dans trois disciplines en Corée du Sud



L'Algérie participera dans trois disciplines aux Jeux Mondiaux handisports (réservés aux visuels) du 10 au 18 mai à Séoul en Corée du Sud, avec l'ambition de "ramener des médailles et engranger des points" pour une qualification aux Jeux Paralympiques de Rio en 2016, a indiqué la Fédération algérienne handisports (FAH).

Les disciplines concernées par la participation algérienne sont le Goal-ball (filles), le judo (garçons et filles) et l'athlétisme (garçons et filles). " En athlétisme, les athlètes engagés auront la tache de remporter des médailles. Pour les judokas, leur mission consiste, beaucoup plus, à ajouté à leur capital-points afin d'assurer des places pour Rio", a indiqué le directeur des équipes nationales (DEN), Salim Boutabcha. Concernant l'athlétisme, l'Algérie sera présente avec les athlètes Firas Bentria, Lynda Hamri, Nacereddine Kerfas et Abdelatif Bekka. " Pour les joutes de Séoul, ce sont les meilleurs visuels en athlétisme qui ont été choisis, avec l'objectif de ramener, en premier lieu, des médailles et ensuite améliorer les performances personnelles en prévision des prochains championnats du Monde de Doha (22-31 octobre 2015)", a conclu le directeur des équipes nationales (DEN).Pour le judo, la mission est claire, "engranger des points supplémentaires", pour des places aux JP de Rio-2016. " C'est une des dernières opportunités qui sont offertes à nos athlètes afin de récolter davantage de points permettant de qualifier un maximum d'athlètes pour Rio", a souligné l'entraineur Rezki Belkacem. Conduite par les anciens Noura Mouloud (champion du monde à Colorado chez les -60kg) et Sid Ali Lamri (-66kg), la sélection algérienne retenue pour les Mondiaux de Séoul est composée également de Youcef Radjai (73kg), Belabès Mohamed Kamel (-60kg), Abdelaoui Chérine (médaillée de bronze au Colorado/52kg), et les nouveaux Mehdi Meskine, Tahar Hideb, Yacine Chekkali.

GOAL-BALL FÉMININ : PRÉPARER LE TOURNOI QUALIFICATIF À RIO

Par contre, la sélection de goal-ball (filles), nouvellement constituée, fera des jeux mondiaux de Séoul, un tremplin pour préparer convenablement le prochain championnat d'Afrique de goal-ball, prévu en novembre prochain, et qui sera qualificatif aux jeux paralympiques de Rio. " L'équipe féminine a été lancée, il y a quatre mois, dans l'optique de la préparer au championnat continental que l'Algérie aura l'honneur d'organiser. Ce tournoi est important car il désignera le représentant africain aux JP-2016. Donc, les jeux mondiaux de Séoul seront une belle opportunité pour le groupe afin de mieux aborder le rendez-vous continental et réaliser l'objectif initié",a expliqué Boutabcha. Pour mieux avancer avec cette nouvelle équipe, la direction technique nationale (DTN) de la Fédération avait confié la mission de prendre en main l'équipe féminine, à l'ex-sélectionneur des garçons Mohamed Bettahrat dont "l'expérience et la renommée ne sont plus à présenter", explique-t-on au niveau de l'instance fédérale. " Monsieur Bettahrat possède un riche palmarès avec l'équipe de goal-ball (garçons). Une participation historique aux Jeux Paralympiques de Londres-2012 (quart de finaliste). Champion d'Afrique en titre pour la 6è fois, plusieurs participations honorables aux championnats du monde de la discipline. C'est un parcours qui joue à la faveur de ce technicien qui est entrain de faire du bon travail avec les filles", s'est réjouit la direction technique. L'équipe féminine algérienne sera représentée à Séoul par une composante constituée de Nawel Belhamiti, Yamina Belarbi, Hanane Ghedjati, Bakhta Benallou, Cherifa Bouchikhi et Saida Bourouba qui seront à leur première compétition internationale. La délégation algérienne s'est déplacée, jeudi après midi à Séoul via Doha.

CP

AFRO-BASKET-2015 :

Algérie, Sénégal et Centrafrique derniers qualifiés

LE BUREAU central de FIBA Afrique a annoncé jeudi que les trois Wild Cards (invitations) pour l'AfroBasket-2015 prévu août prochain en Tunisie, ont été attribués à l'Algérie, à la République Centrafricaine et au Sénégal. L'entraîneur de la sélection algérienne, Ali Fillali, a révélé à l'APS que cette invitation est cependant soumise à des conditions à savoir le paiement de 60.000 euros et la diffusion de tous les matchs de la sélection algérienne sur la chaîne nationale terrestre. "Nous avons reçu la correspondance de FIBA-Afrique ce matin (jeudi), qui exige pour cette invitation, le versement de 60.000 euros et l'engagement par écrit pour la diffusion de tous les matchs de l'Algérie sur la chaîne nationale", a déclaré Fillali. "Nous avons déjà pris contact avec les responsables de la télévision nationale pour obtenir cet engagement et avec le Bureau central de FIBA Afrique pour plus de précisions sur ces conditions qui concernent les trois pays invités", a ajouté le coach national. L'Algérie, la République Centrafricaine et le Sénégal complètent la liste des 16 équipes en lice pour la compétition qui aura lieu du 19 au 30 août à Tunis et Nabeul en Tunisie. Elles rejoignent la Tunisie(pays hôte), l'Angola championne en titre, l'Egypte, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Mali, le Maroc, le Nigeria, le Mozambique, le Gabon, le Cap-Vert, l'Ouganda et le Zimbabwe. Un autre tirage aura lieu samedi 9 mai pour déterminer dans quels groupes les trois Wild cards seront reversés. Pour rappel la sélection nationale algérienne n'a à son actif qu'un seul titre internationale, le championnat arabe des nations arrachée en 2005 EN Arabie Saoudite sous la coupe du coach Faid Billa et ses deux adjoints Ali Fillali et Ahmed Loubachria et une participation au mondial aux USA.

R S

Le tirage au sort effectué le 4 Avril a donné les résultats suivants:
Groupe A: 1. Tunisie, 2. Ouganda, 3. Le Nigeria, 4. Wild card 1.
Groupe B: 1. Angola, 2. Mozambique, 3. Wild card 2, 4. Maroc.
Groupe C: 1. Egypte, 2. Gabon, 3. Mali, 4. Cameroun.
Groupe D: 1. Côte d'Ivoire, 2. Cap-Vert, 3. Wild card 3, 4. Zimbabwe.

27E JOURNÉE DE CHAMPIONNAT NATIONAL DE LIGUE 1 MOBILIS

Journée de tous les enjeux

Après une trêve forcée de 15 jours marquée par les échéances continentales et la finale de la coupe d'Algérie, le championnat de Ligue 1 reprendra ses droits ce week-end avec, au programme de la 27ème journée, des affiches à grands enjeux, que ce soit pour le sommet de la hiérarchie avec en en point de mire la course pour le sacre ou pour la lutte pour le maintien.

Le leader, l'ESS, tout auréolée par sa qualification à la phase des poules de la C 1, se concentrera désormais au reste du parcours, à commencer par la joute de samedi face au RCA, qui vient de perdre la finale de la coupe d'Algérie. Les hommes de Madoui, qui ont retrouvé le moral après leur précieuse qualification, doivent continuer sur cette dynamique pour terminer sur la plus haute marche du podium, mais leur mission ne sera pas une mince affaire face à l'Arba, et ce bien que les protégés de Mihoubi soient affectés moralement et que seul un succès leur permettra de reprendre confiance et, du coup, prendre une sérieuse option pour le maintien. Le stade de l'Unité maghrébine sera le théâtre du choc de la journée puisque la rencontre opposera le récent vainqueur du trophée, en l'occurrence le MOB, au MCO ; deux formations qui partagent la place de dauphin. Un match passionnant avec du spectacle en perspective puisqu'il s'agit de défendre ce statut et de rester dans le sillage du leader. Les Mobistes euphoriques vont mettre les bouchées doubles pour confirmer leur consécration historique en allant chercher le doublé, surtout qu'ils auront le soutien des Crabes. Ils doivent cependant redescendre de leur nuage pour éviter de connaître une mauvaise surprise face aux Hamraoua, qui ont de solides arguments depuis l'avènement de Cavalli. Le derby de l'Algérois entre le MCA, en quête de survie parmi l'élite, et l'USMH, qui croit dur comme fer que le titre, est désormais jouable du moment que les capés de Charef n'accusent que deux petites longueurs sur les Ententistes. D'ailleurs, ce match sera un peu spécial pour l'ex-coach du MCA, Boualem Charef, actuellement à la tête d'Essafra. Ce dernier tentera de mettre tous les atouts de son côté pour rentrer avec une victoire du stade Bologhine en signe de revanche sur ses détracteurs dans la maison du Doyen. En revanche, l'USMA, revigorée par sa récente qualification aux poules de la C1, se jettera résolument dans la course au podium en se déplaçant en conquérant à Béchar pour croiser le fer avec la JSS,



laquelle a un besoin pressant de points pour sortir de la zone de turbulences. Une empoignade chaude et serrée s'annonce sur la pelouse du stade du 20-Août, mais ce sera sans public ; un facteur avantageux pour les Algérois de Soustara. Un match à six points mettra aux prises la JSK avec le CRB, deux équipes ayant des objectifs opposés. En effet, les Canaris visent les trois points pour sortir la tête de l'eau et s'éloigner définitivement de la zone rouge, alors que les gars de Laâquiba ambitionnent toujours de jouer le podium, et cela passe inévitablement par un succès. Ceci qui présage donc des débats passionnants avec du spectacle au rendez-vous, surtout que les rencontres entre les deux clubs sont marquées par une grande rivalité. L'ASMO, la révélation de cet exercice, accueillera le CSC dans une empoignade à six points. Le but recherché par les deux équipes est d'engranger la totalité des points pour assurer le maintien. Pour les mal-classés, l'affiche de ce round aura pour théâtre le stade El-Annasser puis-qu'elle mettra aux prises le NAHD avec l'USMBA, deux formations relégables mais qui gardent espoir pour sauver leur saison. Les Nahdistes, au même titre que les gars de la Mekarra, ne joueront que pour les trois points, ce qui laisse supposer une rencontre palpitante, très disputée eu égard à l'enjeu. Enfin, l'ASO, potentiel relégable, recevra le MCEE et n'a pas droit à l'erreur si les capés de Benchouia veulent quitter la zone rouge. Il n'en demeure pas moins que l'adversaire eulmi, en plein confiance suite à son historique qualification aux poules de la C1, sera un obstacle difficile à surmonter.

Nassim A.

PROGRAMME

TOUTES LES RENCONTRES DÉBUTERONT À 16 H

8-Mai 45 : ESS - RCA
Béjaïa : MOB - MCO
Bologhine : MCA - USMH
Béchar : JSS - USMA (à huis clos)
Tizi Ouzou : JSK - CRB
Zabana : ASMO - CSC
20-Août : NAHD - USMBA

ES SÉTIF

Hammar rassure sur un éventuel départ de Madoui

LE PRÉSIDENT de l'ES Sétif, Hacene Hammar, a affirmé, au cours d'une conférence de presse organisée à l'Ecole nationale des sports olympiques (ENSO) de Sétif, que le coach, Kheireddine Madoui, « ne quittera pas le club. « Notre entraîneur est jeune, il a obtenu plusieurs titres prestigieux dont le trophée de la ligue des champions, il fait tout ce qu'il peut, aujourd'hui, pour défendre ce titre tout en se battant pour finir premier en championnat, et tout cela s'accompagne, fatalement, d'une pression qui a conduit Kheireddine à annoncer son départ, ne supportant par qu'une poignée de prétendus touche à son honneur » , a déclaré le boss des Noir et Blanc. Ce dernier en veut pour preuve le fait que Madoui participe, en s'y impliquant pleinement, aux démarches entreprises par l'administration en vue de recruter « quatre ou cinq » éléments en prévision de la saison prochaine, ainsi qu'aux négociations avec les cadres que l'équipe entend garder, à l'image de Khedaïria, de Lagraâ ou de Demmou. A propos de ce dernier point, Hammar a assuré que l'équipe sétifienne ne connaîtra pas, cet été, une « saignée » identique à celle des saisons précédentes. A une question en rapport avec le tirage au sort de la phase de poules de la ligue des champions africains (l'ESS est versée dans le groupe B en compagnie de l'USM Alger, du MC El Eulma et des soudanais d'El Merrikh, ndlr), le président de l'Entente a considéré que « la présence de trois équipes d'un même pays dans un même groupe est « du jamais vu, ni en Afrique, ni en Europe ni ailleurs. » Le souhait le « plus ardent » du président sétifien est de voir le football algérien « donner une leçon à tous ses détracteurs, ici ou ailleurs, lors de la première rencontre de l'ESS dans le groupe B, face à l'USM Alger, entre le 26 et le 28 juin au cours d'une belle soirée de Ramadhan. Le président de l'ES Sétif a également tenu à infirmer tout ce qui a été dit ou écrit à propos des accusations marocaines à l'issue de la rencontre de 1/8ème de finale contre le Raja de Casablanca. Il s'est même muni d'un data-show pour projeter aux journalistes présents certaines scènes montrant les supporters marocains « bombarder » la piste de projectiles et de fumigènes, et un dirigeant du Raja quittant la tribune d'honneur, en fin de match, pour escalader le grillage et pénétrer sur le terrain.

CLASSEMENT FIFA (MAI 2015) : L'ALGÉRIE GAGNE UNE PLACE (20E)

L'ALGÉRIE a gagné une place au classement de la Fédération internationale de football (FIFA) du mois de mai 2015 publié jeudi, et occupe la 20e position (917 pts).Au niveau africain, l'Algérie conserve toujours sa première place devant la Côte d'Ivoire (23e, 907 pts), championne d'Afrique en titre et le Ghana, qui occupe la 26e position à l'échelle mondiale. La Tunisie, quatrième sélection africaine a reculé d'une place à la 31e position au classement mondial. Quant aux adversaires des Verts dans les éliminatoires de la coupe d'Afrique des nations-2017, ils occupent les positions suivantes : Ethiopie (101e, 0), Lesotho (121e, +1) et Seychelles (189e, 0).Le podium du classement FIFA est toujours occupé par l'Allemagne, l'Argentine et la Belgique.

OPÉRATION RÉUSSIE AUX LIGAMENTS POUR DJABOU

LE MILIEU offensif algérien du Club Africain, Abdelmoumen Djabou, victime d'une rupture des ligaments croisés au niveau du genou gauche, a subi jeudi matin à Tunis une opération chirurgicale qualifiée de « réussie » dans une clinique de la capitale, apprend-on jeudi auprès du porte-parole du club, Rachid Zmerli. L'international algérien avait contracté cette blessure il y a dix jours lors des entraînements de son club. « La date de sa sortie de la clinique et les séances de rééducation seront décidées par le staff médical du club, mais son retour sur le terrain ne s'effectuera pas avant 5 ou 6 mois », a précisé le porte-parole, joint par téléphone.

Bounedjah marque son 11ème but

Pour son deuxième match en Championnat après son retour de suspension, Baghdad Bounedjah a inscrit son onzième but de la saison à l'occasion de la réception de l'ES Métaloui au Stade Olympique de Sousse pour le compte de la 27ème journée de la Ligue 1 tunisienne. C'est le buteur algérien qui a permis aux siens d'ouvrir le score rapidement puisqu'il a facilement trouvé la faille à la 3ème minute, servi sur un plateau par Hamdi Naguez. Youssef Mouihbi ajoutera un deuxième but avant la mi-temps (39′) et Alaya Brigui un autre en toute fin de partie (88′) pour fixer le score à (3-0).

EUROPA LEAGUE : NAPLES ET GHOULAM SE COMPLIQUENT LA TÂCHE

RIEN n'a bien tourné hier à San Paolo d'où le club ukrainien repart avec un résultat nul d'autant plus précieux (1-1) qu'il est agrémenté du fameux but à l'extérieur qui compte double, donc cher. Un but égalisateur, en l'occurrence, inscrit par Seleznyov à la 81e minute, alors qu'il se trouvait en position de hors jeu au départ de l'action et qui est venu punir le Napoli, dominateur mais bien moins rayonnant que d'habitude dans cette compétition, à l'image de Gonzalo Higuain qui a raté plusieurs occasions. Le club campanien, qui avait ouvert le score par David Lopez de la tête sur corner (50e), devra retrouver du réalisme dans une semaine en Ukraine sous peine d'une grosse désillusion. Faouzi Ghoulam a tenu sa place durant tout le match crédité d'un 6 par la Gazzetta dello Sport .

Un confiseur bulgare invente un déodorant... À AVALER



UN PETIT confiseur bulgare a lancé à la conquête du monde sa toute nouvelle invention: un bonbon déodorant. A en croire Ventsislav Peychev, son "Deo Perfume Candy" neutraliserait les odeurs corporelles et les remplacerait par un délicat parfum de rose pendant une durée allant jusqu'à six heures, en fonction du poids du consommateur et du nombre de bonbons avalés.
Le fabricant s'est inspiré des travaux de scientifiques japonais qui ont démontré que le géraniol, l'un des composants de l'huile de rose, n'était pas décomposé par la digestion et était directement secrété par la peau. Le géraniol, résume-t-il, a le même effet que l'ail - à la différence que l'odeur qu'il donne à la peau est jugée plaisante. L'idée n'est pas neuve, mais la société Alpi est la seule à l'exploiter, après l'arrêt de la fabrication d'un chewing-gum japonais basé sur le même principe, mais qui n'a jamais eu beaucoup de succès.
La petite usine d'Asenovgrad (sud) a commencé en 2011 à produire ses premiers bonbons parfumés à l'huile de rose, essence dont la Bulgarie est grande productrice. La société, qui a depuis décliné sa production en plusieurs variantes, avec notamment des bonbons mous ou sans sucre, veut désormais s'imposer à l'export, indique M. Peychev. Un bonbon parfumé à l'huile essentielle de lavande a d'ailleurs été développé en vue d'attirer la clientèle masculine.
Une journaliste de l'AFP a avalé plusieurs bonbons. Il en a résulté une odeur agréable, sans toutefois qu'il ait pu être déterminé avec certitude si elle émanait de sa peau... ou bien de son haleine. Le fait de sentir des odeurs secrétées par la peau "dépend de la concentration de ces odeurs, et aussi de la présence d'autres odeurs, telles que la transpiration par exemple", explique à l'AFP le professeur de biotechnologies Tim Jacob, de l'université de Cardiff au Pays de Galles.

ELLE SE SACRIFIE POUR SAUVER SON BÉBÉ QUI N'EST PAS ENCORE NÉ



KARISA BUGAL, 34 ans, est décédée d'une embolie amniotique durant son accouchement.
Le 3 novembre dernier, Karisa s'est rendue dans un hôpital d'Aurora au Colorado pour accoucher de son deuxième enfant, un petit garçon prénommé Declan. Pour elle et son mari, Wes, cette journée aurait dû être remplie de joie, mais elle a tourné à la tragédie. Durant l'accouchement, les docteurs ont constaté que le liquide amniotique du bébé s'était répandu dans le sang de sa maman. Il s'agit d'une complication grave mais très rare, que l'on ne peut malheureusement pas prédire, indique le site de The Stir. Un dilemme atroce s'est alors posé: pratiquer une césarienne sous anesthésie afin de sauver la vie du bébé ou reporter l'opération pour sauver celle de Karisa. La maman n'a pas hésité, elle a choisi de se sacrifier pour donner la vie à son enfant. Le petit Declan est né le 4 novembre à 7h30 du matin. Karisa a eu le temps de savoir que son bébé allait bien et elle est morte quelques instants plus tard. Ses derniers mots auront été: "Combien pèse-t-il?"
Seul pour élever ses deux enfants, le mari de Karisa est dévasté. "Comment vais-je expliquer à mon fils que sa mère est morte en lui donnant naissance? J'y pense tout le temps. Que lui répondre quand il me demandera où est sa maman? Appréciez ce que vous avez, parce que vous ne savez jamais quand on va vous l'enlever", a déclaré Wes aux caméras de KUSA-TV.

Le jeux vidéo qui pompe votre sang (en vrai)



UNE SOCIÉTÉ canadienne a imaginé une manette qui pomperait le sang des joueurs en temps réel, selon les balles ou coups reçus. L'idée : encourager à donner son sang. Le projet a été retiré il y a deux jours de la plateforme de financement participatif sur laquelle il avait été soumis.
"Blood sport" (sport ensanglanté) : l'intitulé de ce projet présenté sur la plateforme de financement participatif Kickstarter est évocateur.
Deux créatifs de la société canadienne Brand & Grotesque, Taran Chadha et Jamie Umpherson, ont présenté une manette de jeux vidéo ultra-réaliste. À chaque balle ou coup violent adressé à un joueur, celle-ci déclenche une machine qui prélève votre sang simultanément via une aiguille enfoncée dans l'avant-bras. Histoire que votre adversaire ne soit pas seulement mort dans le jeu, mais également livide et vaporeux dans la vraie vie. Une victoire totale à la clé, au risque de plomber un peu les soirées gaming entre potes. Face à cet aspect dangereux du projet, les créateurs se défendent en évoquant une "bonne cause". Ils souhaitent en effet organiser des marathons de jeux vidéo où les donneurs mêleraient plaisir et donation.
"Tout ce que nous voulons faire, c'est créer la meilleure expérience de jeu, la plus immersive possible, tout en aidant les personnes dans le besoin, ont-ils précisé sur la description de leur projet. En exécutant des tests attentivement surveillés

Le saviez-vous

EN 2008, UNE PLAGE A ÉTÉ VOLÉE EN JAMAÏQUE, TOUT LE SABLE A ÉTÉ DÉROBÉ !



La plage de Coral Springs, une plage de 400 mètres de sable fin située dans le nord de la paroisse de Trelawny en Jamaïque, a été totalement dérobée en 2008, environ 500 camions de sable ont disparu sans que personne ne les remarque.
Le premier ministre de la Jamaïque, Bruce Golding, a ordonné d'ouvrir une enquête sur la façon dont une grande quantité de sable a pu être volée, transportée et probablement vendue.
Après trois mois d'enquête, les policiers n'ont trouvé aucune piste, le sable est porté disparu à ce jour. Certains ont suggéré qu'il y avait collusion entre les criminels et certains agents de police, mais la police jamaïcaine a nié cela.

LE CHIEN QU'IL NE FALLAIT PAS LAISSER SEUL DANS LA VOITURE



À Bruxelles aussi, mieux vaut ne pas laisser son chien quelques minutes seul dans sa voiture.
Il y a quelques jours, nous vous parlions de ce chien resté seul dans la voiture et qui prenait un malin plaisir à klaxonner. Figurez-vous qu'il fait des émules, et à Bruxelles qui plus est.
La scène a été filmée dans notre capitale il y a quelques jours par un internaute, qui a partagé la vidéo à Spi0n. On y voit, à nouveau, un toutou s'en prendre au klaxon dans l'attente du retour de son maître. L'animal y ajoute cette fois les aboiements, histoire de bien faire passer le message.

Oubliez les lunettes 3D, voici le projecteur 3D portable !

Finies les lunettes 3D, un dispositif interactif pourrait élever l'expérience 3D à un tout autre niveau. Il s'agit d'une sorte de projecteur vidéo portable capable de diffuser des images 3D en grandeur nature.



Bleen, c'est son nom, ressemble à un œuf géant mais c'est en réalité un dispositif pratique pour disposer d'un affichage 3D sans besoin de gadgets supplémentaires. Selon la firme conceptrice, le système intègre une centaine d'appareils à haute résolution permettant de transmettre une vidéo de qualité en 3D, comme de véritables hologrammes. En outre, il dispose d'une puissance assez élevée pour enregistrer la forme d'un humain entier pour un rendu encore plus fluide. Fonctionnant avec une pléiade d'applications qui lui sont dédiées, Bleen est utilisable aussi bien en milieu professionnel qu'en mode amateur. L'utilisateur peut s'en servir pour se divertir ou pour travailler. Ce projet est actuellement en campagne de financement participatif jusqu'au 20 décembre sur Indiegogo. Selon le modèle, comptez entre 150 à 350 euros pour vous en procurer un.

Twitter veut connaître les applications installées sur votre smartphone



LE RÉSEAU social a annoncé mercredi qu'il allait commencer à détecter quelles autres applications ses utilisateurs ont installées sur leur smartphone ou leur tablette, afin notamment de mieux personnaliser les publicités qu'il leur propose.
"Nous collectons et mettons à jour de manière occasionnelle la liste d'applications installées sur vos appareils mobiles, de manière à vous fournir des contenus sur mesure susceptibles de vous intéresser", indique Twitter dans un message sur son blog officiel. Il assure que seules des listes d'applications sont collectées, sans espionner l'usage fait de ces petits logiciels, qui permettent d'accéder plus facilement à un service en ligne spécifique depuis un appareil mobile. Le réseau explique que cela lui permettra par exemple de faire de meilleures recommandations de comptes à "suivre" sur son service, ou encore de mieux cibler les publicités inclues sous forme de "contenus sponsorisés" dans les fils d'actualité des membres.
La tactique est déjà utilisée par d'autres services en ligne gratuits, qui se financent par la publicité. Elle entre dans le cadre des efforts de Twitter pour améliorer ses revenus et l'intérêt de son service pour les utilisateurs, alors que Wall Street s'inquiète de ses perspectives de croissance. Les utilisateurs peuvent s'y opposer en activant les options permettant de limiter ou d'empêcher le ciblage publicitaire proposé sur les appareils d'Apple, ainsi que sur ceux des nombreuses marques utilisant le système d'exploitation Android de Google.

QUELS SONT LES ANTIVIRUS LES PLUS UTILISÉS ?

Un élément de réponse pour Windows avec l'étude d'Opswat qui sacre avast! Antivirus dans sa version gratuite. Opswat a publié une étude sur la part de marché mondiale des applications antivirus. On la prendra comme un indicateur de tendance dans la mesure où son exhaustivité est à prendre avec des pincettes*.
Elle se base sur des données collectées le 1er octobre par son outil gratuit de sécurité et gestion des appareils Opswat Gears auprès de 4 500 utilisateurs de Windows. Le but revendiqué par cette étude est d'alimenter la discussion publique au sujet d'antivirus avec une protection en temps réel.
Concernant les éditeurs, c'est Microsoft qui arrive en tête avec une part de marché de 26,6 % pour partie imputée à la présence de Windows Defender qui est un antivirus pour Windows 8.x mais un antispyware pour Windows 7 (et Vista). Pour Windows 7, la solution plus aboutie - et toujours gratuite - de Microsoft est Microsoft Security Essentials.
Le leader Microsoft - dont les deux solutions précitées sont souvent considérées comme des protections de base - est suivi par l'éditeur Avast avec 22,2 %, tandis qu'AVG complète le podium mais se trouve rejeté à 9,4 %.
Concernant les produits antivirus eux-mêmes, c'est la solution gratuite d'Avast qui s'impose à l'instar des précédents rapports d'Opswat. Le produit avast! Free Antivirus affiche une présence sur 17,3 % des ordinateurs de l'étude, tandis que Microsoft Security Essentials arrive second avec 16,3 %.
Sur la troisième marche du podium, on retrouve Avira Free Antivirus (11,3 %) qui devance Windows Defender (7,3 %) et AVG Anti-Virus Free Edition (4,9 %). Sans surprise, ce sont les solutions gratuites qui prédominent.
Plus surprenant, le rapport comprend des données de 63,8 % utilisateurs professionnels et 36,2 % particuliers. On aurait pu penser le contraire compte-tenu de la prédominance du gratuit.

L'IPAD AIR 2 EN VERSION OR 24 CARATS EXISTE



KITSCH OU BLING bling, c'est l'iPad Air 2 dans une version or 24 carats.
Une version or 24 carats de l'iPad Air 2… c'est possible. Et ce n'est même pas surprenant de la part du bijoutier vietnamien Karalux qui a développé ce goût étrange pour dorer de la sorte des gadgets, smartphones ou encore des voitures. Quant aux produits Apple, bien peu y échappent.
Un tel traitement amène le prix du modèle 64 Go de l'iPad Air 2 à 28 millions de dongs, soit l'équivalent de 1 056 euros.
Apple a eu la décence de s'en tenir à 605 € pour ce même modèle dans sa finition dite or.
Pour les modèles 16 Go et 128 Go, la facture de Karalux sera respectivement de 944 € et 1 435 €.

PANASONIC LX100 : LE PLUS PERFECTIONNÉ DES COMPACTS



Il y a quelques années, la famille des compacts était majoritairement constituée d'appareils classiques et abordables, avec parfois un modèle plus évolué ici et là. Cette frange d'appareils, la plus large à l'époque, est aujourd'hui en chute libre : le rouleau compresseur des smartphones est passé par là. A la recherche d'un salut, les fabricants ont décidé de muscler leur jeu : les compacts experts se multiplient, la technologie devient impressionnante.
Et dans ce domaine, le LX100 a tout pour devenir le nouveau roi : grand capteur, zoom lumineux, viseur électronique, ergonomie pro. Dans les gammes de Panasonic, le LX100 succède au LX7. Sauf qu'en réalité, il s'agit plus d'un mélange de LX7 et de GX7. Si la tendance aux capteurs plus grands a été dynamisée par Fujifilm et Sony avec des CMOS de 2/3 pouce (X10) voire 1 pouce (RX100), elle prend avec Panasonic une nouvelle dimension grâce au format Micro 4/3. Ainsi, c'est la première fois qu'un compact de cette taille (115 x 66 x 55 mm pour 393 g) cumule un capteur de 17,3 x 13 mm, un viseur électronique, un zoom lumineux (24-75 mm, f:1,7 — 2,8) et une ergonomie aussi avancée. Bref, Panasonic nous propose une recette nouvelle, dont la lecture nous suggère qu'elle est savoureuse. La concurrence n'a qu'à bien se tenir…

Questions ?
Réponses !

COURIR POUR MAIGRIR ? LES ERREURS À ÉVITER



Vous souhaitez perdre du poids et vous avez donc décidé de vous mettre au footing. C'est une bonne idée, mais attention aux idées reçues (fausses ou dangereuses) ! Voici quelques conseils pour atteindre le but recherché.
Souffrir, transpirer, courir à jeun, autant de fausses bonnes idées qui, en plus d'entraver les bienfaits amaigrissants du sport, risquent de vous en dégoûter pour un bon moment. Petit florilège.

Courir vite pour demander plus d'effort à mon organisme

Selon le Dr Hervé Auquier, médecin du sport à Bruxelles (Belgique), « l'effet amaigrissant du jogging ne survient que si votre effort est de très longue durée, et de faible intensité. Ce n'est qu'à partir de 45 minutes et à raison de 3 fois par semaine, que vous commencerez à puiser dans vos réserves de graisse. » Ainsi, il n'est pas avantageux de courir vite, en pensant dépenser plus ; c'est la durée de la course qui est importante. De même, le fait de beaucoup transpirer ne signifiera pas que vous maigrirez davantage. « Quand vous transpirez, vous perdez de l'eau et des sels minéraux explique notre spécialiste. Si vous vous pesez juste après l'effort, vous constaterez bien sûr une perte de poids… Mais dès le repas suivant vous reprendrez les quelques centaines de grammes perdues. »

Courir avec un coupe-vent pour transpirer plus

Encore une fois, avec ce type de vêtements, vous ne perdrez que de l'eau. Pire, leur matière empêchera la sueur de s'évaporer. Votre corps va continuer à transpirer « de façon inefficace ». Dans ce cas-là, votre température corporelle va augmenter avec à la clef un risque de déshydratation. Durant la période hivernale, préférez donc les textiles chauds et bien ventilés comme les polaires, qui n'empêcheront pas cette évaporation.

Courir à jeun le matin pour puiser dans les réserves de graisse

« Encore un à priori mal fondé » nous explique Hervé Auquier. « En courant le ventre vide, votre organisme va consommer beaucoup plus de sucre et vous risquerez ainsi une hypoglycémie. Vous entraîner à jeun pour perdre de la masse grasse est parfaitement inutile. » Adaptez donc votre alimentation. C'est le premier secret pour atteindre votre but.

Hayabusa-2 va partir étudier un astéroïde... et en revenir

Au Japon, le lancement d'Hayabusa-2, initialement prévu le dimanche 30 novembre, a été reporté en raison des mauvaises conditions météo à ce lundi 1er décembre, à 5 h 24 en heure française. Cette nouvelle mission à destination d'un astéroïde a pour ambition, cette fois, le retour d'échantillons sur Terre et l'atterrissage de deux petits engins, dont Mascot, fourni par la France et le DLR allemand.



Si les conditions météorologiques sont favorables, le Japon devrait lancer ce lundi 1er décembre à 13 h 24 en heure locale (il sera 5 h 24 en France métropolitaine), la sonde spatiale Hayabusa-2 à destination de l'astéroïde de type C, 1999 JU3. Cette mission, dont nous avons abordé les objectifs dans un précédent article, atteindra sa cible, en juin 2018 pour y déposer deux engins et récupérer des échantillons et cela non pas depuis un seul site mais trois ! C'est évidemment très ambitieux. Elle devrait en repartir en décembre 2019 en vue d'un retour sur Terre des échantillons collectés à sa surface, un an plus tard, soit en décembre 2020.
Si vous avez aimé l'atterrissage mouvementé de Philae sur la comète Churyumov-Gerasimenko, vous allez adorer la mission de Mascot, un des deux atterrisseurs (lander) fournis par la France et le DLR allemand. Pour nous en parler, nous avons rencontré Muriel Deleuze, chef de la contribution française à Mascot dont le Cnes « a fourni les trois antennes pour communiquer avec la sonde japonaise, la batterie et, comme pour Philae, a la responsabilité de l'analyse de la phase de séparation, de descente et d'atterrissage ». À l'instar de Philae, il va calculer l'instant de séparation et la trajectoire de Mascot selon la connaissance acquise de l'astéroïde, l'altitude de la sonde, les différents modèles de forme et de gravité et bien évidemment du site d'atterrissage choisi.
Se poser sur un astéroïde et repartir avec des échantillons
L'idée est de déposer Mascot sur le premier des trois sites d'où seront récupérés des échantillons et de « faire un prélèvement aussi près que possible de l'atterrisseur ». Pour le troisième prélèvement, le défi est de creuser un cratère de 50 cm de profondeur, à l'aide d'un impacteur, puis de récupérer des échantillons qui « n'auraient pas été altérés par l'érosion de la surface ».
Acronyme de Mobile Asteroid Surface Scout, Mascot est un atterrisseur construit sous la maitrise d'œuvre de la DLR (Agence spatiale allemande) en seulement trois ans. Il se différencie nettement de Philae et se « présente sous la forme d'un parallélépipède de 30 cm de côté ». Il est beaucoup plus simple dans sa conception que le robot qui s'est posé récemment sur la comète et pèse dix fois moins : 10 kg contre 100.
À la différence de Philae qui embarquait deux batteries — la primaire, celle qui lui a permis de fonctionner et travailler sur la comète dès son atterrissage et une seconde, conçue pour plusieurs cycles de chargement —, Mascot n'en possède qu'une seule. En théorie, elle doit lui permettre de « fonctionner pendant environ 12 heures ». Sa mission sera terminée dès que la batterie sera vide. « Pour l'anecdote, cette batterie est constituée de neuf piles qui ont été développées pour Philae. »
L'énergie fournie par cette batterie sera utilisée pour faire fonctionner les quatre instruments embarqués (contre 10 dans le cas de Philae) dont le microscope infrarouge hyperspectral pour analyse minéralogique in situ du sol. Fourni par la France, MicrOmega est un instrument développé par l'Institut d'astrophysique spatiale (IAS). Il est conçu pour déterminer la composition minéralogique de chaque grain de poussière qu'il observera. L'un des très grands intérêts de cet instrument, « et c'est en partie pourquoi les Japonais l'ont sélectionné », est qu'il a un lien avec la mission de retour d'échantillons d'Hayabusa-2. « En effet, cela permettra de comparer l'analyse minéralogique in situ avec les échantillons de l'astéroïde ramenés sur Terre qui peuvent avoir été altéré par le retour ou lors du prélèvement. »

Encore des rebonds imprévisibles

Mascot sera séparé d'Hayabusa-2 à une distance de seulement 100 m d'altitude. On s'attend à ce qu'il touche la surface de l'astéroïde à la vitesse de 20 cm par seconde, 5 fois moins vite que Philae. Au contact, il sera amorti par la structure, « qui n'est pas d'une raideur infinie » et bien évidemment par la surface selon la nature du sol (dur ou souple). « On espère un amortissement de l'ordre de 30 à 50 %; comme pour Philae il y a un risque qu'il s'enfouisse dans le sol. »

500.000 cas de cancers liés à l'obésité chaque année

PRÈS D'UN DEMI-MILLION

de nouveaux cas de cancers par an dans le monde chez les adultes peuvent être attribués au surpoids et à l'obésité.
Selon l'OMS, le nombre de cas d'obésité a doublé depuis 1980. Le surpoids concerne 1,4 milliard de personnes de 20 ans et plus, parmi lesquelles plus de 200 millions d'hommes et près de 300 millions de femmes sont obèses. L'excès de poids est défini en fonction d'un indice de masse corporelle élevé (IMC : poids divisé par la taille au carré) : le surpoids correspond à un IMC de 25 ou plus et l'obésité à un IMC égal ou supérieur à 30.
Or une étude publiée dans The Lancet Oncology et conduite par le Centre international de recherche sur le cancer (Circ, Iarc), l'agence pour le cancer de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), estime que le surpoids et l'obésité sont devenus



un risque majeur, responsables de 3,6 % (environ 481.000 cas) de l'ensemble des nouveaux cas de cancers des adultes en 2012. Cette analyse s'appuie notamment sur une vaste base de données Globocan comportant l'incidence et la mortalité par cancer de 184 pays.
Les pays riches sont les plus touchés avec près des deux tiers (64 %) de ces cancers associés à l'obésité enregistrés en Amérique du Nord (111.000 nouveaux cas soit près d'un quart du total mondial) et en Europe. L'Afrique subsaharienne est la région qui contribue le moins à ce bilan (7.300 cancers). Au sein de l'Europe, la partie Est est particulièrement touchée, avec 65.000 cancers.

100.000 cancers évitables en gardant un poids moyen

L'étude montre que cette relation entre cancer et obésité touche plus les femmes que les hommes, en grande partie à cause des cancers de l'endomètre (muqueuse de l'utérus) et des cancers du sein après la ménopause. Chez les hommes, l'excès de poids est responsable de 1,9 % (136.000) des nouveaux cas de cancers en 2012 et de 5,4 % (345.000) chez les femmes. Les cancers de l'endomètre (muqueuse utérine), du côlon, et du sein après la ménopause représentent près des trois quarts (73 %) de l'ensemble des nouveaux cas de cancers annuels liés à l'obésité chez les femmes.Tandis que chez les hommes, les cancers des reins et du côlon comptent pour les deux tiers (66 %). Un quart de ces cancers attribuables au surpoids et à l'obésité dans le monde — soit plus de 100.000 cas — aurait pu être évités si les populations concernées avaient simplement conservé leur poids moyen d'il y a 30 ans, d'après les auteurs.

RÉCHAUFFEMENT :

Le sol libérerait moins de CO2 que prévu

Il existe plusieurs sources et puits de carbone sur Terre, c'est-à-dire des mécanismes capables de libérer ou de piéger du gaz carbonique. L'une de ces sources est tout simplement le sol et sa population microbienne. Une modélisation plus précise de cette dernière conduit à penser que l'augmentation de la quantité de CO2 qu'elle va libérer à cause du réchauffement climatique a été surestimée.

La Terre représente un système dynamique complexe avec de multiples boucles de rétroaction entre ses différentes parties. Aussi est-il difficile de faire des prédictions précises sur le long terme. On pourrait croire, par exemple, que la modélisation du climat repose entièrement sur l'étude de l'atmosphère, des océans et de leurs couplages, qui font intervenir des transferts de matière et d'énergie ainsi que des réactions chimiques. Mais en fait, on ne doit pas négliger l'influence de la biosphère. Il y a celle, évidente, des plantes et surtout des forêts. Toutefois, il en existe une autre, cachée, à savoir celle des populations microbiennes dans le sol.



Un modèle évolutif des populations microbiennes du sol

Le carbone issu de la décomposition de la matière organique – due aux micro-organismes présents dans le sol – est libéré chaque année dans l'atmosphère en quantités dix fois plus grandes que celui des émissions de combustibles fossiles. Des modifications même minimes de la population microbienne à l'échelle de la planète peuvent donc avoir une importance non négligeable sur le cycle du carbone à court terme et par conséquent sur la façon dont le climat peut évoluer. Les membres du Giec le savent bien et ont ainsi inclu dans leurs modèles numériques les effets des plantes et de ces populations de microbes.

Toutefois, selon deux chercheurs de la division des sciences de la Terre du célèbre Lawrence Berkeley National Lab (LBL), la prise en compte des sols n'est pas assez précise. Les populations microbiennes sont très diverses et en interaction les unes avec les autres. La façon dont elles réagissent à des augmentations de température varie dans l'espace et dans le temps. Tous ces paramètres font que les prédictions issues des modèles utilisés pour rendre compte du comportement de sols riches en microbes, comme ceux de la toundra en Arctique ou ceux de la forêt amazonienne, sont peu fiables.

Les sols ralentiront-ils le changement climatique ?

Pour en avoir le cœur net, ainsi qu'ils l'expliquent dans un article de Nature Climate Change, Jinyun Tang et William J. Riley ont développé des modèles plus sophistiqués et donc plus crédibles de ces populations microbiennes vivant dans le sol de la planète. Ceux-ci prennent notamment en compte la physiologie des microbes de façon fine, c'est-à-dire la façon dont ils respirent, se développent, utilisent de l'énergie et des enzymes bien spécifiques. Ces enzymes, qui sont utilisées pour dégrader les molécules organiques, peuvent aussi se faire adsorber sur la surface des minéraux dans le sol et donc ne pas participer à ces processus de dégradation. Les deux chercheurs ont aussi incorporé dans leurs calculs la compétition entre les différentes populations de microbes.

Ce nouveau modèle contient donc de nombreux paramètres supplémentaires mais il doit encore être étudié et comparé aux observations. Dans la mesure où l'on peut lui faire confiance, il établit une prédiction qui est une bonne nouvelle : la quantité de carbone qui va être libérée dans l'atmosphère avec le réchauffement climatique en cours sera moindre que prévu. Reste à savoir quelles seront les conséquences exactes induites par ce modèle, une fois intégré à ceux utilisés par le Giec pour prédire l'évolution du climat.

SOLAR IMPULSE :

L'avion solaire prêt pour son tour du monde

LES VOLS D'ESSAIS du SI2, l'avion solaire avec lequel Bertrand Piccard et Arnaud Borschberg tenteront bientôt un tour du monde par étapes et en cinq mois, sont terminés. L'engin est prêt et va être acheminé à Abou Dhabi pour un départ en mars 2015.

Successeur du prototype SI1, alias HB-SIA (son immatriculation), l'avion solaire SI2 a réussi ses vols d'essai qui se sont déroulés sur un peu plus de cinq mois, le premier ayant été effectué le 2 juin 2014 par le pilote Markus Scherdel, avec en prime la participation au meeting Air14, à Payerne. Pour un avion nouveau, ce délai est très court. Mais les essais méticuleux du prototype, eux, ont duré plusieurs années, avec des vols courts et des navigations lointaines. Après la traversée de la Suisse, le HB-SIA s'est rendu à Bruxelles puis au salon du Bourget en 2011. En 2012, Bertrand Piccard et André Borschberg l'ont emmené au Maroc et lui ont fait traverser les États-Unis.

L'équipe a déjà réussi des vols de nuit puisque ces deux engins (le 1 comme le 2) consomment moins d'électricité que les cellules photovoltaïques n'en fournissent aux batteries, du moins lorsque le soleil est haut. Elles se rechargent donc suffisamment durant la journée pour alimenter l'avion du soir au matin lorsque les nuits d'été ne sont pas trop longues. Comme nous le disait avec humour André Borschberg, « avec cet avion, on part voler pour faire le plein ».

Apprendre à rester plusieurs jours aux commandes

Tout aussi méticuleux, les tests du SI2 au sol ont même conduit à la rupture du longeron de l'immense aile (72 m) en juillet 2012. Un simulateur perfectionné a ensuite permis aux deux pilotes de s'entraîner à la conduite de cet engin au comportement très particulier, qui ne ressemble que de loin à un avion classique. Ces séances ont également servi à un autre entraînement pour Bertrand Piccard et André Borschberg : rester assis seul aux commandes durant 72 heures, ce qu'aucun pilote ne fait. Pourtant, les étapes les plus longues du tour du monde dureront cinq jours complets... Techniques de relaxation et de détente, exercices musculaires particuliers et instruments de surveillance de la physiologie du pilote ont été spécialement mis au point.

Pilotes et appareil sont aujourd'hui prêts. C'est depuis Abou Dhabi, capitale des Émirats arabes unis, que partira l'avion solaire pour effectuer le tour de la planète. L'aéronef a en effet reçu le soutien de la ville nouvelle de Masdar, en construction à proximité de la capitale, et qui se veut un modèle de développement durable. Une conférence internationale sur les énergies du futur y sera organisée du 17 au 22 janvier 2015 et le SI2 y tiendra la vedette avant son départ.



C'est démonté et en petites caisses que l'avion sera acheminé vers les Émirats. L'appareil remonté effectuera sur place une série de vols pour la préparation finale de l'équipe de Solar Impulse, qui compte une soixantaine de personnes. Le tour du monde prendra cinq mois avec une série d'étapes totalisant environ 500 heures de vol pour 35.000 km à parcourir. L'une des difficultés, et non des moindres, a été d'obtenir les multiples autorisations de survol. Futura-Sciences suivra de près cette aventure électrique…

Le Forfait + à 200 DA L'ANNONCE

*UNE PETITE ANNONCE DE 4 LIGNES DONT CHACUNE COMPRENDRAIT - 26 SIGNES (ESPACE COMPRIS)

Offre d'emploi

Société internationale, Cherche assistante de direction, bonne présentation, apte à se déplacer, maitrise de l'outille informatique, multilingue (arabe, français, anglais), envoyer CV a l'adresse mail suivante : **a.icbs@yahoo.fr ou b malikssa@yahoo.fr**

EMPLOI DEMANDES

Jeune homme licencié en science politique cherche emploi, sérieux et dynamique, ayant expérience. Tél. : (0560) 31.47.11.

J.F., 24 ans, licence en droit, sérieuse et dynamique cherche emploi dans le domaine ou autres. Tél. 0561.92.15.91.

J. H., architecte avec expérience maîtrise logiciel de dessin 2D 3D cherche emploi en sous-traitance avec Bet, ou en suivi de chantier.
Tél. : (0773) 51.40.25
Email : aminsami82@yahoo.fr

J.H., 34 ans superviseur HSE, cherche emploi dans une société nationale ou privée ou étrangère. Tél. : (0782) 54.09.72 / (0558) 39.96.59.

J. H., 25 ans, maîtrise l'outil informatique, ayant un diplôme «Agent technique en informatique », exp 6 ans. Ayant exercé les métiers d'infographe, de photographe pendant 5 ans et agent de saisie de dans un cybercafé. Tél. : (0561) 26.55.55

J. F., licenciée en sciences juridiques et administratives, ayant le certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA), 5 ans d'expérience dans le domaine administratif. Cherche travail dans le domaine ou autre.
Tél., (0664) 52.12.40.

JF. 25 ans sérieuse, titulaire d'une licence en commerce International cherche Emploi.
Tél : (0665) 53.77.86

J. H., ingénieur d'état en planification et statistique, expérience dans la planification et le suivi des projets, attestation de maîtrise Ms Project, , SPSS et XL stat, dégagé vis-à-vis du service nationale.
Tél. : (0553) 63.53.37

H. 41 ans, chauffeur catégoré léger, éxpérimenté, cherche emploi dans société publique ou étrangère, Alger et ses environs.
Tél. (0560) 72.67.07

J. H., âgée de 24 ans, titulaire d'une licence en sciences de gestion, option finance cherche un emploi dans le domaine.
Tél. : (0550) 71.01.18

Menuisier maîtrisant le travail sur bois, vernissage et autres, cherche emploi à temps plein ou à mi-temps pour villas ou appartements ou autres.
Tél. : (0773) 03.55.91

J.F., 23 ans, licencier en psychologie chimique, 6 mois de stage pratique au sein de l'hôpital Mustapha, un mois de stage mémoire à CPMC centre Pierre Marie Curie. Elément sérieux et ambitieux, bonne condition physique, maîtrise l'outil informatique.
Télé. : (0551) 12.48.14.

J. H., 35 ans, licence en finance + tech en informatique, exp 2 ans, assistant administratif principal au ministère + 03 ans chargé de recouvrement. Tél. (0664) 25.96.12

Dame cherche emploi comme garde-malade, Alger
Tél : (0560).30.08.96

J. H., cherche emploi comme réceptionniste ou gérant de restaurant.
Tél. : (0795) 97.58.41.

Jeune fille, licenciée en interprétariat et traduction (arabe, français, anglais) 8 ans d'expérience. Cherche emploi dans une société étatique ou privée.
Tél. (0776) 01.25.27

H âgé de 43 ans, marié avec 02 enfants, sérieux, cherche emploi comme chauffeur dans une entreprise nationale ou multinationale, expérimenté et bonne présentation.
Contacter : (0560).72.67.07

H. 50 ans, BEB, cherche emploi comme gérant de commerce ou équivalant
Tél : (0541).89.99.37

JF ing d'etat en Informatique avrc experiences cherche emploi dans le domaine ou autre
Tél : 0794 36 64 09

Homme retraité, sérieux, ponctuel, dynamique, cherche emploi chauffeur poids léger «B», agent de bureau, agent de sécurité, réceptionniste, gardien, ou autre domaine libre de suite.
Tél. : (0790) 62.40.19

Société SHRL ALDZ ALGERIE

Cherche comptable (femme), moins 40 ans, un déclarant de douane (homme) expérience plus de 03 ans.

Tél. (0553) 58.89.97

Une mère de 3 enfants en bas âge, dont le mari est gravement malade, demande à toute personne pouvant l'aider à payer son loyer et à subvenir aux besoins de sa famille de bien vouloir la contacter au

(0779)15.09.25.

Que Dieu vous récompense.
CCP 173 123 80 clé 88

SOS

Femme âgée de 38 ans, sans ressources, demande une aide charitable pour acquérir du lait réf. : Biomil ou Célia 1er âge dont le prix d'achat atteint les 400 DA, pour son bébé gravement malade. Contacter Mme Attalah Kheira, Cité 300 logts Bloc 24 n° 300 zone 10 Mascara 29000.
Tél. : 0781509853 CCP N° 170 280 10 clé 90.

SOS

Madame Kheira Attalah, âgée de 38 ans et mère de 3 petits enfants, victime de brûlures au bras droit (handicapée), ce qui a nécessité une ablation, mais faute d'une prise en charge adéquate cette malheureuse dame a fait une rechute. A cet effet, elle sollicite les âmes charitables pour une aide afin de compléter sa radiothérapie dans les établissements privés. A titre indicatif, chaque séance de radiothérapie coûte 5 000,00 DA, alors que la brûlure a besoin de plusieurs séances selon les protocoles décidés par les spécialistes pour compléter son traitement et éradiquer la maladie. Pour tout contact, appeler le n° **(0557) 17.70.68.**
Que Dieu récompensera les bienfaiteurs,
Mme Attalah Kheira.
BP n° 604 RP Baba Ali – Algérie, Mascara

AVIS DE RECHERCHE



Liyani Ibrahim (malade mental 100 %), né en 1956 à Tizi Ouzou, habitant à Kouba, disparu le 29 mars 2015, et n'a donné aucun signe.
Toute personne l'ayant vu, prière de contacter sa famille au (0771) 94.93.28 ou le commissariat le plus proche.

Vend

Vends dans W. d'Alger, Bordj-El Bahri, prés de l'ex-Enita, lotissement calme, terrains avec acte de 528+304 m2

Tél : (0773).55.80.85

ACHAT

Achat chaudièrres , meubles usées et materiels d'occasion.

Tél : 0770 34 29 73

A VENDRE

Terrain 2300 m2 avec maison F5 à 4 km de Miliana

Tél : 0772 73 24 72

VEND

Particulier vend F3 au rez-de-chaussée cité des Annassers 02 Kouba

N° Tél. : (0778) 20.51.20

VEND

terrain de 300m2 à Ziama Mansoureah (W. Jijel)

Tél. : (0560)35.17.68

Vend

Vend matériel de coiffure esthétique dame, 2 postes de travail, 2 fauteuils, tabouret

Tél : (0556)40.29.93

VEND

Vent et Réparation + pièces de rechange Motos

Tél : (0554).71.80.54

VEND

Vend des lots de terrains de 250M et plus à Ouled Moussa 1kl du centre ville. 18U M avec Acte

Tel : 0550.70.58.78

Villa

Vends villa R+1, 2 façades, 2 accès, superficie 250 m², RDC 150 m², 2F2, 2 garages + jardin, 1er étage 189 m², grand salon, cuisine, 4 pièces, salle de bain, terrasse (une chambre), à Beni Messous Sidi Youcef.

(0560) 69.59.54

Location

Cherche un F5 niveau de villa ou appartement pour location particulier, à Dar El Beida.

Tél: (0560) 35.17.68

A vendre

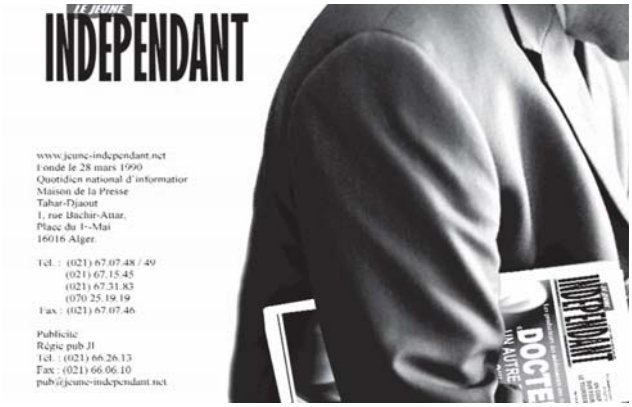
Part à Part vend duplex 200 m2 entrée et garage indépendants. Sortie Zéralda

Tél : 0555 83 33 70

Vente

appartement F5 105 m2 à Blida, Bougara cité Dallas

Tel : 0770.38.63.39



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION
Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger
Tél. :
(021) 67.07.48/49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :
(021) 67.07.46

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
AMINE ALOUACHE
direction@jeune-independant.net

Directeur de la Rédaction
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
Centre : SIA
Ouest : SIO
Est : SIE
SIMPRAL

FLASHAGE
Centre, Est : LJI

DIFFUSION
Centre : CIDP.
Ouest : SEDOR.
Est : Eurl KDP

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
pub@jeune-independant.net

CONTACTEZ AUSSI
ANEP
1 rue Pasteur, Alger
Tél. : 021 73 76 78
021 73 71 28
021 73 30 43
Fax : 021 73 95 59

BUREAUX RÉGIONAUX
- Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. : (0662) 18.41.81
Fax : (038) 80.20.36
- Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000 Tizi Ouzou
Tél. : (026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62
- Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht, Constantine
Tél-Fax : (031) 66.32.64
- Bejaia
Bejaia : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir Bureau N° 10
N° Tél : 034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr
- Tipasa
B.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. : (024) 43.60.26

© 1990-2015
Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction. Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

Comment déboucher les oreilles, en fonction de la cause ?



Dans le cas où les oreilles commencent à se boucher à cause de l'accumulation de cérumen (et avant qu'il ne se forme un bouchon), on peut la déboucher à l'aide de remèdes maison :

Mélanger quelques gouttes d'eau tiède, des gouttes d'huile d'olive ou d'huile pour bébés. Mettez cela dans l'oreille penchée de côté et laissez agir 5 minutes. Nettoyez les restes qui peuvent en sortir avec un linge propre. Rincez à l'eau tiède pour ramollir le cérumen et séchez avec une serviette, tout doucement. Dans n'importe quel cas, résistez à la tentation d'utiliser des coton-tiges car ce sont eux qui rendent le cérumen compact, aidant ainsi à la formation du bouchon.

Douleur-d'oreille

Dans le cas où le bouchon dans les oreilles s'est produit à cause d'un voyage en avion ou d'une différence de pression, vous pouvez le soulager en mastiquant un chewing-gum ou en suçant un bonbon. Rassemblez une bonne quantité de salive dans votre bouche et avalez-la en une fois afin d'équilibrer la pression. Une autre bonne option est d'ouvrir la bouche le plus grand que vous pouvez comme si vous alliez bailler. L'air qui rentre équilibrera la pression.



Vous pouvez aussi vous serrer le nez pour boucher les fosses nasales et exhaler avec la bouche fermée. Ne le faites pas trop fortement car cela peut
endommager vos tympans.
Si vos oreilles sont bouchés à cause d'un rhume ou d'une sinusite, faire une inhalation de vapeur peut être une bonne solution et surtout, bien complète. Inhalez la vapeur décongestionne non seulement les oreilles mais également le nez. Si vous ajoutez à l'eau bouillante quelques gouttes d'huile de lavande, d'eucalyptus ou un peu de gros sel, vous aurez d'encore meilleurs résultats. Vous pouvez aussi vous moucher avec un mouchoir, plusieurs fois, pour expulser toutes les mucosités superflues et soulager la congestion générale.
En plus de tout ce qui a été indiqué, vous pouvez utiliser de l'eau oxygénée en en mettent une ou deux gouttes dans l'oreille bouchée. Il est conseillé d'être couché sur l'oreille saine, pour qu'elle pénètre bien dans l'oreille affectée : plusieurs minutes peuvent être nécessaires pour un soulagement.

Collage-Douleur-Oreilles

Si la congestion est causée par le fait de vivre dans un environnement sec, utilisez un humidificateur à vapeurs froides dans le salon ou dans la chambre. Cela aidera à éliminer la muqueuse accumulée et à déboucher les canaux auditifs et nasaux.
Une recette maison qui s'utilise depuis très longtemps consiste en verser de l'eau chaude dans une bouteille avec un bouchon. Vous pouvez aussi utiliser le typique sac d'eau chaude ou pour les modernes, le coussin électrique. Allongez-vous sur la bouteille d'eau chaude, en y appuyant votre oreille infectée. Après quelques minutes, vous sentirez que le cérumen commence à fondre.
Pour finir, il est conseillé de toujours consulter un médecin si le bouchage continue et qu'aucun de ces traitements n'a fonctionné. Il est important de ne pas faire d'excès dans leur application, ni dans la quantité utilisée : cela peut générer des problèmes pour les oreilles.

Un conseil : Ne faites pas sécher votre linge à l'intérieur !



Des médecins mettent en garde contre le fait de faire sécher trop souvent son linge dans la maison. Cela pourrait favoriser le développement d'un champignon dangereux pour les poumons.
Vous l'avez certainement remarqué, quand vous faites sécher votre linge à l'intérieur, cela crée de l'humidité dans la pièce. Parfois jusqu'à 30% de plus que d'ordinaire. Or, cette humidité n'est pas bonne parce qu'elle favorise la reproduction de spores de moisissures, notamment de l'Aspergillus fumigatus qui est responsable d'infections pulmonaires. L'équipe du Pr David Denning du Centre national d'Aspergillose de Manchester (Royaume-Uni) est inquiète devant l'augmentation du nombre de cas observé chez des patients.

Linge mouillé = 2 litres d'eau dans la pièce

"Du linge mouillé peut contenir deux litres d'eau, libérés ensuite dans la pièce (où il sèche). La plupart d'entre nous est à l'abri des champignons qui poussent dans des conditions humides ou dispose d'un système suffisamment sain pour éviter l'infection. Mais chez les personnes souffrant d'asthme, l'Aspergillus fumigatus peut entraîner une toux et des difficultés respiratoires. Et chez ceux qui ont un système immunitaire affaibli ou endommagé (cancer, sida, maladie auto-immune), le champignon peut causer une aspergillose pulmonaire qui endommage les sinus et les poumons, et est parfois fatale" explique le Pr Denning au site britannique Dailymail. Ses conseils : faire sécher le linge à l'extérieur autant que possible ou dans un sèche-linge ou à l'intérieur mais dans un espace bien aéré, "loin des chambres et des espaces de vie".

Comment préserver et raviver les couleurs des vêtements ?



Pour garder et fixer les couleurs de vos vêtements, il existe une astuce de grand-mère bien connue.

Le vinaigre blanc est excellent pour raviver l'éclat de vos tissus et éliminer les résidus de calcaire de votre machine à laver !

-Mettez vos vêtements dans votre machine, puis versez votre lessive habituelle.
-Ajoutez-y le vinaigre blanc dans le bac d'adoucissant de votre machine à laver.
-Commencez votre programme !

Comment faire une inhalation en cas de sinusite ?

Découvrez ce remède de grand-mère pour soulager une sinusite. Cette inhalation maison va décongestionner le nez et les sinus.

Remède de grand-mère

-Faites bouillir l'eau dans une casserole.
-Versez l'eau chaude dans un inhalateur ou un bol.
-Diluez-y l'huile essentielle de lavande.
-Ajoutez-y le jus de citron, le sel et le poivre, puis mélangez.
-Mettez votre tête au-dessus, couvrez-vous d'une serviette et inhalez la vapeur pendant 10 minutes.



Coca algerienne

Ingredients

- 1 gros oignons
- 1 grosse tomate
- 2 gousses d'ail
- 1 poivron vert (on peut utiliser moitié vert et moitié rouge)
- 1 oeuf
- Sel et poivre noir
- Une pincée de paprika



Instructions

Préparer la pâte et mettre au frais le temps de préparer la farce.
Griller les poivrons au four, mettre ensuite dans un sac de congélation afin d'ôter la peau facilement. couper en petits morceaux.
Dans une casserole chauffer un filet d'huile d'olive faire revenir l'oignons émincé.
Ajouter l'ail émincé laisser revenir quelques minutes.
Ajouter la tomate émincée ainsi que le poivron. Saler et poivrer.
Laisser mijoter durant 30 minutes.
Étaler la pâte et découper des cercles.
Déposer 1 c-a-c de farce au centre de chaque cercle. Badigeonner de blanc d'oeuf l'extrémité des cercles et souder bien les bords en utilisant une fourchette.
Badigeonner la surface de jaune d'oeuf et mettre au frais durant 30 min ceci permettra à la pâte de ne pas s'ouvrir durant la cuisson.
Préchauffer le four à 200 C (400 F) et cuire durant 15 min ou jusqu'à une couleur dorée.

Olives farcis

Ingrédients:

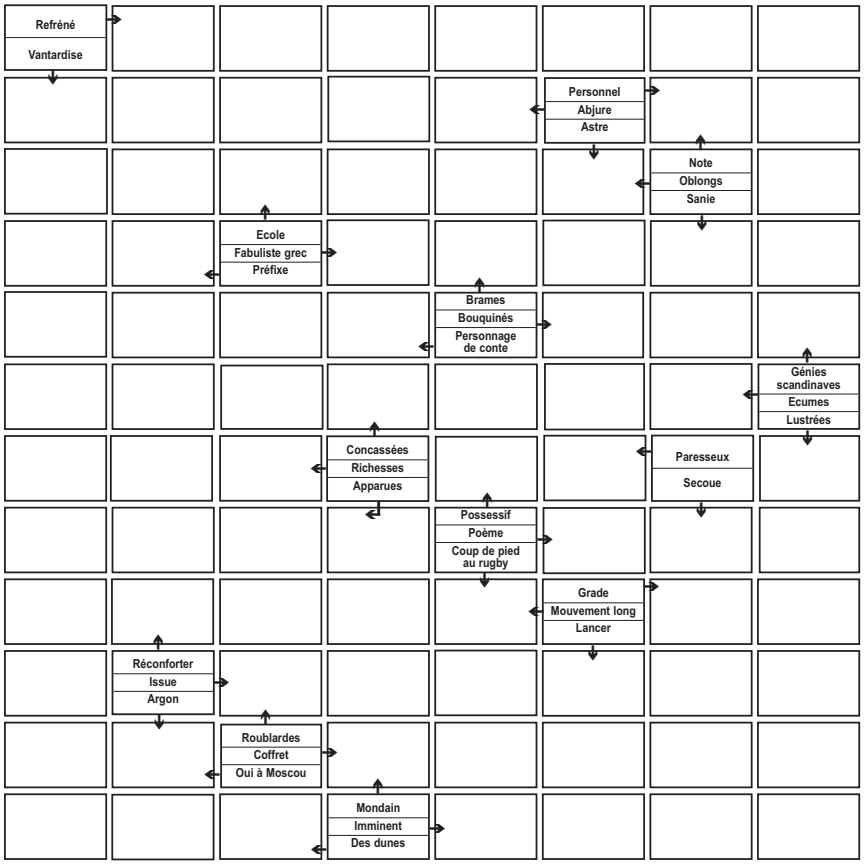
- 500g de viande de mouton
- 200g de viande hachée
- 200g d'olives vertes dénoyautés
- 2 cas d'huile
- 1 oignon
- sel, poivre noir
- cannelle, safran
- 1 oeuf
- citron



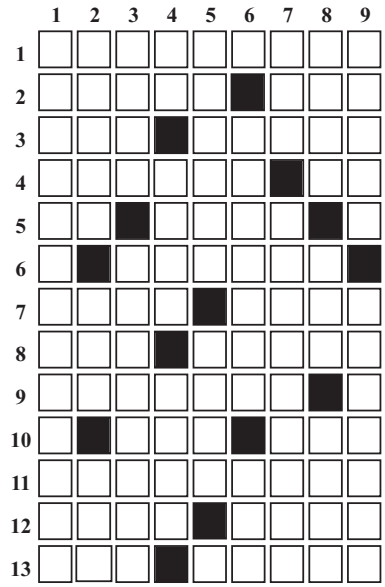
Méthode de préparation:

Faire revenir la viande avec l'huile et l'oignon émincé. Ajouter les épices puis couvrir d'eau et laisser cuire.
Faire blanchir les olives 5 min dans de l'eau bouillante.
Mélanger la viande hachée avec un oeuf, sel, poivre, cannelle et le persil hache.
Égoutter les olives et les farcir de viande hachée
Façonner des petites boulettes avec le reste de viande hachée.
Plonger les olives et les boulettes et laisser mijoter jusqu'à ce que la viande est cuite et la sauce réduite.
Décorer avec des tranches de citrons.

Mots fléchés n° 1408



Mots croisés 9/13 n° 1408



Horizontalement :
1. Terme d'électricien – 2. Assembler – Vallée inondée – 3. Adverse d'attaque – Endêver – 4. Extrémistes – Goûté le sel – 5. Au bas de la lettre – Contre – 6. Géants – 7. Personnage de conte – Réflexion – 8. Lieu commun – Petits élévateurs – 9. Vignettes – 10. Ville française – Clameur – 11. On y fabrique la bière – 12. Héberge – Opiniâtre – 13. Temps de la transhumance – Liquide végétal.

Verticalement :
1. Odieux – 2. Repus – Plante – Il suit la tétée – 3. Terme d'exclusion – Mise à l'eau – 4. Déterminant – Bande – Fondation – 5. Sans résidence fixe – Imaginés – 6. Roi de la danse – Avant thêta – 7. Région du Sahara – Curieux – 8. Rejeter la vérité – Autoritaire – Tradition – 9. Epuiser – Supports de roues.

SOLUTION MOTS FLECHES N° 1407

Horizontalement

– FERVEUR
HACHE – RA
ECOUTE – S
GI – MUTEE
ELUES – SE
MIS – TUT –
OTITES – A
NANA – EON
I – ECARTE
QUELS – ES
US – EPEES
EAU – ERSE

Verticalement

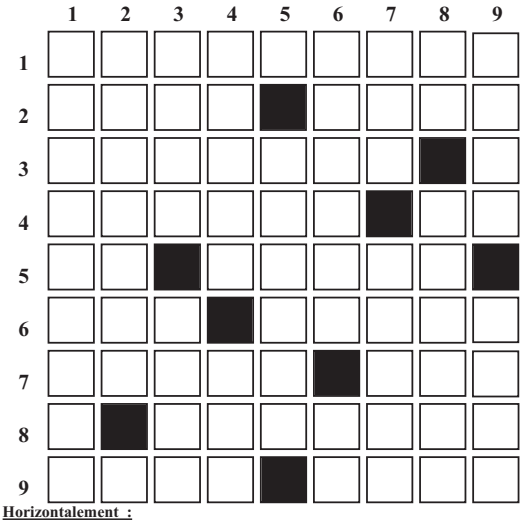
– HEGEMONIQUE
FACILITA – USA
ECO – USINEE – U
RHUME – TACLE–
VETUSTE – ASPE
E– ET – USER – ER
UR– EST – OTEES
RASEE – ANESSE

SOLUTION N° 1407

Horizontalement :
– IMPRIMEES
NET – LAMPE
TRIAS – POU
ROND – SOUL
AUTOCARS –
N – SUR – TEE
SE – CANE – C
INDICE – DO
GRAS – VŒU
EON – CEDER
ALUNI – EST
NEBULEUSE
TRES – URES

Verticalement :
INTRANSIGEANT
MEROU – ENROLER
PEINTS – DANUBE
R – ADOUCIS – NUS
ILS – CRAC – CIL –
MA – SA – NEVE – EU
EMPORTE – ODEUR
EPOUSE – DEESSE
SEUL – ECOURTES

Mots croisés 9/9 n° 1408



Horizontalement :
1. Prolongées – 2. Supplément – Cheminée– 3. Action de cuire à la vapeur – 4. Réduit au silence – Pour l'étourdi– 5. Ville de fouilles – Hissé – 6. Vieux voilier – Mit à l'écart – 7. Principe odorant – Ecorce de chêne – 8. Bruit de respiration – 9. Ville d'Italie – Oiseaux.

Verticalement :
1. Protégées – 2. Biffer – Projectile de canon – Voiles de navire – 4. Souhaitée – Patriarche biblique – 5. Harmoniser – 6– Saisies en garantie – Neptunium – 7. Quart chaud – Donnai sa voix – 8. Fin de verbe – Poils de robe de cheval – 9. Servaient à ranimer – Solipèdes.

SOLUTION N° 1407

Horizontalement :

APRECOUP
GOAL – ORNA
RELAPSE – G
ALENES - CE
IE – SAUTA
NET – GERMA
ESOPE – API
N – CESSION
TEST – ANSE

Verticalement :

AGRAINENT
POELEES – E
RALE – TOCS
ELANS – PET
S– PEAGES –
COSSUE – SA
ORE– TRAIN
UN – CAMPOS
PAGE – AINE

SODUKU 136

Pour jouer au Soduku

- Placer un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide
-Chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de neuf cases, délimité par un trait plus gras, doivent contenir les chiffres de 1 à 9
-Chaque chiffre ne doit apparaître qu'une fois dans la ligne, la colonne et la région
Le total des chiffres de chaque région doit être égal à 45

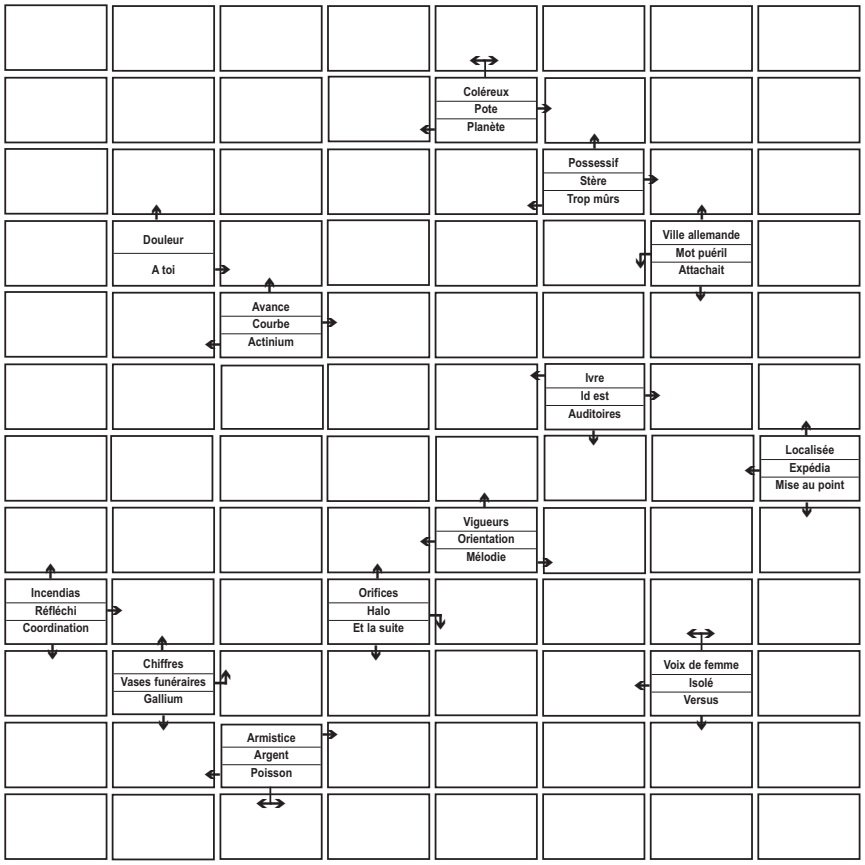
	3	7	1					5
8		5	9			2		
					3	7	4	
7				1				6
2	1	3	4	6			8	
				9		5		3
	9	6			2			
			6		1		9	
5				3		6	7	



SOLUTIONS

1	9	6	7	8	3	5	2	4
2	8	5	1	4	9	7	6	3
7	4	3	5	6	2	8	1	9
6	3	4	9	5	8	1	7	2
9	7	2	4	1	6	3	5	8
5	1	8	3	2	7	4	9	6
4	6	9	8	7	1	2	3	5
8	2	7	6	3	5	9	4	1
3	5	1	2	9	4	6	8	7

Mots fléchés n° 1409



SOLUTION MOTS FLECHES N° 1408

Horizontalement

- REPRIME
RENIE - IL
OVALES - F
DI - ESOPE
OGRE - LUS
MOUSSES -
ORS - AI - C
NEES - LAI
TREND - GR
A - SORTIE
DA - BOITE
ERG - PRES
- RODOMONTADE
REVIGORER - AR
ENA - RUSEES - G
PILEES - SNOB -
REES - SA - DROP
I - SOLEIL - TIR
MI - PUS - AGITE
ELFES - CIREES

Verticalement

Mots croisés 9/9 n° 1409

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2					■				
3								■	
4							■		
5			■						
6				■					■
7						■			
8		■							
9					■				

HORIZONTALEMENT

1. Application - 2. Allure de cheval - Rusé - 3. Etablis le prix - 4. Moqueries collectives - Réfléchi - 5. Lettres de transit - Finaudes - 6. Pièce de charrue - Carapace d'oursin - 7. Ne pas céder - Sélection - 8. Eminentes - 9. Supplice - Anneau de cordage.

VERTICALEMENT

1. Peiner - 2. Soignée - 3. Déformé -Il garde la chambre - 4. Canal côtier - Terre en mer - 5. Etouffé - 6 - Entrelacé - Cale - 7. Une des Cyclades - Poursuivre en justice - 8. Marque d'alternative - Mesures de terrain - 9. Amas de neige - Baie nippone.

SOLUTION N° 1408

HORIZONTALEMENT

PROROGEES
RABE - ATRE
ETUVAGE - L
MUSELE - PS
UR - ELEVE -
NEF - ISOLA
IRONE - TAN
E - CORNAGE
SUSE - PIES

VERTICALEMENT

PREMUNIES
RATURER - U
OBUS - FOCS
REVEE - NOE
O - ALLIER -
GAGEES - NP
ETE - VOTAI
ER - PELAGE
SELS - ANES

Mots croisés 9/13 n° 1409

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2				■					
3									
4		■					■		
5			■						■
6						■			
7					■				
8		■						■	
9				■					
10						■			
11							■		
12					■				
13				■					

HORIZONTALEMENT

1. Morceaux - 2. On ne le frappe plus - Couvert de champignons - 3. Secours - 4. Il reçoit - Voix populaire - 5. Exclamation de surprise - Actionner la détente - 6. Dangereux - Possessif - 7. Inexistants -Vent sec - 8. Laisser passer le courant - 9. Sans ressort - Faute - 10. Conclusion - Personnel - 11. Chaîne espagnole - A la base d'un projet - 12. Sortie des urnes - Discerner - 13. Métro français - Vin estimé.

VERTICALEMENT

1. Adapter à l'individu - 2. Envoi sans retour - Signe de désapprobation - Suprême refuge du malheureux - 3. Assaut final - Meuble de rangement - 4. Verse une part - Vieux bœuf sauvage - 5. Vite troublé - Appeler sous bois - 6. Prendre à bail - Embouchure de certains instruments - Salutation - 7. Compulses - Territoire régi par un prince musulman - Prix du silence - 8. Pressés - Brûlée - 9. Possessif - Chemins.

SOLUTION N° 1408

HORIZONTALEMENT

A - PAU - CRI
BRASSERIE
LOGE - TETU
ETE - LATEX
LE - RAIE -
BASE -
ERRANT - CRUS
- L
M - ASTAIRE -
ETA
ERG - INDISCRET
NIER - SEC -
RITE
TARIR - ESSIEUX
ISOLEMENT
NOUER - RIA
SUS - RAGER
ULTRAS - RI
PS - ANTI - R
P - TITANS -
OGRE - IDEE
RUE - CRICS
TIMBRES - S

VERTICALEMENT

INSUPPORTABLE
SOULS - GUI -
ROT
OUST - TREMPA-
GE

SODUKU 138

Pour jouer au Soduku

- Placer un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide
-Chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de neuf cases, délimité par un trait plus gras, doivent contenir les chiffres de 1 à 9
-Chaque chiffre ne doit apparaître qu'une fois dans la ligne, la colonne et la région
Le total des chiffres de chaque région doit être égal à 45

	4	1		9				
	8			4		6		
3			1		8	5		9
2			7				9	
		9				7		
	7			5	2			1
7		3	4					6
1			2		3		7	
	9						3	2



SOLUTIONS

9	3	7	1	2	4	8	6	5
8	4	5	9	7	6	2	3	1
1	6	2	5	8	3	7	4	9
7	5	9	3	1	8	4	2	6
2	1	3	4	6	5	9	8	7
6	8	4	2	9	7	5	1	3
3	9	6	7	4	2	1	5	8
4	7	8	6	5	1	3	9	2
5	2	1	8	3	9	6	7	4

LIVRE DE CHEÏKH TAHAR BADAOUI

«Pour un équilibre de la personne humaine à base d'une justice équitable»

Pour le croyant fidèle, Dieu Seul connaît parfaitement Sa créature et sait également ce que son âme (esprit dans le corps) lui suggère. De ce fait, la Loi qu'Il prescrit est pour lui seul digne d'intérêt, seule valable. Elle reste souveraine et éternelle. Il ne lui appartient donc pas d'élaborer lui-même sa loi à partir de ses seules connaissances, sa raison ou son expérience. Dieu seul est source de justice car il est lui-même le Juste.

La suprématie de la législation islamique, basée simultanément sur le Saint Coran, et la Sunna authentique du Prophète (citations et comportement du Prophète), en guise d'interprétation pratique du Livre sacré, se trouve ainsi affirmée sans ambiguïté ni réserve, dans tous les cas où la Loi de Dieu est proclamée clairement. Dans les cas où elle est énoncée sous forme d'axes d'orientation, l'homme, conformément à l'esprit de Message, recourt à sa raison et à son expérience pour l'élaborer à l'aide de méthodes appropriées qui font appel à « l'Ijtihad », (faculté d'analyse, d'interprétation, et d'adaptation des Textes sacrés, aux problèmes de la vie d'ici-bas, selon les principes immuables de l'Islam), au « Kiass » (raisonnement par analogie) ou à l'Idjma' (consensus des compagnons du Prophète et des autres hommes de lois, savants et jurisconsultes).

Avant d'envoyer Son compagnon Mou'ad Ibn Djebel pour instruire les populations du Yémen, notre Vénéré Prophète lui demanda en sa qualité d'enseignant et juge en cas de différends, comment accomplira-t-il sa mission. « J'appliquerai, Ô Messager de Dieu, les commandements du Saint Coran. » « Si ton problème ne trouve pas sa solution dans le Saint Coran ». « J'irai chercher dans la Sunna du Prophète. » lui répondit-il. « Si, ton problème n'est pas résolu par l'éclairage de la Sunna, que ferais-tu ? » « Je déploierai mes efforts de réflexion et d'analyse pour arriver à une solution juste et équitable. » Le Prophète, aussitôt s'exclama : « Louange à Allah qui a guidé l'envoyé du Messager de Dieu ». De nos jours, et vu la complexité, la diversité, la pluralité des problèmes dans tous les domaines de la vie quotidienne auxquels est confronté l'homme en général, du simple citoyen jusqu'au détenteur de pouvoirs, l'Ijtihad devrait être l'œuvre, non d'une seule personne, aussi savante soit-elle, mais le fruit d'une réflexion collégiale d'un groupe de spécialistes, chacun dans son domaine, religieux, médical, social, économique, scientifique, culturel etc.

« Ô croyants ! Jugez équitablement et témoigner en faveur de Dieu, même contre vous-mêmes, vos parents et vos proches. Que la haine envers un peuple ne vous incite guère à commettre des injustices. Qu'importe que celui qui fait partie de votre jugement soit riche ou pauvre puisque c'est à Dieu qu'ils appartiennent l'un et l'autre en priorité ! Ne vous laissez pas entraînés par vos passions qui risquent de vous détourner de la justice sereine. Craignez Dieu puisement, car Allah est parfaitement au courant de ce que vous faites. » (Sourate dite « Al-Mā'idah » ou «La Table servie » Verset 8).

Ce Verset met en garde l'homme contre lui-même, ses penchants et ses faiblesses, ses erreurs et ses précipitations quand il est appelé à rendre la justice à qui de droit ou à témoigner, avec le plus d'impartialité possible. Il l'exhorte à surmonter ses passions, sa partialité et transcender jusqu'à ses liens de sang, de nationalité, d'appartenance religieuse pour rester équitable, au dessus de toute tentation, compromission ou chauvinisme. Le justiciable, quelle que soit sa condition sociale, sa nationalité ou ses convictions, est considérée comme une créature divine digne de respect et d'égards, a droit à toutes les considérations lors de son jugement. Responsabilité redoutable que l'homme endosse et dont il doit s'acquitter en engageant le meilleur de lui-même.

« C'est dans le talion que vous aurez la préservation de la vie, ô vous, doués de conscience, ainsi atteindrez vous la piété. » (Sourate dite « Al Baqarah » ou « La Vache » Verset 179, stipule ce Verset. De même le Prophète, Salut Divin Sur Lui, se souleva énergiquement contre les déviations des juges lorsqu'il prononça : « Ce qui a causé la perte aux peuples qui vous ont précédé c'est qu'ils se montrèrent indulgents si la faute est commise par un notable et très sévère si le crime est commis par un simple des mortels. Par le Seigneur Tout Puissant, si Fatima, fille de Mohammed, vient à voler, à Mohammed de lui trancher la main ». Il répondit ainsi à une délégation venue intervenir en faveur d'une femme de haut rang coupable de vol. Et le second calife 'Umar Ibn El Khettab, que Dieu agrée son âme, n'hésita nullement à faire appliquer à son fils Abderrahmane, coupable d'ivresse, (erreur passagère de jeunesse), le châtiment prévu à cet effet et à rappeler à l'ordre 'Amr Ibn El 'As, alors gouverneur d'Egypte, qui le protégeait, en l'obligeant à lui faire exécuter la sentence.



Telle est la loi islamique dans sa rigueur, sa transcendance, son impartialité et son efficacité. D'essence religieuse, elle proclame une justice sereine et souveraine, une justice valable pour tous, au dessus de tous, sans dérogation ni compromission. Pour le croyant fidèle, elle est exempte d'erreur et demeure seule valable.

Mais avec elle, l'esprit garde une grande part d'interprétation et d'application, car l'Islam ne voit guère d'incompatibilités entre la voie divine et la raison humaine. Il considère en effet, la seconde apte à bien interpréter la première, la mettre sainement en application. Il invite l'homme à lire les Versets coraniques avec les yeux de l'esprit, comprendre le Message avec son intelligence et son cœur. La justice islamique reste ainsi basée sur l'esprit rationnel et laisse une grande part de réflexion, de responsabilité à l'homme dans l'application de loi.

Le Saint Coran invite au pardon : « Mais la punition d'un mal est un mal identique ; mais celui qui pardonne et réforme est rétribué par le Seigneur qui n'aime guère les injustes » (Sourate dite « La Consultation » Verset 40). Réponds par le bien pour le mal que tu as subi et tu verras ton adversaire devenir en ami intime. » (Sourate dite « Fussilat » Verset 34).

Et les citations du Prophète qu'on ne peut énumérer, de même sa conduite exemplaire, à l'égard de ses ennemis, reste une source inépuisable de la clémence, de la maîtrise de soi et du pardon, sauf s'il s'agit d'un problème inhérent au sacré. Il dit entre autres : «Celui qui n'offre pas miséricorde, ne peut attendre de Dieu Miséricorde. » « Celui qui ne pardonne pas, ne sera guère pardonné » tel que le rapportent les Imams El-Boukhari et El Tabari, que Dieu leur réserve bon accueil auprès des Siens.

L'Imam El Ghazzâli, définit la justice dans les rapports avec autrui comme « un juste milieu (wasat) entre les deux vices de la duperie et de l'état de dupe. C'est prendre ce qu'on a le droit de prendre, et donner ce qu'on est tenu de donner. La duperie consiste à prendre ce qui n'appartient pas à soi, et l'état de dupe, à donner, dans une transaction, sans compensation, ni rémunération. »

Ainsi, les hommes auxquels il est demandé d'assurer un arbitrage, doivent faire preuve d'une grande équité. La justice doit être rendue selon les lois en vigueur sans tenir compte du rang sociale des plaignants, même si le jugement constituerait un handicap gênant la personne qui, en la circonstance, assume la fonction de juge, en lésant les intérêts de ses amis et de ses proches parents.

A ce propos, le Saint Coran énonce éloquemment en guise d'injonction solennelle dans le Verset 135 de la Sourate dite « Les Femmes » : « Ô les croyants ! Observez strictement la justice et soyez des témoins (véridiques) comme Allah l'ordonne, fût-ce contre vous-mêmes, contre vos pères et mères ou proches parents. Qu'il s'agisse d'un riche ou d'un besogneux, Allah a priorité sur les deux (et Il est plus Connaisseur de leurs intérêts que vous). Ne vous laissez pas entraînés par les passions, afin de ne pas dévier de la bonne conduite. Si vous portez un faux témoignage ou si vous le refusez, sachez qu'Allah est parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. » Le Prophète Salut Divin Sur Lui appelle également à cette justice impartiale lorsqu'Il affirme avec dignité et honneur : « au cas où ma fille Fatima venait à voler, Mohammed lui couperait certainement sa main. »

Par ailleurs, le Saint Coran emploie très souvent la double formule : « Croyez et agissez en bien. » La simple profession de foi, sans application pratique, ne revêt aucun intérêt, d'autant plus que les convictions profondes se destinent à prêcher le bien, interdire le mal et se l'interdire à soi-même, voire, vivre avec ses semblables en parfaite harmonie.

D'autre part, l'Islam insiste sur ces deux volets de la droiture c'est -à- dire avoir une foi inébranlable et agir comme Vicaire du Seigneur dans le monde d'ici-bas, car de belles actions sans la foi envers le Créateur, s'anéantiraient d'elles-mêmes, parce que démunies du vecteur spirituel élevant ces actions au Royaume des Cieux. De même, croire seulement et sans prouver sur le terrain le bien fondé de ses convictions, reste œuvre de charlatan ou faux dévot.

A préciser en outre que la pratique des bonnes œuvres, sans la foi en Dieu, est certes préférable, dans l'intérêt de la société humaine à la pratique du mal, mais du point de vue spirituel une bonne œuvre sans la foi ne peut nullement apporter le salut dans l'Au-delà, laquelle exigeant avant tout, qu'une œuvre aussi louable soit –elle n'est rétribuée dans l'Au-delà par le Seigneur que si elle est adressée par son auteur avec un loyalisme des plus purs, sans mélange de quiconque, au bénéfice de l'agrément de Dieu.
Dans ce bas monde, plusieurs belles actions profitant à l'humanité firent et font l'objet de prix décernés à leurs auteurs, de stèles élevées à leur honneur, pour leur rendre hommage pour les efforts louables déployés, mais si leurs auteurs ne visaient guère la Face du Seigneur, alors ces actions se vaporiseraient d'elles-mêmes de leur propre intérieur. Si telle est l'importance de l'œuvre, il importe aussi de discerner la bonne de la mauvaise. Quel en serait donc le critère ?

En premier lieu, la loi révélée, et elle seule ; mais en dernier lieu c'est à la conscience individuelle que revient l'arbitrage. Lorsqu'un problème se pose, l'on peut se référer aisément aux textes de la loi islamique, personnellement, si on en est capable, ou par l'intermédiaire des savants et des experts, si c'est nécessaire. Mais le jurisconsulte ne peut répondre que sur la base des faits qui lui sont présentés. Si certains faits matériels lui sont cachés, intentionnellement ou non, l'injustice conséquente ne doit pas être imputée à la loi.

Rappelons le charmant discours du Prophète sur ce sujet, lorsqu'Il dit un jour : «Ô Peuple, dans les plaintes qui me parviennent, je ne décide que sur la base des faits qu'on me rapporte : si, par manque d'information complète, je décide, en faveur du fautif, que celui-ci sache que je lui accorde le feu de l'enfer. ».

A suivre
C. T. B.

LE JEUNE INDEPENDANT

LE JEUNE INDEPENDANT EST DESORMAIS DISPONIBLE SUR VOS SMARTPHONE. TELECHARGER NOTRE APPLICATION ANDROID SUR GOOGLEPLAY



KIOS COM
Lisez INDEPENDANT
Sur : www.kioscom.com
Google play App Store
contact@kioscom.com

HORAIRES DES PRIÈRES	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	03:47	12:25	16:14	19:28	20:58
CONSTANTINE	03:54	12:30	16:18	19:32	21:01
ALGER	04:06	12:44	16:32	19:47	21:17
OUARGLA	04:15	12:35	16:15	19:28	20:51
CHLEF	04:16	12:51	16:38	19:52	21:21
MOSTAGANEM	04:21	12:56	16:43	19:57	21:25
ORAN	04:25	12:59	16:46	19:59	21:27

LE JEUNE INDEPENDANT

N° 5166 - SAMEDI 20 RADJAB 1436

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Max	Min
Alger	27°	13°
Oran	30°	13°
Constantine	25°	9°
Ouargla	37°	22°

70 PLAGES OUVERTES POUR CETTE SAISON ESTIVALE

Zoukh rassure les estivants quant à la gratuité d'accès

En prévision de la saison estivale 2015 qui sera officiellement lancée le 1er juin, la wilaya d'Alger a procédé à l'aménagement et à l'équipement des grandes plages de la capitale où un dispositif dissuasif a été mis en place pour lutter contre le squat des plages et garantir aux estivants la gratuité de leur accès.



DR

Soixante dix plages seront ouvertes à la baignade cette année dans la capitale, contre 72 en 2014. Inspectées en partie avant-hier par le wali d'Alger, Abdelkader Zoukh, ces plages sont prêtes à recevoir les estivants. La wilaya a par ailleurs pris des dispositions pour lutter contre le «squat»' des plages par les jeunes, qui avaient pris l'habitude d'imposer aux vacanciers la location des parasols et leurs accessoires (tables et chaises) entre 500 et 1000 DA l'unité, alors qu'aux yeux de la loi l'accès aux plages est libre et gratuit.

Pour la saison estivale 2015, les grandes plages d'Alger seront exploitées directement par la wilaya à travers l'Office des parcs des sports et loisirs d'Alger (OPLA) qui s'est vu confié 11 plages, et la Régie foncière de la ville d'Alger (RFVA) avec 5 plages alors que l'Etablissement de gestion de la circulation et du transport urbain (EGCTU) s'occupe des parkings. Le plan d'exploitation de l'OPLA et de la RFVA consiste à ouvrir des buvettes dans un espace doté de 200 à 300 parasols.

«L'accès à la plage et l'utilisation des différentes installations (toilettes, douches, vestiaires et parasols) sont gratuits, conformément à une instruction du ministère de l'Intérieur et des Collectivité locales.

Seul l'utilisation des parkings est payante à 50 DA la place», a assuré M. Zoukh. En dehors du périmètre d'exploitation réservé à la wilaya, les vacanciers peuvent librement s'installer et planter leur propre parasol, selon le Wali d'Alger. «Sur les 70 plages ouvertes à la baignade, 41 dépendent en matière de sécurité de la gendarmerie nationale et 29 de la sûreté de wilaya», a-t-il indiqué, précisant que des détachements de la garde communale seront présents dans 9 plages et coordonneront leurs efforts avec la gendarmerie ou la police, en fonction de la compétente territoriale. «Les établissements de wilaya, Netcom et Extranet, ont été par ailleurs chargés d'assurer l'hygiène dans ces plages en procédant à la collecte et à l'évacuation des déchets de façon continue, a0 souligné M. Zoukh.

Pour la prochaine saison estival le wali d'Alger a également annoncé l'inauguration de six forêts urbaines, le tronçon de Bentalha (Baraki) de l'aménagement d'Oued El Harrach, trois piscines en plein air à la rive droite de l'embouchure du même oued et d'autres espaces à la promenade des Sablettes.

Z. M.

DANS UNE CAMPAGNE POUR L'ENVIRONNEMENT

Mobilis partenaire officiel de l'opération «Ports et barrages bleus»

MOBILIS partenaire officiel de la troisième édition de l'opération nationale « Ports et barrages bleus «, organisée par le ministère de la Pêche et des Ressources halieutiques et la Chambre algérienne de la pêche et de l'aquaculture (CAPA), et qui débutera le samedi 09 mai 2015 à travers les infrastructures portuaires des 14 wilayas côtières et aux principaux barrages des wilayas continentales.

Une opération de grande envergure, reconduite par Mobilis, et qui a pour ambition de participer aux opérations visant à stopper les effets des macro-déchets sur l'écosystème marin et sur les activités de pêche par la sensibilisation des citoyens contre les différentes formes de pollution. Ainsi, la campagne qui consiste au nettoyage des ports et barrages aux objectifs à la fois économiques et environnementaux, est destinée à débarrasser les infrastructures et les bassins portuaires du pays de tous les déchets qui les encombrent, qu'ils soient flottants ou jonchant les fonds marins.

Organisée à la veille de la saison estivale, l'évènement sera marqué par un riche programme d'activités et d'animation. Il connaîtra une forte participation du mouvement associatif, des garde-côtes, des clubs de plongée sous-marine, des représentants de la société civile et des entreprises et professionnels de la pêche.

L'opération connaîtra aussi la participation de Mobilis à travers les sites qui abriteront ces activités, par l'installation de points d'animation/vente dédiés aux visiteurs, avec au programme coloriage pour enfants, dessin sur le visage, distribution de goodies, vente et mise en avant des produits de Mobilis.

Mobilis, sensible aux questions liées à l'environnement, engagé dans la lutte contre les différentes formes de pollution, confirme à travers l'accompagnement de cette action sa position d'entreprise citoyenne en faveur du développement d'une pêche responsable et d'une aquaculture durable.

S. N.

IL A ÉTÉ TUÉ PAR UN DRONE AMÉRICAIN AU YEMEN

Le chef d'Al Qaïda ayant revendiqué l'attentat de Charlie Hebdo abattu

NASSER ben Ali Al-Ansi, l'idéologue d'Al Qaïda dans la péninsule arabique (Aqpa) qui a revendiqué la tuerie de Charlie Hebdo, a trouvé la mort, avant-hier, suite à un raid aérien de l'armée américaine au Yémen, a annoncé, hier, le groupe terroriste dans une vidéo diffusée sur Internet et repérée par le groupe SITE, qui surveille l'activité islamiste sur le réseau. Son fils aîné et six autres djihadistes ont également été tués dans ce raid mené en avril à Moukalla, dans la province d'Hadramaout, ajoute-t-il. Dans son message de revendication de la tuerie commise le 7 janvier par les frères Kouachi à la rédaction parisienne du journal satirique, Nasser ben Ali Al-Ansi assurait que la direction du mouvement avait elle-même choisi la cible, élaboré le plan d'action et financé son exécution. Une semaine après ce message diffusé le 14 janvier, il avait invité des «loups solitaires» à multiplier les actes de ce genre aux États-Unis, en Grande-Bretagne, au Canada et en France. L'idéologue a par ailleurs lancé des appels à la mobilisation des sunnites contre les miliciens chiites houthis qui tiennent désormais la majeure partie du territoire yéménite. Sa mort laisse supposer que l'évacuation, le mois dernier des conseillers militaires américains, due à la progression des rebelles soutenus par l'Iran, n'a pas mis fin aux raids de drones.

S. N.

UNE NOUVEAUTÉ À BÉJAÏA

«La bibliothèque numérique» présentée par Algérie Télécom

DES PORTES ouvertes ont été organisées du 4 au 6 mai par la direction opérationnelle des télécommunications de Béjaïa au campus d'Aboudaou. Celles-ci ont tourné sur le nouveau service Fimaktabati (Bibliothèque numérique) lancé par Algérie Télécom. Une équipe s'est attelée à expliquer l'usage de ce service aux étudiants et aux visiteurs. Les organisateurs voulaient cibler la communauté estudiantine, première concernée par l'usage de cette bibliothèque. Ils ont décliné les trois formules disponibles: la formule généraliste, celle dédiées aux professionnels, étudiants et chercheurs et une troisième formule «nooonbooks» en langue arabe destinée à tous les paliers. En simple clic, cette bibliothèque virtuelle offre sur le plan thématique une palette d'ouvrages pour tous les goûts : science, santé, éducation, culture générale, littérature. Une nouvelle méthode qui pourrait être une sérieuse alternative à l'achat d'ouvrages et de publications dont le prix n'est pas accessible aux amoureux de la lecture. Autrement dit, un moyen de beaucoup lire et faire des recherches à moindre prix.

N. B.

TOURNOI DE LA SÛRETÉ DE WILAYA DE MÉDÉA

Instaurer le fair-play

DANS L'OBJECTIF de renforcer l'esprit de fair-play au sein de nos jeunes équipes sportives, les services de la sûreté de la wilaya de Médéa ont organisé, jeudi, un tournoi de football, en collaboration avec l'académie Wifak de football de Médéa. Abrité par la salle polyvalente du complexe olympique Imam Lyès, le tournoi a regroupé 350 athlètes et 8 équipes venus de plusieurs wilayas parmi les catégories 6-12 ans. Le coup d'envoi des rencontres a été donné sous le slogan «Sport sans violence», en présence de nombreux cadres du corps de police, de personnalités et anciennes gloires du monde du sport, des représentants des autorités locales et de la société civile. L'initiative de l'organisation du tournoi est, selon les organisateurs, d'enraciner l'esprit de fair-play et de cordialité au sein des jeunes sportifs en tant que futurs espoirs du sport, en leur inculquant les bons réflexes qui s'opposent au phénomène de la violence dans les stades.

N. B.